







UNE APPROCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE POUR LA CONSERVATION DE L'AGRO-BIODIVERSITÉ DANS LA RÉGION DU SOUSS-MASSA-DRAA | EVALUATION À MI-PARCOURS



- RÉFÉRENCE RFP 03/2017 - LIVRABLE 3 | RAPPORT D'ÉVALUATION

- version finale -

Intitulé du projet	Approche d'Economie Circulaire pour la Conservation de l'Agro-biodiversité dans la région du Souss-Massa-Drâa au Maroc								
Project ID	00089921								
Domaine	Environnement et biodiversité								
Pays	Maroc	Maroc Régions Souss-Massa							
Durée du projet	5 ans	Date de début	01/07/2014	Date de fin	30/06/2019				
Partenaires	 Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime (MAPM) Agence pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) 								
Agence chargée de l'exécution	Agence de Développement Agricole (ADA)								
Agence de développement	Programme des l	Nations Unies pou	r le Développement	(PNUD)					
Budget glohal	Le budget total du projet est de 10'147'272 USD réparti selon les contributions comme suit : - MAPM 7'300'000 USD - Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) 2'647'272 USD - PNUD 200'000 USD								
Calendrier de l'évaluation à mi- parcours	Octobre – décembre 2017								
Membres de l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours	Majdoulaine Semlali Wazner Abdellatif Touzani								

Remerciements

Les évaluateurs adressent leurs remerciements à toutes les parties prenantes du projet PEC-SM qui ont contribué de manière directe ou indirecte à la réalisation de cette évaluation à mi-parcours, en particulier : l'Agence pour le développement agricole, le Programme des nations unies pour le développement (bureau du Maroe), l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier, la Wilaya de la région de Souss Massa, la Direction régionale de l'agriculture SM, la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière argan, l'Association régionale des apiculteurs SM et le Réseau de développement touristique rural.

Nous remercions également le Coordinateur national du projet et son équipe pour leur disponibilité et leur implication dans le cadre de ce processus.

RESU	UME	1
1.	Appréciation qualitative de la performance du projet	1
2.	Conclusions	
3.	Recommandations	
I. I	Introduction	5
1.	Finalité et objectifs de l'évaluation à mi-parcours	
2.	Portée et méthodologie	5
3.	Structure du rapport de l'évaluation à mi-parcours	6
II. 1	DESCRIPTION DU PROJET & CONTEXTE	7
1.	Contexte de développement et enjeux du projet	7
2.	Stratégie du projet	7
III. I	RESULTATS DU PROJET	8
1.	Stratégie du projet	8
2.	Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	14
3.	Mise en œuvre du projet et gestion réactive	18
4.	Durabilité	32
IV. (CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS	36
1.	Conclusions	36
2.	Recommandations	37
3.	Orientations futures proposées par les parties prenantes	39
V A	Annexes	40

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

 Tableau 3 | Indices de la performance du projet
 28

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ADA Agence de développement agricole

ANDZOA Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier

APATI Association du pays d'accueil touristique des Ida Outanane

CDB Convention sur la diversité biologique
CNP Coordinateur national du projet

CoPiL Comité de pilote

CRS Cadre des résultats stratégiques

DNP Directrice nationale du projet

DRA Direction régionale de l'agriculture

FEM Fonds pour l'environnement mondial

FG Focus group

GAR Gestion axée sur les résultats

HCEFLCD Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification

IGP Indication géographique protégée

INDH Initiative nationale pour le développement humain

MAD Dirham marocain

MAPC Ministère des affaires étrangères et de la coopération
MAPM Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

NBSAP Stratégie et plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

ONSSA Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires

PEC-SM Projet d'économie circulaire pour la conservation de l'agro-biodiversité dans la région du Souss Massa

PFN Programme forestier national

PIR Rapport d'implémentation de projet

PMV Plan Maroc vert

PNUD Programme des nations unies pour le développement

ProDoc Document de projet

PSE Payement des services écosystémiques

RA Revues internes annuelles

RBA Réserve de biosphère de l'arganeraie

RDTR Réseau de développement touristique rural

RMA Revue interne mi-annuelle

S&E Suivi et évaluation

SDOQ Signe distinctif d'origine et de qualité

SMART Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, et temporellement défini

UGP l'Unité de gestion du projet

UNCCD convention sur la lutte contre la désertification

UNDAF Plan-cadre des nations unies pour le développement

VNU Programme des nations unies des volontaires

Le PEC-SM a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité dans la région du Souss Massa au Maroc à travers l'instauration de paiements pour les services écosystémiques (PSE) et l'utilisation durable de l'agro-biodiversité qui y est associée. Un focus est donné aux filières de l'argan et du miel. Pour atteindre l'objectif, l'intervention du projet a été déclinée en quatre principales composantes visant à (i) la création d'un environnement plus propice à l'établissement et à la promotion de modèles de PSE, (ii) le renforcement des capacités (iii) le renforcement des entreprises biologiques respectueuses de la biodiversité (iv) et le renforcement de la conservation de l'agrobiodiversité dans l'écosystème arganier par les modèles pilotes de PSE. Afin d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif du projet et ses résultats, la présente évaluation à mi-parcours a été réalisée. L'évaluation a porté sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet.

1. Appréciation qualitative de la performance du projet

Evaluation	Evaluation à mi-parcours	Description de la réalisation
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Objectif MS	Globalement, le projet ne connaît pas de déviation quant à l'atteinte de son objectif. Toutefois, la mise en place d'un environnement réglementaire et juridique propice aux modèles PSE conçus nécessiterait plus de temps pour sa concrétisation. Il en est de même pour la commercialisation de la production biologique d'huile d'argan et de miel destinée à générer des revenus plus élevés pour les bénéficiaires locaux. L'innovation du PEC-SM et la dimension ambitieuse de ses composantes font que la concrétisation de l'ensemble de ses résultats ne peut être que partielle d'ici à la fin du projet (une prolongation est à envisager).
	Composante 1 MS	Le cadre réglementaire et juridique du PEC-SM est en cours de développement. A ce stade, le mécanisme de financement du FDA, à travers la collecte des eaux pluviales, par l'aménagement de terrassattes agricoles est en cours de révision. Cette situation est justifiée par la nécessité d'aligner la démarche du projet sur les besoins des bénéficiaires et les résultats des études techniques menées dans ce domaine.
	Composante 2 HS	Les activités de renforcement de compétences et de sensibilisation ont été menées de manière efficace et ont permis d'atteindre les résultats ciblés. Les progrès accomplis dans ce domaine sont assez significatifs et ont impacté positivement la perception des parties prenantes de l'économie circulaire et le PSE. La visibilité du PEC-SM a aussi été renforcée.
	Composante 3 MS	Le processus d'écolabellisation RBA n'est encore opérationnalisé à ce stade. Toutefois, le développement du référentiel de l'écolabel RBA et la conception de sa structure de gestion ont été réalisés. En outre, le label IGP a été établi pour le miel du thym de Souss.
	Composante 4 MS	Actuellement, les bénéficiaires des PSE sont identifiées ainsi que des entités pouvant potentiellement payer les SE. Une initiative pour les terrassettes est lancée à Idmine. Toutefois, l'opérationnalisation des modèles dans l'ensemble n'est pas encore effective sur le terrain.
Mise en æuvre du projet et gestion réactive	S	La mise en œuvre du projet bénéficie de l'appui de ressources humaines suffisantes de l'UGP et de l'expertise de l'assistance technique et des personnes-ressources de la DRA et de l'ANDZOA. La concertation des parties prenantes et leur implication dans la mise en oeuvre du projet ont été recherchées par les porteurs du projet. Pour ce faire, des comités locaux et des réunions de suivi et de pilotage ont été instaurés. Le suivi et évaluation du projet ont été renforcés et consolidés par des activités périodiques de collecte et de partage d'informations. Toutefois, des renforcements méthodologiques sont à apporter dans ce domaine. Aussi, l'assouplissement de certaines procédures administratives et logistiques est nécessaire pour la réalisation des activités du projet. L'implication des parties prenantes dans la phase de déploiement des modèles PSE ainsi que leur financement sont à garantir.
Durabilité	ML	La durabilité financière, socio-économique, institutionnelle et environnementale du projet est assez probable (<i>risques modérés</i>). La formalisation du cadre réglementaire des PSE, la résilience des actions du projet face aux changements climatiques et la disponibilité des ressources financières en sont à consolider.

Initiative pilote et prise de conscience

Le PEC-SM est une initiative pilote au Maroc destinée à positionner le pays sur un axe stratégique porteur et résolument ancré dans les préoccupations actuelles du développement durable. Le projet vient à travers sa démarche découpler la croissance de l'épuisement des ressources économique naturelles par la création de modèles de payement des services écosystémiques (PSE) novateurs. La prise de conscience sur la notion de l'EC et son approche de PSE a été appuyée par les activités de renforcement de compétences entreprises dans le cadre du projet. Ainsi, une réflexion sur l'alternative aux modèles de développement traditionnels a été lancée auprès des parties prenantes de la région de Souss Massa. Cette démarche a permis de démystifier, pour certains acteurs locaux, la notion d'EC et de PSE et pour d'autres d'ouvrir de nouvelles perspectives quant à la gestion de leurs activités sectorielles. Cet état de fait a donné lieu à une perception positive quant à la portée du projet et à ses objectifs.

Renforcement de compétences et visibilité

Le PEC-SM a permis de mettre à niveau et consolider les connaissances de 223 bénéficiaires, dont 68 femmes parmi les fournisseurs et techniciens/décideurs concernés par les services écosystémiques (SE). Le projet a donné depuis son lancement un intérêt particulier à cette dimension qui représente un des succès actuels du projet. Toutefois, une assimilation de la notion de l'EC et du PSE et l'atténuation des biais des interprétations auprès de certaines parties prenantes restent à conforter par une approche plus concrète. Par ailleurs, le projet a donné de la visibilité aux potentialités de la région de Souss Massa et a attiré l'attention sur la fragilité de ses écosystèmes. D'ailleurs, le PEC-SM a déployé diverses actions en faveur de la communication des axes du projet et leur promotion. Pour ce faire, le PEC-SM a exploité les réseaux sociaux. Il a également développé une initiative unique à travers l'organisation de 2 éductours au profit, entre autres, de voyagistes, de la presse internationale et d'acteurs de la société civile. Au-delà de la promotion du projet, l'initiative ciblait également l'identification d'opportunités économiques pour l'implémentation ses modèles PSE.

Conception des modèles PSE

Le projet a conçu à ce stade 4 modèles de PSE, à savoir : l'aménagement de terrassettes agricoles pour la préservation de l'agro-biodiversité, la compensation touristique de l'empreinte carbone et la gestion rationnelle des déchets solides pour la préservation du patrimoine naturel, labellisation des produits de terroir à travers des pratiques de production durable et la promotion des services de pollinisation par la réhabilitation de l'habitat naturel des abeilles. Les modèles PSE concus viennent, via des start-up, traduire l'approche du projet en des concepts plus tangibles pour les parties prenantes. Le projet a pu identifier 17 opérateurs touristiques et 7 organisations professionnelles agricoles comme bénéficiaires de la mise en œuvre des modèles pilotes PSE Pour ce faire, un effort de concertation auprès des bénéficiaires du projet a été mis en œuvre à travers des comités locaux du projet. Cette approche a été saluée par les bénéficiaires qui ont le sentiment d'être écoutés et impliqués dans le processus. A ce stade du projet, les modules de PSE sont en attente du développement d'un cadre réglementaire et juridique pour faciliter leur mise en œuvre. Actuellement, les textes régissant le mécanisme de financement des terrassettes agricoles agissant pour la collecte des eaux pluviales sont en cours de révision. En effet, le projet a retenu ce mécanisme selon les résultats d'une étude technique menée dans ce sens et pour répondre aux attentes des bénéficiaires du projet. Initialement, le PEC-SM était destiné à capitaliser le programme par le HCEFLCD pour la mise en défense des zones forestières critiques. Néanmoins, l'absence d'une mutualisation des efforts et la faible coordination entre le secteur de l'agriculture et des forêts ont entravé cette action. Par ailleurs, la révision du cadre réglementaire et juridique du projet devait s'appuyer sur un groupe de travail interministériel. La convergence insuffisante des efforts publics dans la promotion d'objectifs communs en a été la cause. L'absence d'une vision partagée et d'un sponsor, à haut niveau, pouvant renforcer l'implication des acteurs a également impacté ce processus.

Concernant l'éco-labellisation RBA, elle est en cours de développement (référentiel établi). Il faut toutefois prendre en considération la présence d'enjeux socio-politiques opérant au sein des filières ciblées par le projet ainsi que la multiplicité des représentants et leur divergence stratégique.

L'aboutissement d'un consensus quant à la gestion du label RBA entre les membres des 5 collèges retenus (argan, miel, amandes, plantes aromatiques et médicinales et tourisme) est également un facteur de risque à considérer et à atténuer. Sur le volet d'indication géographique protégée (*IGP*), ce label a été attribué au miel de thym du Souss.

Gestion du projet

Au niveau du management, le projet a bénéficié d'une Unité de gestion de projet (6 membres, dont le Coordinateur national du projet), un Directeur national de projet et une équipe de soutien issue de l'administration agricole (6 personnes). Le PEC-SM a de même disposé d'une assistance technique externe assurée par un consortium de deux bureaux d'études (6 experts). Les ressources humaines du projet sont suffisantes pour l'exécution des composantes planifiées et l'atteinte de ses résultats. Le suivi et l'évaluation du projet ont été renforcés apportant des par le projet en complémentaires aux exigences du ProDoc à travers la mise en place de réunions de coordination mensuelles, de bilans mensuels, de revues internes et le développement de rapports Cependant, le reproting, la documentation des renseignements tirés du projet et la gestion adaptative ainsi que la gestion et l'atténuation de ses risques sont à renforcer d'un point de vue méthodologique. Pour ce qui est des ressources financières, la contribution du gouvernement marocain, de 7'300'000 USD, est attendu pour la phase d'implémentation des modèles de PSE conçus à jour par le projet. Un programme est en cours de développement pour sa soumission à l'ADA et l'ANDZOA. Par ailleurs, la gestion financière du budget est jugée par l'UGP comme étant rigide en raison des limitations dans le transfert des fonds entre lignes. Les procédures administratives et leur lourdeur impactent la gestion du projet pour ce qui est des appels d'offres et de la passation des commandes. La réglementation de l'administration affecte aussi les aspects logiques du projet et son action sur le terrain.

Conclusion générale

Pour conclure, le PEC-SM apporte une nouvelle dimension de conciliation de l'environnement, l'économie et le sociétal au Maroc. La réflexion à ce sujet est lancée aux niveaux régional et national et sa dynamique initiée. La communication et le renforcement des capacités restent à l'heure les succès les plus marquants du projet. Pour leur concrétisation, les 4 modèles conçus du PSE sont en attente de la consolidation de leur cadre réglementaire, de la mobilisation des fonds gouvernementaux et d'une adhésion entière des parties prenantes ciblées par le projet. Le PEC-SM reste également par sa nature très ambitieux et complexe. Il aborde des axes sur la réglementation et la commercialisation qui exigent des phases préparatoires adaptées et réalistes face aux contraintes contextuelles du pays et aux fortes attentes des bénéficiaires pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Par conséquent, une prolongation de la durée du projet pourrait être envisagée.

3. Recommandations

#	Recommandations
Conc	ception, mise en œuvre, suivi et évaluation du projet
R1	Analyser les parties prenantes du projet (rôles, responsabilités effectives dans le cadre du PEC-SM, besoins et degré d'influence) et établir une stratégie de leur gestion
R2	Mettre en place un CoPiL avec un nombre limité de membres et différencier le processus de pilotage du partage d'information avec les parties prenantes
R3	Faire 'porter' la vision du PEC-SM par un sponsor de haut niveau avec un véritable pouvoir d'influence et une légitimité pour mobiliser les parties prenantes
R4	Engager une stratégie de plaidoyer, avec l'appui des bailleurs de fonds et du sponsor, auprès des parties prenantes clés pour s'assurer de leur adhésion et accompagnement du projet
R5	Impliquer le milieu académique dans les études et les activités du projet (formaliser un partenariat de coopération avec les universités et les hautes écoles)
R6	Assouplir les procédures administratives de la gestion financière (accès au portail des marchés publics, transfert des fonds entre lignes budgétaires avec justification et traçabilité) et logistique (permission d'utilisation des véhicules par l'UGP)
R7	Collecter et documenter les changements apportés aux activités du projet, les taux de réalisation annuels des activités, les bonnes pratiques pour leur capitalisation et améliorer la formulation des mesures d'atténuation des risques identifiés

#	Recommandations
Conc	eption, mise en œuvre, suivi et évaluation du projet
R8	Evaluer l'incidence du changement climatique sur la durabilité du mécanisme de subvention des terrassettes par le FDA
R9	Garantir la transparence et le suivi de la gestion du futur fonds de l'écolabel RBA
R10	Créer des synergies avec les programmes du Maroc en matière de résilience du changement climatique afin d'identifier des actions préventives de l'effet de la sécheresse sur les activités de l'apiculture et sur l'arganeraie de Souss Massa
R11	Identifier des mesures d'atténuation du risque de multiplicité des représentants des filières de l'argan et du miel et la difficulté de convergence de leurs priorités
R12	Identifier des solutions alternatives pour les bénéficiaires aux faibles capacités financières afin de disposer du matériel de production et de conditionnement nécessaires
R13	Développer une stratégie à long terme pour le développement, la promotion et la gestion du circuit touristique en impliquant les acteurs institutionnels régionaux et nationaux
R14	Mettre en place des mécanismes, concrets et adaptés, pour l'atténuation des risques stratégiques encourus par le projet
R15	Rechercher des sources complémentaires de financement pour le projet et envisager une prolongation de la durée du projet pour l'atteinte de ses résultats escomptés

1. Finalité et objectifs de l'évaluation à mi-parcours

Comme précisé dans les termes de référence (TdR), l'examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet (ProDoc), et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'examen à mi-parcours évaluera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

2. Portée et méthodologie

Pour déployer l'évaluation à mi-parcours du projet d'économie circulaire pour la conservation de l'agrobiodiversité dans la région du Souss-Massa (PEC-SM) au Maroc, plusieurs méthodes de collecte des données et de l'information ont été mises en œuvre. Dans cette perspective, la triangulation a été employée à travers le recours à des sources multiples de données afin de les vérifier et de les recouper au besoin. Par ailleurs, l'approche participative est une composante centrale dans le cadre de cet examen. Ainsi, l'implication des acteurs du projet, des membres de son équipe et de ses bénéficiaires a été intégrée à la méthodologie de l'évaluation. Pour ce faire, différentes rencontres seront tenues avec les parties prenantes du projet.

2.1. Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a été tenue, le 25 octobre 2017, entre l'Unité de gestion (UGP) du PEC-SM (Directeur national du projet et le Coordinateur national du projet), le PNUD-Maroc (Chargée de programme énergie et changement climatique) et l'équipe d'évaluation. Cette rencontre a permis de revenir sur la méthodologie de l'évaluation et d'en discuter les étapes. Une présentation dans ce sens a été réalisée par l'équipe d'évaluation. La réunion a également permis d'identifier les parties prenantes à concerter lors de l'évaluation et d'élaborer un premier calendrier de la mission de terrain. Des échanges avec l'UGP se sont poursuivis sur le contexte et les enjeux du PEC-SM. Ceci a aussi été l'occasion de clarifier les objectifs de l'évaluation qui visent à apprécier l'atteinte des objectifs et des résultats planifiés du projet et de mettre en lumière son impact actuel.

2.2. Revue documentaire

La collecte préliminaire de la documentation produite par le projet a été initiée lors de la réunion du cadre de l'évaluation et a été finalisée lors de la mission de terrain. L'étude documentaire visait, entre autres, à analyser la conception du projet, la cohérence de ses objectifs, sa gestion et ses réalisations. La documentation ayant fait l'objet de cette revue est listée dans les annexes du rapport [annexe 1 – Tableau de la documentation remise].

2.3. Mission de terrain

La mission de terrain s'est déroulée du 13 au 17 novembre 2017 à Agadir afin de rencontrer une sélection de parties prenantes du PEC-SM [annexe 2 – Liste des parties prenantes rencontrées]. Les rencontres et les visites effectuées durant la mission de terrain visaient à recueillir et à documenter des informations sur les résultats atteints, les succès, les difficultés rencontrées et les renforcements à apporter au PEC-SM. En vue de préparer les entretiens avec les parties prenantes sélectionnées, les questions de l'évaluation ont été préparées selon une matrice définie [annexe 3 – Matrice de l'évaluation]. Cette dernière a servi comme base pour concevoir des fiches d'entretien selon la nature de la rencontre et le profil de la partie prenante concernée.

Pour le premier focus group (FG), une approche participative et créative (les six chapeaux, Métaplan, brainstorming et écoute active) de collecte d'informations et de leur priorisation a été adoptée. Le deuxième FG a été plus une réunion conjointe de parties prenantes.

2.3.1. Entretiens avec les parties prenantes

Conformément au programme établi avec l'UGP et le PNUD [annexe 4 – Agenda des rencontres], 12 one-to-one (entretiens individuels) ont été tenus à Agadir avec les parties prenantes concernées par des aspects stratégiques, décisionnels et/ou opérationnels du projet ainsi que la direction et la coordination du PEC-SM [annexe 5 – Comptes-rendus des one-to-one]. A noter que 2 autres one-to-one ont été tenus à Rabat avec des parties prenantes au niveau décisionnel. Les one-to-one ont été tenus dans un cadre semi-directif pour obtenir des informations approfondies sur le déroulement du projet.

Lors de la mission de terrain, 2 focus group [annexe 6 – Synthèse des focus group] ont été organisés avec les bénéficiaires (tourisme et agriculture) du projet et les membres de l'UGP. Il est à noter que l'approche méthodologique du focus group avec les agriculteurs a été vulgarisée et adaptée à leur nombre et à leur profil en vue de faciliter les échanges et aussi prendre en compte leur contrainte de temps. Par ailleurs, 3 entretiens à distance (via Skype) ont été tenus avec le PNUD-Maroc et le Coordinateur national du projet (CNP). Les échanges à distances avec le CNP ont été intégrés directement au présent rapport.

2.3.2. Entretiens avec les parties prenantes

Durant la mission d'évaluation, 2 visites de terrain ont été réalisées. La première a été effectuée auprès de l'établissement hôtelier Zolado à Tiqqi pour discuter de l'approche de la structure en matière de compensation carbone. La deuxième visite a eu lieu à l'Association de femmes Afoulki à Idmine qui a permis de visualiser le processus de production de l'argan et l'intégration des exigences pour une labellisation. La zone de la plantation des arganiers lors de l'éductour a été aussi visitée.

3. Structure du rapport de l'évaluation à mi-parcours

Le rapport de l'évaluation à mi-parcours du PEC-SM comporte cinq principaux chapitres. Le Chapitre I est une introduction aux objectifs de l'évaluation à mi-parcours et sa méthodologie. Le chapitre II présente le contexte du projet, ses enjeux, sa stratégie ainsi que ses principales parties prenantes.

Le chapitre III aborde les résultats du projet en termes de stratégie, de mise en œuvre et de gestion. Ce chapitre traite également de la durabilité du projet et des risques pouvant l'impacter. Le chapitre VI vient clore le rapport d'évaluation en présentant les conclusions de l'examen à mi-parcours et les recommandations destinées à réorienter ou renforcer l'action du projet. Le chapitre V englobe l'ensemble des annexes du rapport.

Note | des notations qualitatives sont données dans le présent rapport selon l'échelle suivante :

Résultats du projet

Hautement Satisfaisant (HS) : pas de lacunes	Modérément Insatisfaisant (MU) : lacunes importantes
Satisfaisant (S): lacunes mineures	Insatisfaisant (U): problèmes majeurs
Modérément Satisfaisant (MS) : lacunes modérées	Très Insatisfaisant (TU) : de graves problèmes

Durahilité

Probable (L) : risques négligeables pour la durabilité	Assez improbable (MU): risques importants
Assez probable (ML): risques modérés	Improbable (U): risques forts

1. Contexte de développement et enjeux du projet

Le PEC-SM vise à contribuer à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans la région du Souss Massa (SM) au Maroc en agissant au travers de 4 composantes interconnectées. La composante 1, concernera la création d'un environnement habilitant pour l'introduction des paiements pour les services écosystémiques (PSE) au Maroc en adressant les changements institutionnels, politiques et légaux nécessaires à la mise en place et au pilotage d'un tel mécanisme dans le SM. A travers la composante 2, le projet renforcera les capacités techniques pour la mise en œuvre de modèles PSE dans le SM et préparera ainsi le terrain pour une réplication nationale des concepts et des outils PSE via la dissémination des leçons apprises et l'échange d'expériences avec d'autres projets et programmes. Les activités de la composante 3 permettront de promouvoir une production organique, durable et respectueuse de la biodiversité via un schéma de labellisation et de commercialisation adaptées aux produits de l'écosystème Arganier. En capitalisant sur les 3 premières composantes, le projet entamera un investissement pilote de type PSE à travers la composante 4 en tant que moyen de promotion, de conservation et d'exploitation durable de la biodiversité et les services écosystémiques qui y sont associés dans l'écosystème Arganier. Globalement, le projet répond à deux problématiques majeures en lien avec la dégradation de l'environnement et de la biodiversité due à une exploitation non durable de l'arganier ainsi que l'absence de modèles PSE au Maroc autour de l'arganier.

Par ailleurs, le projet intervient dans la Réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) avec un focus sur des sites prioritaires représentatifs de zones agro-écologiques homogènes ; à savoir :

- Bassin d'Oued Tamaraght, Imouzzer Ida Outanane (route du miel) | le site couvre les communes rurales d'Idmim, de Bigoudim, d'Aquesri, d'Immousser, de Tiqqui et d'Argana.
- Bassin versant de Chakoukane (sous bassin d'Aouziwa) | le site couvre les communes rurales d'Ounaen,
 Tizrasse, Ouzioua et Assaki.
- Sous-bassin du Oued Massa et d'Assif Oussaka | le site couvre les communes rurales de Tassegdelt,
 Hilala Ait Mzal, Tizi NTakoucht Ida Ougnidif, Aouguenz, Tanalt, Arbaa Ait Hmad et Anzi.
- Bassin versant d'Arghel | le site couvre les communes rurales de Toughmart, Nirt, Imi Ntayart, Adar Azaghar Nirs et Azrar.

2. Stratégie du projet

La stratégie générale du projet cadre avec la stratégie du FEM qui cible le renforcement du cadre stratégique et réglementaire pour l'intégration de la biodiversité ainsi que la favorisation des marchés des biens et services liés à la biodiversité. Plus précisément cette stratégie a pour but de :

- Mettre en place les politiques nécessaires pour prendre en compte la biodiversité dans les systèmes de production par l'approche d'économie circulaire et la promotion des paiements de services écosystémiques
- Développer les capacités institutionnelles à tous les niveaux pour la prise en compte de la biodiversité et contribuer à éliminer les principaux goulots d'étranglement et obstacles au développement du PSE dans les systèmes de production agricole de la région SMD en particulier et au Maroc en général
- Adopter un cadre réglementaire régissant l'usage des instruments financiers dédiés à la promotion de la conservation de biens et services issus de l'agro-biodiversité,
- Concevoir et mettre en œuvre de modèles pilotes PSE au niveau communautaire

Les grandes étapes du projet ainsi que ses parties prenantes sont décrites en annexe du rapport [annexe 7 – Grandes étapes et parties prenantes du PEC-SM].

1. Stratégie du projet

1.1. Cohérence de la conception du projet

La conception du PEC-SM s'est appuyée sur une analyse de situation à travers les dimensions environnementales, socio-économiques, institutionnelles, politiques et légales. En effet, le projet vient pallier l'impact de la pression humaine (surpâturage et la transhumance, agriculture intensive et sa surexploitation des ressources en eaux, récolte excessive de bois de chauffe, exploitation non contrôlée des plantes médicinales et aromatiques) sur cet écosystème, l'absence de régénération naturelle ainsi que les effets de la sécheresse et de problèmes de désertification provoqués par la variabilité du climat au Maroc. Le but est de permettre la conservation de l'écosystème arganier de la région Souss Massa en soutenant le paiement des services écosystémiques (PSE) et l'utilisation durable de la biodiversité agricole qui y est associée. En vue de mettre en œuvre l'approche novatrice du projet, des obstacles ont été identifiés et des solutions suggérées à travers la stratégie du projet. Ces derniers sont extraits du ProDoc et consolidés en annexe du rapport [annexe 8 – Obstacles et hypothèses du ProDoc].

Obstacle 1 | Les faiblesses institutionnelles et les instruments juridiques

Malgré le fait que le ProDoc annonce une difficulté de coordination entre les acteurs de l'administration dont les prérogatives et les mandats se chevauchent, les actions suggérées pour pallier l'obstacle 1 n'intègrent pas de mesures de remédiation dans ce domaine. En effet, le ProDoc ne propose aucune action de renforcement de l'intersectorialité pour limiter le manque d'harmonie et de consensus dans la prise de décision des parties prenantes de l'administration. D'ailleurs, dans le registre des risques du projet (annexe IV du ProDoc), ces obstacles sont considérés comme faibles. Concernant la révision du cadre institutionnel et réglementaire requis, selon les recommandations de l'analyse du cadre législatif global et les politiques, il est suggéré de réaliser des activités de communication et des réunions de suivi. Le ProDoc ne prévoit pas une étape nécessaire et déterminante qui est le plaidoyer auprès des hautes instances pour un tel changement. Il est nécessaire au préalable de contrer la connaissance insuffisante du PSE et une possible acceptation limitée des acteurs concernés ou une éventuelle inertie de l'environnement politique. Aussi, le Prodoc prévoit l'établissement après 18 mois de la mise en œuvre du projet de la structure dédiée à la gestion du PSE dans la réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) suite au développement du cadre réglementaire nécessaire. L'objectif assigné semble peu réaliste au regard de la lourdeur du processus de révision de la réglementation et des politiques publiques. En outre, l'institutionnalisation d'un organe d'intérêt public pour la gestion du PSE reste difficile dans un contexte pouvant être fragilisé par le manque d'intersectorialité et de coordination entre les acteurs étatiques. En somme, malgré l'identification de ces facteurs dans les hypothèses, ils ne sont pas mitigés dans le ProDoc.

Obstacle 2 | L'insuffisance du savoir-faire et de la capacité technique

L'approche de renforcement de compétences proposée par le ProDoc a été définie selon les niveaux d'intervention des acteurs (technique, décisionnel, recherche, fournisseurs de services). Ceci permet de développer des formations adaptées aux profils des bénéficiaires et à leurs besoins. Toutefois, la capitalisation et la diffusion s'appuient sur la structure de gestion du PSE de la RBA. La concrétisation effective d'une telle structure au début du projet est peu probable. D'ailleurs, aucune hypothèse ou risque n'a été formulé dans le cadre des résultats stratégiques (CRS) par rapport à ce point. Pour relayer l'importance du PSE, il est attendu de s'appuyer sur des forums, des ateliers, des rencontres et les médias. A titre d'exemple, l'utilisation des forums pour aplanir les conflits et les redondances entre les différents organismes semble peu indiquée. Les forums devraient être destinés à sensibiliser les acteurs locaux, régionaux ou nationaux sur la question du PSE et de diffuser les réalisations du projet et lui donner de la visibilité.

Obstacle 3 | La promotion et la commercialisation inadéquates des produits de l'agro-biodiversité

Les étapes de développement du label écologique (écolabel) pour la RBA semblent cohérentes. Il en est de même pour le label d'indication géographique (IGP). Il manque toutefois, la dimension de renforcement de compétences et de sensibilisation pour intégrer les avantages de la démarche. En effet, dans le cadre de mise en place du label écologique pour la RBA et de l'IGP pour le miel du thym et de l'euphorbe, des sessions de formation des agriculteurs et des apiculteurs aux bonnes pratiques de production garantissant le respect des exigences des labels en question sont cruciales. L'organisation d'ateliers de vulgarisation et de présentation du processus de labellisation est aussi essentielle. Sur un autre plan, l'organisme de gestion du futur label écologique RBA n'est pas abordé et encore moins ses organes juridique, technique et de contrôle. Une phase de mise à niveau des agriculteurs et des apiculteurs pourrait s'avérer nécessaire de même que leur soutien technique pour répondre aux exigences de l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA). La partie logistique inhérente à l'aspect de commercialisation de l'huile d'argan et du miel labellisés prévoit l'intégration dans la plateforme logistique d'Agadir d'un espace consacré à la RBA. Cette partie de la Composante 3 du PEC-SM est assez ambitieuse et sous-entend que le processus de labellisation se déroule sans les contraintes de mise en œuvre (mise à niveau des bénéficiaires, entente entre les différents producteurs, faible impact de la sécheresse) et dans un temps raisonnable. En effet, les hypothèses n'abordent pas les risques techniques et humains liés à cette dimension ainsi que la question de la résilience face aux effets potentiels de la sécheresse. Cette dernière est considérée dans le registre des risques du projet comme étant faible. Toutefois, la perception positive du processus en tant que générateur de valeur est abordée par la dernière hypothèse de la composante.

Obstacle 4 | Les difficultés opérationnelles de la mise en œuvre des systèmes PSE

L'idée d'appuyer le développement du modèle PSE pilote sur une approche existante au Maroc est favorable pour lever les résistances et atténuer les risques d'échec face à l'introduction d'un modèle dénué de tout ancrage local (même si dans la pratique un autre mécanisme a été choisi). La réintroduction des pratiques traditionnelles, l'agdal, est également un atout pour le projet. Les étapes de formalisation des modèles pilotes de PSE, leur gestion et leur suivi semblent cohérents. Le risque pour cette Composante 4 est la disponibilité, durant la première année, du projet d'un manuel opérationnel des termes et conditions applicables aux contrats de PSE ainsi que les modalités de calcul des montants à verser pour les techniques de conservation prévues dans le cadre du modèle PSE. Cette action demanderait une maîtrise de la question du PSE par les parties prenantes du projet impliquées dans cette tâche et la disponibilité des informations et des données indispensables à la réalisation du manuel en question. Le faite de cibler une telle action en début de projet n'est pas approprié. En réalité, il serait préférable d'établir ce document lors de la consolidation des modèles pilotes PSE et la capitalisation des leçons apprises/enseignements tirés suite à la confrontation de 1 ou 2 modèles sur le terrain. Par ailleurs, le risque d'accomplissement des objectifs de la Composante 4 est lié à la concrétisation de certains produits de la Composante 1 : révision du cadre réglementaire et juridique et disponibilité d'une structure consacrée à la gestion des PSE de la RBA.

Globalement, la stratégie d'intervention du PEC-SM est clairement détaillée et s'appuie sur des données contextuelles spécifiques avec l'intégration des obstacles à la réalisation de la solution apportée par le projet.Ce dernier a comme fondement la création d'un cadre réglementaire et juridique permettant d'assoir le PSE comme composante transversale des politiques et des programmes de développement au Maroc. En appui à cette démarche, interviennent le renforcement de compétences des parties prenantes du PEC-SM et la consolidation des outils de promotion et de commercialisation des produits issus de la RBA avec le soutien des modèles de PSE. Néanmoins, le projet cible dans son temps-cadre de 5 ans des composantes assez ambitieuses agissant sur les plans institutionnel, réglementaire, environnemental et économique. En effet, certaines composantes du PEC-SM font plus office de projets à part entière que d'éléments structurants instaurés par le projet (surtout les composantes 1 et 4). Le PEC-SM devient ainsi pluridimensionnel avec des facteurs d'influence à différents niveaux. A ceci s'ajoute la question de la participation effective des parties prenantes au PEC-SM. Le ProDoc ne fait que citer les acteurs concernés par les secteurs et les domaines ciblés par le projet. Une répartition claire des rôles et des responsabilités des parties prenantes fait défaut dans le cadre du projet. Ainsi, la question d'implication et de mutualisation des efforts des acteurs ciblés dans la mise en œuvre du projet et plus précisément dans sa composante 1 reste en suspens. De plus, ces risques ont été jugés faibles dans le ProDoc.

Concernant la logique d'intervention du projet, l'intégration du concept de l'économie circulaire et du PSE dans la région SM aurait pu débuter par les activités de renforcement de compétences et des actions pilotes limitées en matière de développement de modèles PSE (mise en défens et/on subvention des terrassettes). La mise en place de 2 modèles (les plus adaptées localement et pour lesquels les chances de réussites sont plus élevées) aurait permis de tester l'approche PSE dans la région, de relever les contraintes sur le terrain, d'identifier des mesures correctives d'atténuation et de tirer des leçons et des recommandations pour l'élargissement de l'approche à d'autres modèles. Sur cette base, la consolidation du contexte réglementaire et juridique interviendrait afin de cadrer et de formaliser la démarche du projet et permettre, par la même occasion, son institutionnalisation et son ancrage dans les politiques locales et nationales de préservation de la biodiversité. La mise en avant des succès du projet a plus de chance de renforcer l'implication des acteurs locaux en démontrant la faisabilité de l'approche sur le terrain et mettant en avant les avantages et les synergies avec leur secteur. Le renforcement du procédé du PEC-SM par la labellisation des produits de la RBA et le développement des aspects logistiques et de marketing pour leur commercialisation interviendraient par la suite en vue de consolider la dimension économique du projet. Le PEC-SM aurait pu, par conséquent, être conçu en plusieurs phases intégrées graduelles dans un programme plus global.

Conception du projet

Cohérente

1.2. Pertinence du projet

1.2.1. Pertinence pour le pays

Comme abordé par le ProDoc, le projet permet au Maroc, sur le plan international, de tenir ses engagements en matière de protection de la biodiversité et de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de la Convention sur la diversité biologique(CDB). Le PEC-SM contribue également aux objectifs et obligations de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD) au sein du pays. Les actions ciblées en matière d'agriculture durable et de gestion des terres et de conservation des écosystèmes de la région SM s'inscrivent dans ces perspectives. Sur le plan national, le projet s'aligne avec les enjeux du Plan Maroc vert (PMV) sur sa stratégie de développement des produits de terroir. Le PEC-SM apporte au PMV des renforcements sur la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques durables à son Pilier II destiné aux projets de soutien des petits agriculteurs. Le PEC-SM apporte aussi une nouvelle dimension d'économie circulaire et de PSE à ses actions en faveur de la préservation et du développement de l'écosystème de l'arganeraie de la région de SM et de la filière apicole. Le projet s'articule ainsi avec un certain nombre d'initiatives du secteur agricole et forestier. De plus, le PEC-SM vient appuyer des stratégies et les programmes du Maroc visant à consolider le développement durable, l'atténuation de la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. Parmi ces initiatives figurent :

- La Stratégie et le plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (NBSAP) qui reconnaît la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité comme objectif national prioritaire
- La Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable et son plan d'action national qui vise à intégrer les considérations relatives à la protection de l'environnement au niveau des différents secteurs socio-économiques
- Le Programme forestier national (PFN) en faisant avancer la gestion durable des ressources forestières à travers une politique de décentralisation
- La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et particulièrement de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)

Sur le plan régional, le projet couvre des aspects qui échappent aux acteurs de l'administration locale en raison de leurs moyens budgétaires limités. Ces aspects concernent essentiellement la commercialisation et l'accès au marché pour les filières de l'argan et du miel qui sont prévus par la Composante 3 du PEC-SM. Par ailleurs, le projet cible à travers ses actions pilotes les bassins versants qui sont soumis à des pressions climatiques et anthropiques importantes. L'adoption des modèles de PSE viendra atténuer les impacts de ces pressions et contribuer à la préservation de la biodiversité locale.

1.2.2. Pour les bailleurs de fonds

Comme présenté dans le ProDoc, le PEC-SM trouve son ancrage dans les stratégies du FEM et du PNUD. Pour le FEM, le PEC-SM s'inscrit sous l'objectif stratégique BD-SO-2 du FEM : intégrer la conservation de la biodiversité dans les paysages et secteurs de production terrestres et marins. Dans ce cadre, la contribution du projet à cet objectif est associée à l'intégration de la biodiversité dans les systèmes de production et de promotion des PSE au sein des réglementations et pratiques locales. En effet, le PEC-SM rejoint la stratégie du FEM sur les points spécifiques suivants : SP-5 | favoriser les marchés de biens et services liés à la biodiversité et SP-4 | mettre en place les politiques nécessaires pour prendre en compte la biodiversité dans les systèmes de production. Concernant le PNUD-Maroc, le PEC-SM tombe sous le Domaine 5 du cadre de coopération des Nations Unies (UNDAF) de 2012-2016 portant sur la résilience au changement climatique. Le projet est appelé à concourir aux résultats 3 et 5 de l'UNDAF qui sont respectivement : réduction des inégalités grâce au soutien des politiques, des stratégies et des programmes de développement socioéconomique ainsi que la mise en œuvre des principes de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable. En outre, le PEC-SM revêt une dimension stratégique pour le PNUD-Maroc par son caractère pilote qui permettra de disséminer le concept et les outils de l'économie circulaire ainsi que les modèles de PSE au niveau national.

Adéquation du projet avec la stratégie des bailleurs de fonds

Pertinent | P

1.3. Cadre de résultats stratégiques

Le cadre de résultats du FEM (Section II du ProDoc), présente pour le PEC-SM des indicateurs d'impact et de suivi de la performance selon l'objectif global et les composantes du projet. Un scénario de base a été précisé pour chaque objectif et composante qui sont des repères de la situation de départ avant l'intervention du projet. Des cibles sont également précisées pour mesurer le statut d'exécution du projet de manière graduelle. Les sources de vérification sont listées pour chaque indicateur. Les risques et les hypothèses sont introduits au niveau de chaque objectif/composante. Il est à souligner que les activités qui sont les mesures nécessaires pour obtenir les produits du projet ne sont pas précisées ni dans le CRS ni dans la stratégie du projet. Une description des étapes à mettre en place est cependant donnée pour chaque produit des composantes du PEC-SM dans la Partie II— Stratégie (ProDoc).

1.3.1. Indicateurs et cibles

La formulation de certains indicateurs du CRS nécessite une révision ce qu'explique l'analyse présentée en annexe au rapport [annexe 9 – Analyse des indicateurs du CRS]. Toutefois, dans l'ensemble les indicateurs du PEC-SM figurant dans le CRS sont SMART (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps). Concernant les cibles, elles sont précisées pour chaque indicateur ou par objectif/composante. Dans la plupart des cas, les cibles sont échelonnées dans le temps ce qui permet de mesurer le progrès temporel attendu vers les résultats du projet.

Qualité des indicateurs et cibles du CRS

Satisfaisante | S

1.3.2. Progrès vers les effets attendus et l'objectif du projet

L'objectif annoncé par le projet est de conserver l'écosystème arganier d'importance internationale dans la région du Souss Massa à travers le PSE et l'utilisation durable de l'agro-biodiversité qui y est associée. Cet objectif est, théoriquement, soutenu par les composantes du projet précisées dans le ProDoc et son CRS, à savoir : la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à l'intégration du PSE au niveau national, le renforçant des compétences des parties prenantes en vue d'intégrer le paiement des services écosystémiques et l'utilisation durable de l'agro-biodiversité, le développement des modèles pilotes de PSE et la réalisation d'actions de labellisation et la promotion et de commercialisation des produits de la RBA.

Au niveau opérationnel, le PEC-SM a pu depuis son lancement en 2014 déployer graduellement des actions en vue de l'introduction du concept de l'économie circulaire et des PSE dans la région de Souss Massa (cf. figure 2 ci-contre). Le projet bénéficie d'une bonne perception au sein des parties prenantes rencontrées lors de la mission de terrain de l'équipe d'évaluation de novembre 2017. En termes de réalisations, un des succès du

PEC-SM concerne la vulgarisation des concepts promus par le projet, l'économie circulaire et le PSE, et le renforcement de compétences dans ces domaines. Cette démarche a été bien accueillie par les parties prenantes du projet qui comprennent mieux la portée de cette initiative pilote sur la durabilité de leurs activités et les ressources de région. Les efforts sensibilisation et de formation des parties prenantes du projet et le renforcement de la visibilité du PEC-SM aux niveaux régional, national et international ont appuyé ce processus. Les études et le diagnostic réalisés sur le contexte local du projet ont été également soulignés comme un point positif de la démarche. Par ailleurs, un autre succès du PEC-SM relevé par les parties prenantes a été l'organisation

MISE EN ŒUVRE & PROMOTION DU PSE

- 4 modèles PSE conçus : terrassettes, pollinisation, route du miel, produits du terroir
- 1 label IGP attribuée à la filière du miel (thym)
- · Eco-label RBA initié

VISIBILITÉ & PROMOTION DU PEC-SM

- 2 Eductours organisés (2016 & 2017)
- 1 film institutionnel sur le projet
- 2 films documentaires (Eductour et Rucher traditionnel de Inzerki)
- 1 visite virtuelle de la route du miel
- 6 capsules vidéo destinées au grand public
- Présence sur les réseaux sociaux: Facebook, Twitter et YouTube
- 1 site web du projet

RENFORCEMENT DE COMPÉTENCES

- 117 hommes producteurs associés aux filières cibles formés
- · 56 femmes productrices associées aux filières cibles formées
- 31 opérateurs associés aux filières cibles formés
- 12 femmes techniciennes/décideurs formées
- 39 hommes techniciens/décideurs formés
- 12 associations locales/ONG aux capacités renforcées

Figure 1 | Succès et réalisations cumulatives du PEC-SM en 2017

de 2 éductours qui ont mis en exergue la démarche pilote du projet ainsi que les potentialités de la région de Souss Massa pour le développement d'un circuit écotouristique à carbone neutre. La communication et la promotion du projet ont aussi été menées à travers plusieurs canaux, dont les réseaux sociaux favorables à l'atteinte d'un public élargi. Par ailleurs, la valorisation et la réhabilitation des pratiques traditionnelles agricoles (terrassettes, agdal, rucher traditionnel) par le projet sont des actions favorables à la préservation de la biodiversité, des ressources en eaux et des écosystèmes de l'arganier. Le dialogue avec la population locale et leur concertation ont été aussi soulignés comme une bonne pratique du projet par les parties prenantes. A ce jour, 4 modèles de PSE ont été conçus, leurs bénéficiaires identifiés et les fiches des start-up établies.

Au niveau stratégique, la révision du cadre réglementaire et juridique de la composante 1 du projet n'a pas été accomplie la première année du projet comme attendu dans sa conception initiale (selon la ProDoc). Il en est de même pour l'établissement du groupe de travail intra et interministériel sur cette question. Il est à noter que ces deux tâches sont difficilement réalisables dans le délai imparti pour les raisons invoquées dans la section III-1.1. Cohérence de la conception du projet. A ce stade, la révision du mécanisme marocain de compensation pour mise en défens du HCEFLCD a été abandonnée en raison d'une faible mutualisation des efforts entre le PEC-SM et l'administration des eaux et forêts. Le projet a donc sélectionné le cadre légal régissant le soutien aux terrassettes (Fonds de développement agricole). Ce choix découle d'une étude technique sur l'identification des flux de SE au niveau des quatre zones d'intervention prioritaires du PEC-SM et des besoins de leurs usagers potentiels. Les résultats de cette étude ont été étayés à travers une approche ascendante de concertation avec bénéficiaires des SE identifiés au sein des comités locaux. Ces derniers viennent renforcer la coordination locale du projet. Concernant la labellisation des produits de la RBA, le label IGP a été établi pour le miel du thym (son attribution est attendue pour 2018). Celui de l'euphorbe est en cours d'examen par la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires (SDOQ) (reconnaissance prévue attendue pour avril 2018). Pour ce qui est de l'écolabel RBA, il est à rappeler que PEC-SM s'est orienté vers la création d'un label privé de la RBA. Il sera géré par un collège de professionnels issus des filières ciblées par le projet. Le référentiel technique et juridique de l'écolabel RBA a été développé et validé par les comités

locaux. Un logo de l'écolabel RBA a également été conçu. La définition des modalités de fonctionnement du collège de l'écolabel RBA est établie et en attende de leur validation en 2018.

La question de la commercialisation des produits de la RBA au niveau de la plateforme logistique d'Agadir pourrait, par contre, être compromise pour la fin du projet. Son aboutissement est étroitement lié à la mise en place du système de labellisation et de la disponibilité de produits certifiés en 2019. Par ailleurs, il subsiste encore des incompréhensions quant à la question de l'économie circulaire et du PSE parmi certaines parties prenantes. Des clarifications à ce sujet sont essentielles pour assurer l'assimilation du dispositif du projet et son objectif. En conclusion, la réalisation de l'objectif du projet et ses 4 composantes d'ici 2019 restera partielle en raison de sa dimension novatrice, ses composantes ambitieuses et la lourdeur des procédures pour mise en place d'un cadre réglementaire et juridique adapté au PEC-SM. Ce dernier nécessitera par conséquent un prolongement de sa durée de mise en œuvre pour l'atteinte de ses résultats escomptés.

Progrès vers les effets attendus et l'objectif du projet Moyennement Satisfaisant | MS

1.3.3. Dimension genre du projet

Le PEC-SM accorde une attention particulière à l'autonomisation des femmes et leur participation au projet. Ainsi, la dimension du genre a été intégrée aux composantes du projet dès sa conception. Des indicateurs de suivi de l'implication des femmes dans les activités du projet ont été intégrés au CRS du projet. Le PNUD-Maroc a porté un intérêt certain à cette dimension en interpellant l'UGP afin de mettre en avant l'apport du PEC-SM pour les femmes. Lors de la présentation des revues internes de projet (mi-annuelles et annuelles), le point de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été souvent discutés. Egalement, le projet a plus de 50% de ses dépenses qui sont orientées genre selon l'UGP et compte parmi ses personnes-ressources une Chargée de la question du genre. Ceci remplit pour le PEC-MS 2 critères sur 3 des gender marker. Cependant, une approche systématique de la documentation de la dimension genre dans le projet n'est pas mise en place. Le renseignement des données quant à la participation des femmes au PEC-SM est opéré au même titre que l'ensemble des indicateurs de suivi du projet. En effet, pour l'UGP, le suivi systématique et factuel de la dimension genre ne peut être réalisé que lors de l'opérationnalisation des modèles PSE qui sont en cours de finalisation.

Concernant le renforcement de capacités, l'UGP exige la sélection de 20 à 30% de femmes parmi les participants. A ce stade du projet, les femmes ayant bénéficié des activités de renforcement de compétences (composante 2) sont de l'ordre de :

- 56 femmes formées comme productrices associées aux filières cibles de l'agro-biodiversité en vue d'être des fournisseurs potentiels de SE (équivalent à un ratio de 32%)
- 12 femmes parmi les techniciens/décideurs ont eu les capacités renforcées pour évaluer les compromis relatifs aux SE, à la conception et à la mise en œuvre de modèles PSE (équivalent à un ratio de 25%)

Pour ce qui est des modèles de PSE, les six plateformes de start-up ont entamé la création de coopératives féminines pour la valorisation des produits de terroir. D'autres actions spécifiques ont également été planifiées par les bénéficiaires comme indiqué en annexe du rapport [annexe 10 – Actions spécifiques en faveur du genre].

Intégration de la dimension genre Satisfaisant | S

2. Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la progression vers l'atteinte de l'objectif du PEC-SM et ses composantes sur la base des données extraites du *reporting* du projet et l'information collectées auprès de l'UGP. En complément, l'évaluation détaillée des réalisations du projet, tant au niveau de son objectif que ses résultats attendus, est synthétisée en annexe du rapport [annexe 11 – Evaluation des réalisations du PEC-SM]. En se basant sur l'ensemble de ces données, le progrès vers la réalisation des résultats est jugé moyennement satisfaisant selon les justifications données dans le tableau ci-dessous.

Progrès vers les réalisations

Moyennement Satisfaisant

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Evaluation à mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
Objectif conserver l'écosystème Arganier important à l'échelle mondiale de la région SMD grâce au paiement de services éco systémiques et à l'utilisation durable de l'agrobiodiversité qui y est associée.	Indicateur 1: 1a) Perte nette de l'écosystème Arganier 1b) Régénération d'Arganeraies 1c) Zone d'écosystème Arganier sous restauration. Indicateur 2: % hausse des recettes des fournisseurs de PSE participant aux modèles pilotes PSE. Indicateur 3: Nombre de modèles pilotes PSE et d'hectares couverts dans chaque zone agro-écologique. Indicateur 4: Nombre d'hectares identifiés pour la mise en échelle des modèles PSE après la fin du projet.	Aucun modèle formel de PSE n'est en place dans la zone d'intervention du projet.		Cible 1 : non précisée Cible 2 : non précisée Cible 3 ; non précisée 9'715 hectares couverts dans chaque zone agro- écologique Cible 4 : non précisée		MS	Le projet a conçu 4 modèles PSE. Le modèle PSE sur les terrassettes (mécanisme du FDA) est en cours de révision selon une étude économique des services environnementaux. De plus, trois autres nouveaux PSE ont été identifiés et conçus et seront mis en œuvre (carbone neutre Ida Outanane, écolabellisation et services de pollinisation)

Code couleur

	Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
--	----------------	--------------------------------	------------------------------------

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Evaluation à mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
Composante 1 Environnement plus propice à l'établissement et à la promotion de modèles PSE dans la région SMD et à l'intégration de l'approche au niveau national.	Indicateur 5 : Finalisation et qualité des lois et réglementations élaborées et adoptées qui sont requises pour établir et mettre en place un modèle national de PSE.	Un cadre réglementaire et institutionnel adapté aux PSE n'a pas encore été identifié et développé au niveau régional ou national	-	Examen du cadre réglementaire et institutionnel et recommandations sensibles au genre pour leur modification et révision lors de la 1ère année ; groupe de travail (au moins 30% de femmes) intra et interministériel mis en place et fonctionnel < 2e année ; nouvelles lois et réglementations adoptées < 5e année.		MS	Un cadre réglementaire et institutionnel adapté aux PSE n'a pas encore été finalisé à ce stade du projet. Le PEC-SM a entamé la révision du cadre réglementaire régissant la collecte des eaux pluviales par la construction des terrassettes ; ce mécanisme est financé par le Fonds pour le développement agricole (FDA).
	Indicateur 6 : Nombre et diversité des institutions locales et régionales effectivement engagées et soutenant le modèle PSE.		-	Adoption des révisions et modifications proposées au cadre réglementaire et institutionnel aux niveaux national/ régional.		MS	Actuellement, une seule institution est engagée dans le modèle PSE lié aux terrassettes. Il s'agit du Guichet unique du FDA.
	Indicateur 7 : Structure de gestion pour le développement des modèles PSE et d'éco-certification de l'agrobiodiversité dans la RBA.		-	Structure de gestion consacrée au modèle de développement des PSE et de l'éco- certification mise en place dans la RBA à partir de la 2e année.		MS	Le 'noyan' de la structure de gestion de l'écolabel RBA est identifié. Son officialisation aura lieu lors de la tenue de la réunion de l'assemblée générale en janvier 2018
Composante 2 Renforcement des capacités pour mettre en œuvre et intégrer le paiement des	Indicateur 8 : Nombre gendérisé de producteurs et autres opérateurs associés aux filières cibles de l'agro-biodiversité formés comme fournisseurs potentiels de SE.	Aucun producteur/ opérateur n'a été formé comme potentiels fournisseurs de	Nombre de personnes formées par groupe cible Année 3: - 120 producteurs (au moins 40 femmes)	Nombre de personnes formées par groupe cible Année 5 : - 200 producteurs (au moins 70 femmes) - 20 Associations/ ONG		HS	Le PEC-SM a permis de former 173 hommes et 56 femmes producteurs associés aux filières ciblées. De plus, le projet prévoit d'autres sessions de formation en 2018.
services écosystémiques et l'utilisation durable de l'agro- biodiversité qui y est associée.	Indicateur 9 : Nombre gendérisé de techniciens et de décideurs aux capacités renforcées pour évaluer les compromis relatifs aux SE et à la conception et à la mise en œuvre de modèles PSE.	PSE et aucun technicien/ décideur ayant une expérience des compromis relatifs aux SE et à la conception et mise en œuvre des modèles PSE.	- 8 Associations/ ONG - 12 Operateurs/ intermédiaires - 30 Techniciens (au moins 10 femmes) - 10 Décideurs (au moins 3 femmes)	- 20 Operateurs/ intermédiaires - 50 Techniciens (au moins 8 femmes) - 20 Décideurs (au moins 7 femmes)		S	39 hommes et 12 femmes techniciennes / décideurs ont été formés jusqu'à présent. A noter que d'autres formations sont prévues en 2018 En outre, les participants à ces formations représentent 12 associations locales/ONG et 31 opérateurs associés aux filières cibles formées.

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Evaluation à mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
Composante 2 (suite)	Indicateur 10 : orientations opérationnelles formelles pour la mise en œuvre et la mise en échelle de l'approche PSE aux niveaux régional et national.	Aucune orientation établie	Première ébauche < fin de la 2e année	version finale < fin de la 5e année.		MS	Le PEC-SM a pu définir à ce stade 4 orientations : terrassement agricole, circuit carbone neutre, éco-labellisation RBA et les services de pollinisation. Elles seront proposées pour leur mise en œuvre à l'échelle régionale et nationale.
Composante 3 Renforcement des entreprises biologiques respectueuses de la biodiversité par le biais d'une	Indicateur 11 : Nombre gendérisé de producteurs, organisations professionnelles et intermédiaires certifiés conformément à l'écolabel de la RBA	Le label écologique de la RBA n'est pas encore établi	Ecolabel de la RBA établi < 2e année	40% des producteurs (dont au moins 30% de femmes) et 40% des intermédiaires (dont au moins 30% de femmes) certifiés < fin de la 5e année.		MU	Le label écologique de la RBA a été initié et un référentiel conçu. Le retard de mise en œuvre du label s'explique par la difficulté d'adhésion des professionnels.
amélioration de la labellisation et de la commercialisation des produits du terroir issus de l'écosystème	Indicateur 12 : % gendérisé de producteurs adhérant au nouveau label des indications géographiques protégées (IGP) pour la filière du miel	Le label IGP pour le miel n'est pas encore établi dans la région SMD	Label IGP pour le miel établi < fin de la 2e année	60% des producteurs des sites pilotes certifiés < fin de la 5e année		S	Le label IGP pour le miel du thym est, mais son opérationnalisation n'est prévue qu'en 2018. Toutefois, 20 apiculteurs sont engagés dans le processus de labellisation pour leur mise à niveau.
Arganier.	Indicateur 13 : Plans de marketing pour les filières de l'argan et du miel élaborés et adoptés par les institutions responsables et les principaux intervenants	Aucun plan de marketing pour les filières de l'argan et du miel.	Première ébauche des plans de marketing < fin de la 2e année	mise en œuvre démarrant la 4e année.		MS	Une ébauche de plan marketing est établie pour les produits labélisés RBA dans le cadre de l'assistance technique du projet (étude de cadrage du système de l'éco-certification).
	Indicateur 14 : Recettes gendérisées des producteurs et intermédiaires utilisant l'espace consacré à l'écolabel RBA/SMD/ au sein de la plateforme logistique régionale.	Plateforme logistique régionale prévue pour la mise en œuvre.		Augmentation d'au moins 25% des recettes des utilisatrices/utilisateurs certifiés de l'espace consacré à la RBA/SMD au sein de la plateforme logistique.		na	L'intégration au sein de l'agropole d'Agadir devrait intervenir plus tard dans le cadre du projet. Ceci explique pourquoi cette composante n'est pas encore en voie de réalisation. L'évaluation de cette tâche est prématurée à ce stade.

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Evaluation à mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
Réalisation 4 : Renforcement de la conservation de l'agro-biodiversité dans l'écosystème Arganier par les modèles pilotes de PSE.	Indicateur 15 : % gendérisé d'intervenants autorisés intéressés à participer aux modèles pilotes PSE.	Absence de modèle formel de PSE à l'exception du programme de protection forestière du HCEFLCD (voir scénario de base	Au moins 30% des intervenants autorisés (dont au moins 30% sont des femmes) souhaitent participer aux modèles PSE dans les sites pilotes < fin de la 2e année	et au moins 80% < fin de la 5e année.		S	Actuellement, le projet compte 255 bénéficiaires, dont 85 femmes, activement engagés dans les PSE.
	Indicateur 16 : Nombre de modèles quantifiant les SE dans différentes zones agro- écologiques, notamment l'utilisation économique des services fournis et leur éventuelle rentabilité économique.	pour l'objectif du projet).	Les modèles pilotes PSE sont développés au moins pour un site pilote < fin de la 2e année pour les sites pilotes restants < fin de la 3e année.	-		MS	Le modèle pour les terrassettes a fait l'objet d'une évaluation de rentabilité économique. Actuellement, une action pilote est lancée à Idmine (association Al Mawada). Les 7 autres fournisseurs de SE ont entamé cette démarche avec le soutien Small Grants Programme (SGP).
	Indicateur 17 : Nombre d'entités demandant des SE et de leur volonté à payer les services fournis.		-	Au moins une entité demandant des SE est identifiée pour les modèles PSE dans chaque site pilote et est prête à payer au moins le prix convenu établi pour les SE fournis		MS	Les entités identifiées pour payer les SE sont actuellement: - 1 acteur institutionnel: l'Etat via le FDA pour les terrassettes - 10 fermes de l'agriculture moderne de Souss pour les services de pollinisation - 1 consortium de partenaires en cours de négociation entre les tour-opérateurs Tokela et Exclusive travel service pour le circuit du carbone neutre Pour l'écolabel RBA, aucune entité n'a encore été identifiée. Ceci est à réaliser dans le cadre de la stratégie promotionnelle du l'écolabel.
	Indicateur 18: % gendérisé de fournisseurs de PSE participant aux modèles pilotes PSE qui reçoivent un financement et fournissent les SE cibles.		-	Au moins 50% des fournisseurs potentiels de PSE (dont au moins 30% de femmes) participent aux modèles PSE dans les sites pilotes.		na	Ces réalisations sont attendues pour la fin du projet <i>(évaluation prématurée à ce stade)</i> . Ceci explique le fait qu'elles ne soient pas encore en voie de réalisation.
	Indicateur 19 : % d'audits de PSE exécutés conformément aux procédures établies.			Au moins 95% des audits de PSE sont exécutés confor- mément aux procédures convenues et dans les délais impartis.		na	

3. Mise en œuvre du projet et gestion réactive

3.1. Dispositions relatives à la gestion

Les modalités de supervision du projet et de sa gestion ont été définies et discutées dans le ProDoc. Ce dernier a présenté les implications pour les partenaires du projet (MAPM-ADA et le PNUD/FEM), ses comités (CoPiL et comités locaux) et ses personnes-ressources (DNP et UGP).

3.1.1. Supervision et pilotage du projet

3.1.1. Comité de pilotage

Le ProDoc décrit dans la *Partie III – Modalités de gestion'* (§ 163) les responsabilités du Comité de pilotage (CoPiL). Il est désigné comme un organe de décision et de suivi et évaluation du projet. De manière globale, son objectif est de fournir les orientations stratégiques au projet et de superviser son exécution conformément au plan de travail annuel. La composition et les prérogatives prévues du CoPiL sont :

Axe	Description		
		écisions sur la direction de la gestion (approbation préalable des plans de travail, plans budgétaires, et et principaux livrables)	
	– Fournir des or	ientations concernant la faisabilité technique du projet	
70.6	– Contrôler la q	ualité des processus et des produits du suivi et de l'évaluation du projet	
Prérogatives	 effectuer des é 	valuations pour l'amélioration du rendement, de la responsabilité et de l'apprentissage	
	– Veiller à l'enga	gement des ressources nécessaires pour le projet	
	Arbitrer tout conflit au sein du projet ou négocier une solution à tout problème avec un organisme extérieur		
	Examiner et approuver tout écart essentiel des plans originaux selon le plan de travail approuvé		
	Exécutif	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (MAPM)	
	Hauts fournisseurs	Représentants du Ministère des finances	
Membres		- Représentant du PNUD	
	Hauts bénéficiaires	Représentants de l'Agence pour le développement agricole (ADA)	
		- Représentants de l'entité de gestion de la Réserve de la biosphère arganier (RBA)	
Gestion	Présidence	Haut fonctionnaire du MAPM (autre que le DNP)	
Gestion	Secrétariat	Cellule de gestion du projet	
Fréquence	- Au moins une fois l'an		

La présidence du CoPiL a été sous la responsabilité du Directeur régional de l'agriculture de la région de Souss Massa qui est un haut fonctionnaire du MAPM. La liste des participants du CoPiL est la suivante :

Axe	Description		
Acteurs institutionnels	PNUD-MAgence naMinistère	our le développement agricole faroc ttionale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANZOA) des affaires étrangères et de la coopération de l'économie et des finances	
Unité de gestion de la RBA	Parties prenantes	 Wilaya de la région de Souss-Massa Direction régionale de l'agriculture Souss-Massa Direction régionale de développement de l'arganier Direction régionale des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification du sud-ouest de SoussMassa Délégation régionale du tourisme de Souss-Massa Direction régionale de l'agence de Bassin hydraulique de Souss-Massa 	

Axe		Description
Unité de gestion de la RBA (suite)	Bénéficiaires	 Conseil régional de Souss-Massa Chambre régionale d'agriculture de Souss-Massa Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière de l'argane Association régionale des apiculteurs de Souss-Massa Réseau d'associations de la réserve de la biosphère de Souss-Massa Réseau de développement touristique rural de Souss-Massa Observatoire régional de l'environnement et du développement durable de Souss-Massa

A ce stade du projet, le CoPiL s'est tenu à trois reprises (14 novembre 2014, 16 décembre 2015, 13 janvier 2017) en vue d'accompagner la prise de décision et de valider les plans d'action annuels du PEC-SM. Certes, le ProDoc prévoit au moins une réunion par an du CoPiL (assurée à ce stade par le projet), mais deux réunions annuelles (1 réunion par semestre) seraient plus profitables pour la suite du projet. En effet, le PEC-SM est un projet au concept novateur et à la démarche pilote pour la région SM et pour le pays. Sa dimension stratégique et la difficulté à opérationnaliser certaines de ses composantes (e.g. composante 1) réclameraient un contrôle plus rapproché. Au lancement du projet, il aurait été aussi préférable d'organiser une réunion trimestrielle du CoPiL afin de s'assurer que le projet suit la ligne édictée par le ProDoc et apporter les ajustements nécessaires à temps. Par conséquent, la fréquence adoptée dans le cadre de ce projet pourrait ne pas s'avérer optimale.

Par ailleurs, les réunions du CoPiL ont connu une participation importante de parties prenantes. Ainsi, elles ont comptabilité entre 32 et 24 participants (32 participants inclus 8 femmes pour les années 2014 et 2015 et 24 participants dont 5 femmes en 2017). Une aussi forte présence de participants ne correspond pas réellement à la fonction de pilotage, mais concerne une action de partage de l'information sur l'état d'avancement du projet au profit des parties prenantes du PEC-SM. Réunir trop de participants peut nuire à l'efficacité du processus de pilotage. L'idéal se situe entre 7 et 10 participants au sein du CoPiL. Il est également possible d'inviter les autres parties prenantes du projet à des réunions élargies dédiées au suivi de l'avancement du projet. D'autre part, les membres du CoPiL devraient tous avoir un réel pouvoir décisionnel et non pas seulement un rôle de concertation. Dès lors, la configuration du CoPiL du PEC-SM se situe entre le pilotage et le partage d'information. Par conséquent, une séparation de ces deux processus serait plus pertinente pour moduler l'ampleur et la profondeur des informations à discuter et à valider avec les parties prenantes. Pour ce faire, la création d'un autre Comité de suivi du projet pourrait être une option à considérer. Ce dernier sera étendu à l'ensemble des parties prenantes du PEC-SM pour compléter et approuver l'avancement des travaux et réaliser les arbitrages nécessaires à leur niveau.

3.1.2. Implication des parties prenantes

Les parties prenantes ont été identifiées dans le ProDoc ainsi que leurs missions, mais leurs rôles et responsabilités dans l'exécution du PEC-SM n'ont pas été spécifiés. Un plan complet de l'implication des parties prenantes devait être élaboré au démarrage du projet. Une telle tâche n'apparaît pas dans la documentation du projet remise par son UGP. Par conséquent, l'implication formelle des parties prenantes, en dehors d'approbation d'un co-financement éventuel du projet ou encore l'annonce de leur soutien à la démarche (ProDoc), n'a pas été clarifiée et formalisée. Cette situation fait que la mobilisation effective des parties prenantes clés et leur implication appropriée pourraient être compromises en dehors d'un cadre formel et institutionnalisé. Sans les éléments nécessaires de l'analyse des parties prenantes (besoins, intérêts et impact potentiel sur la réussite du projet), une stratégie de leur gestion ne peut être envisagée à ce stade du projet. Il est donc essentiel de développer et d'adopter des stratégies et des plans visant l'implication des parties prenantes et de faire un suivi global de leurs relations avec le PEC-SM. Ceci est d'autant plus important que sur le terrain, certains acteurs démontrent une modeste mobilisation et un accompagnement insuffisant du projet.

3.1.2. Gestion du projet

3.1.3. Direction du PEC-SM et Unité de gestion du PEC-SM

Membre	Description	
	Responsable	- 1 Directeur national de projet (DNP)
Direction	Róles	 Veiller à ce que le projet produise les résultats indiqués dans le ProDoc Diriger et gérer les questions stratégiques nécessaires au succès du projet Assurer l'ensemble de la gestion et du suivi du projet conformément aux règles du PNUD en matière de gestion des projets PNUD/FEM Préparer les rapports sur l'état d'avancement du projet à soumettre au CoPiL Organiser les réunions du CoPiL Tenir une réunion mensuelle avec le PNUD

Le DNP du projet est M. Mohammed Mezgar désigné à ce poste le 2 octobre 2014. Il assure la direction du projet par un suivi régulier avec l'UGP et des dossiers ou questions en suspens en vue d'assurer l'avancement du projet. Le DNP co-préside le CoPiL et invite les parties prenantes concernées à y prendre part. Il se charge également des contacts stratégiques avec les acteurs concernés par le domaine d'intervention du projet. Toutefois, la préparation des rapports sur l'état d'avancement du projet et l'organisation des CoPiL sont assurées par l'UGP.

Membre	Description (selon ProDoc)	
	Membres	 1 Coordinateur national de projet 1 Conseiller technique principal (si besoin est) 1 Assistant administratif Equipe de consultants extérieurs
Coordination (UGP)	Rôles	 Préparer et actualiser des plans de travail et des prévisions budgétaires du projet, tenue des dossiers, comptabilité et rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement Rédiger les TdR, des spécifications techniques et autres documents le cas échéant Identifier la proposition des consultants du projet à approuver par le CoPiL, la coordination et la supervision des consultants et des fournisseurs Organiser des missions, séminaires, activités de sensibilisation du public et autres événements du projet Maintenir des contacts de travail avec les partenaires du projet aux niveaux central, régional et local

Lors du déploiement du PEC-SM, l'UGP a bénéficié de ressources humaines suffisantes en nombre pour assurer son rôle opérationnel dans la coordination et le suivi du projet au niveau régional. Le CNP du projet est M. Moha Haddouch qui a été recruté à ce poste le 1 août 2014. Il tient le rôle de la coordination de la mise en œuvre du PEC-SM et de ses actions avec les parties prenantes, la réalisation du reporting du projet ainsi que l'organisation de ses différentes rencontres, activités et réunions de suivi et de planification (CoPiL, comités locaux, réunions de planification, revues internes mi- annuelles et annuelles). Comme souligné par les membres de son équipe et des parties prenantes rencontrées, le CNP est impliqué dans la démarche du projet et dispose d'un bon leadership montrant l'exemple à ses collaborateurs. Le recrutement de jeunes (1 à 2 années d'expérience¹) au sein de l'UGP a permis au PEC-SM de contribuer à la formation de la relève sur la question de l'économie circulaire, la PSE et la gestion de projet. Ainsi, par rapport à ce qui a été planifié dans le ProDoc, l'UGP compte les membres suivants:

- 1 Assistante financière et administrative | Mme Bouchra Lakhmissi
- 3 personnes-ressources issues du Programme des nations unies des volontaires (VNU):
 - o 1 Chargée de l'appui transversal du projet, du suivi et évaluation et de la question du genre | Mme Narjiss Marsou
 - o 3 Chargés du développement local | M. Abdelilah Filahi, M. Ahmed Tantim et M. Mohamed Benjmoud

¹ M Abdelilah Filahi, le Chargé du développement local dispose de 4 ans d'expérience professionnelle.

L'assistante financière et administrative du PEC-SM se charge du suivi des questions administratives du projet. Pourtant, pour mener à bien ses activités, celle-ci a exprimé son besoin d'une formation en gestion administrative et d'outils informatisés pour l'exécution de ses tâches (base de données ou un logiciel pour faire les appels d'offres et numérisation des dossiers). M. Abdellah Baroud, Chef du Service de planification et de programmation(DRA), est aussi chargé en tant que senior du contrôle de gestion financière du projet. M. Baroud intervient, entre autres, pour l'établissement des bons de commande du PEC-SM et de la vérification des pièces comptables et des payements.

Concernant la gestion administrative du projet, il a été constaté que des difficultés réglementaires et administratives relatives à l'usage du Portail des marchés publics entravent le lancement des prestations du projet (appels d'offres et passation de commandes). En effet, le PEC-SM ne figure pas sur la morasse budgétaire de l'ADA pour effectuer cette action. Actuellement, le projet a recours aux conventions de droit commun et aux bons de commande. En outre, la redistribution des fonds entre lignes budgétaires est jugée par les intéressés comme étant rigide. Sur un autre plan, la gestion des aspects liés à la promotion du PEC-SM et sa visibilité incombent à Mme Marsou (VNU). Elle est également en charge du suivi et évaluation et de la question du genre. Les trois Chargés du développement local, ont pour rôle de coordination avec les acteurs locaux, d'animation au sein des zones du PEC-SM et de représentation du projet. Leurs connaissances du contexte local, des acteurs et/ou de la langue berbère viennent en appui aux activités du projet sur le terrain.

3.1.3.1. Comités locaux

Le ProDoc prévoyait la création de comités locaux comprenant les principales parties prenantes participant au modèle PSE.

Axe	Description
	 Relier l'objectif du projet aux plans locaux, ainsi qu'aux interventions et investissements en cours ou prévus par les partenaires locaux et/ou bénéficiaires
Rôles et responsabilités	 Identifier des soutiens aux exigences du projet ainsi que les possibilités d'étendre son champ d'application Aider la coordination de la participation des institutions à la mise en œuvre des activités du projet pour
responsabilites	chaque site pilote
	 Convoquer des experts des secteurs public et privé et les organisations de la société civile pour débattre de questions importantes associées à la mise en œuvre du projet

Le PEC-SM compte 4 comités locaux :

- Bassin d'Oued Tamaraght-Imouzzer Ida Outanane (route du miel)
- Bassin versant de Chakoukane (sous-bassin d'Aouziwa)
- Sous-bassin du Oued Massa et d'Assif Oussaka
- Bassin versant d'Arghen

Les comités sont constitués de porteurs de projet en lien avec l'opérationnalisation des actions pilotes des modèles de PSE à travers des *start-up*. Ils comptent également des parties prenantes compétentes dans les thématiques de SE de chaque zone. Les réunions de ces comités sont tenues lors des missions de terrain. Des rencontres sont aussi organisées pour prendre une décision critique ou assurer la progression des activités du projet. Aussi, un atelier annuel de planification est tenu chaque mois de novembre avec les membres de ces comités afin d'établir le plan de travail de l'année suivante. La planification développée en concertation avec les comités locaux est soumise pour validation au CoPiL.

3.1.4. Mise en œuvre et coordination

3.1.4.1. Agence d'exécution du gouvernement marocain

Les modalités de gestion et de coordination du PEC-SM ont été spécifiées dans le ProDoc (Partie III – Modalités de gestion).

Entité	Responsabilités selon le ProDoc
ADA	 En tant qu'agence de mise en œuvre du PEC-SM, l'ADA est en charge de : Coordination des activités pour assurer l'obtention des résultats convenus Certification des dépenses conformément aux budgets et plans de travail approuvés Facilitation, suivi et rapports sur l'achat des apports au projet et l'exécution des produits Coordination des interventions financées par le FEM/PNUD avec d'autres interventions parallèles Approbation des termes de référence des consultants et des documents d'appel d'offres pour les apports sous-traités Rapports au PNUD sur l'exécution et l'impact du projet
	sous-traités

L'ADA est désignée comme agence d'exécution du projet. Cependant, la coordination du projet a été attribuée par l'ADA à la Direction régionale de l'agriculture (DRA) comme étant sa représentation régionale à Agadir dans le cadre de la décentralisation. Aussi, le DNP représente l'ADA au niveau du PEC-SM. L'agence est invitée aux réunions du CoPiL et celles des revues internes mi-annuelles et annuelles ainsi que les évènements de grande envergure du projet. Elle est également informée de la progression du projet (mensuellement et annuellement selon l'UGP) et sollicitée pour la validation des plans de travail du PEC-SM. Au sein de l'ADA, un point focal du PEC-SM est désigné pour faire le suivi du projet. Cette configuration fait que l'accompagnement attendu du projet sur le terrain par l'ADA ne correspond pas aux responsabilités définies par le ProDoc.

3.1.4.2. Agence d'exécution du FEM

	Entité	Responsabilités selon le ProDoc
		L'Agence d'exécution du FEM a pour rôle de :
PNUD-Ma	PNIID Maroc	Effectuer un contrôle indépendant et objectif du projet
	T NOD-Maioc	Apporter un appui technique et stratégique pour l'atteinte des objectifs du projet
		Réaliser un suivi de la qualité du PEC-SM

Dans le cadre du projet PEC-SM, le PNUD-Maroc a assuré le suivi de la mise en œuvre du PEC-SM auprès des parties prenantes en charge de son exécution. Afin de produire les résultats attendus, le PNUD-Maroc a assuré la fonction d'assurance qualité qui vise à contrôler la réalisation des objectifs du projet dans les délais impartis et dans la limite du budget disponible. Selon le PNUD-Maroc, un suivi régulier est tenu avec la direction du PEC-SM et son UGP. Afin de fournir des informations fiables sur la contribution des réalisations aux produits du PEC-SM, les données des revues internes de projet collectées auprès de l'UGP sont traduites, par le biais du logiciel ATLAS, en des indicateurs d'avancement. Les revues internes miannuelles et annuelles permettent aussi au PNUD-Maroc de faire le point sur l'état d'avancement du PEC-SM et de mettre en lumière les écarts, d'analyser les risques encourus et de donner des orientations pour l'atteinte des objectifs fixés. Il est à souligner que le PNUD-Maroc contribue à la rédaction du PIR (*Project implementation report*) en évaluant les réalisations annuelles du projet. De plus, le PNUD-Maroc est membre du CoPiL du PEC-SM. Il a pour rôle de valider le plan de travail de l'année et les résultats atteints du projet.

En général, les rôles et les responsabilités pour la gestion du projet ont été précisés par le ProDoc. Le déploiement de cette fonction sur le terrain est assuré par l'UGP au niveau opérationnel. Sur le plan stratégique et technique, le DNP et le PNUD-Maroc apportent leur appui à l'équipe de projet. La concertation et l'implication des bénéficiaires du projet sont assurées à travers les comités locaux. Le pilotage est, quant à lui, élargi à toute une gamme de parties prenantes du PEC-SM.

L'optimisation de la régularité de cette activité et le degré d'implication de ses parties prenantes sont à considérer. Similairement, des renforcements sont à apporter, avec l'appui du PNUD-Maroc et l'ADA, aux aspects administratifs (passation de commandes, appel d'offres) et logistiques (véhicules du projet) en vue de conforter l'efficacité de la gestion quotidienne du projet. Concernant l'accompagnement du projet et le soutien de sa démarche, une implication plus régulière des partenaires du PEC-SM sur le terrain est à conforter. Au même titre, l'implication de l'ADA est sollicitée pour l'institutionnalisation du projet au niveau central, et ce dans la perspective d'une intégration du PSE à la stratégie et aux programmes de développement de l'agence au niveau national et leur diffusion.

Gestion du projet Moyennement Satisfaisante – Satisfaisante | MS - S

3.2. Planification des activités

La planification des activités a débuté en 2014 (4ème trimestre) et a donné lieu à 4 rapports (novembre 2014, décembre 2014, janvier 2016, janvier 2017). L'évaluation de cette composante s'est basée sur les rapports annuels et les rapports et ateliers de planification. Ces derniers sont organisés annuellement en présence des parties prenantes du PEC-SM. Cette démarche vient renforcer l'approche de concertation mise en place par le projet. Au début du projet, une première esquisse de planification du projet a été présentée comprenant 54 activités. Le plan de travail de 2014 avait comme principal objectif de mettre en place l'équipe du projet et de mobiliser les ressources nécessaires de fonctionnement. Le plan de travail de 2015 était axé sur la mobilisation des expertises nécessaires pour la conception et l'initiation des modèles de PSE. En 2016, 2 ateliers de planification ont été organisés sur terrain (zone d'Ita Outanane et Taroudant). La planification pour l'année 2017 a porté sur les points suivants :

Domaine	Ax e
	 Mobilisation de l'expertise pour la mise en œuvre des systèmes de PSE pour les terrassettes agricoles et de la compensation de l'empreinte carbone
Modèles PSE	 Formation des porteurs de projets sur les mécanismes de financement PSE, les bonnes pratiques de réhabilitation de l'arganeraie, les travaux de terrassettes et l'adaptation aux changements climatiques
	 Accompagnement de 7 projets de PSE mis en œuvre en partenariat avec le PEM_FEM et le projet GCF de l'arganiculture
Carbone neutre	 Lancement du marché pour l'organisation de l'éductour 2017 en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux
Labellisation	 Poursuite de l'étude d'accompagnement de la profession pour la mise en place du SDOQ du miel de l'euphorbe de Souss
	- Préparation de l'étude d'accompagnement pour la mise en place de l'écolabel RBA
Pollinisation	Lancement de l'étude du plan de gestion du rucher traditionnel d'Inzerki

Pour l'année 2018, la planification s'est concentrée sur :

Domaine	Axe
Modèles PSE	 Mobilisation de l'expertise pour la mise en œuvre des systèmes de PSE pour le soutien financier des travaux des terrassettes agricoles (FDA) et décompensation de l'empreinte carbone Poursuite des formations des porteurs de projets sur les mécanismes de financement PSE
Carbone neutre	 Organisation de l'éductour 2018 en collaboration avec le Réseau de Développement du Tourisme Rural (RDTR)

Domaine	Axe
Labellisation	 Poursuite de l'étude d'accompagnement de la profession pour la mise en place du SDOQ du miel de l'euphorbe de Souss Lancement d'une consultation pour la mise place d'un écolabel RBA pour les produits de l'arganier, de l'amandier, des plantes aromatiques, du miel et des services de l'écotourisme
APAC/micro -financement	 Préparation et accompagnement des plans de gestion des APAC (Aires et territoires de patrimoines autochtones communautaire) d'Inzerki, d'Ida Ougnidif et d'Idmine et des 5 projets de microfinancement du FEM/PNUD en accord avec le projet de l'arganiculture financé dans le cadre du DARED (Green Climate Fund)

La planification des activités se fait en accord avec les parties prenantes et vise à respecter le cahier de charges en fonction des contraintes qui apparaissent pendant la mise en œuvre du projet.

Planification des activités	Satisfaisante	S	
-----------------------------	---------------	---	--

3.3. Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet

3.3.1. Aperçu général du S&E

Le suivi et évaluation (S&E) du projet s'est basé sur les exigences du ProDoc et y à intégrer d'autres compléments tels que le suivi mensuel, les revues internes de projet mi-annuelles et annuelles, les bilans de l'ADA et le *reporting* en fin d'année. Une analyse détaillée des activités de S&E est fournie en annexe du rapport [annexe 12 – Analyse des activités du PEC-SM].

Des efforts sont fournis par l'UGP pour la collecte et la mise à jour des données relatives à cette tâche ainsi que la production des supports nécessaires (rapports, notes de synthèse, comptes-rendus, PPT). Les documents produits dans le cadre du S&E du projet sont centralisés par l'UGP sous format électronique (gestion de la documentation). L'accompagnement du DNP et du PNUD-Maroc est apporté à l'équipe de projet afin de garantir un suivi rapproché et surmonter les contraintes de mise en œuvre. Toutefois, la consolidation de la démarche du projet attendue, par le ProDoc, au lancement du PEC-SM n'a pas été réalisée. En effet, la spécification formelle des activités du projet et la répartition des rôles et responsabilités au sein des parties prenantes du PEC-SM n'ont pas été mises en œuvre. Par conséquent, la gestion des parties prenantes ne peut être déployée. D'ailleurs, la participation des parties prenantes dans le cadre du projet reste en deçà des attentes du ProDoc à ce stade du projet.

Concernant les supports développés dans le cadre du S&E, ces derniers doivent être mieux structurés et consolidés. En effet, les indicateurs du CRS sont certes mis à jour, mais leur interprétation fait défaut. Le S&E n'explique pas comment les activités sont exécutées et n'aborde pas les questions du respect des délais et de l'utilisation des ressources (e.g. interprétation de la maîtrise des coûts du projet). Aussi, le taux d'exécution des composantes du projet, d'un point de vue opérationnel, n'est pas documenté dans le S&E pour préciser la progression du projet. Par ailleurs, des recommandations sont formulées dans le cadre des revues internes de projet, mais devraient être plus précises et factuelles (préciser comment procéder concrètement pour améliorer ou corriger la situation en question). Le processus de documentation des problèmes rencontrés et des solutions apportées ainsi que les renseignements tirés/leçons reste à améliorer.

En conclusion, les efforts de suivi et de coordination sur le terrain entrepris par l'UGP existent, mais ne ressortent pas entièrement dans le *reporting* du projet. Ainsi, le S&E global du PEC-SM est satisfaisant, mais nécessite certains renforcements au niveau méthodologique.

Conception du suivi et de l'évaluation (ProDoc)	Satisfaisante S
Mise en œuvre du suivi et évaluation du PEC-SM	Satisfaisante S

3.4. Gestion adaptative et enseignements tirés

3.4.1. Gestion adaptative

Les changements apportés au projet, découlant de la gestion adaptative, ne sont documentés ni dans les rapports annuels du projet ni dans les bilans de l'ADA ni dans les documents de la revue interne de projet (mi-annuelle et annuelle). Ces informations existent au sein de l'UGP, mais ne sont pas formalisées dans ces documents. Néanmoins, en se référant au compte-rendu de la réunion de planification de 2015, des adaptations ont été suggérées pour l'exécution du projet. Elles portent sur la question du cadre réglementaire et juridique ainsi que la labellisation. Ces changements ont été proposés suite aux échanges entre les parties prenantes du projet, dont le PNUD-Maroc et le DNP. Durant la réunion du CoPiL de la même année, les adaptations en question ont été présentées aux membres du comité pour validation. D'autre part, les autres réunions du CoPiL font état des recommandations ou d'orientations en faveur d'un déploiement plus efficace du projet. A l'heure actuelle, aucun document de projet en possession de l'équipe d'évaluation ne reflète leur effet sur la gestion adaptative du PEC-SM. Néanmoins, les échanges avec l'UGP permettent de lister les éléments suivants :

Composante	Changements apportés
Composante 1 Cadre réglementaire et juridique	Le projet a entrepris le diagnostic de la réglementation de soutien aux terrassettes retenu en concertation avec les bénéficiaires. La formulation d'une réglementation nationale révisée est reportée pour la mission 5 de l'expertise externe (fournie par le consortium de bureaux d'études) prévue en 2018. Cette option vient remplacer l'action prévue initialement dans le ProDoc et qui portait sur l'exploitation du mécanisme mis en place par l'HCEFLCD en matière de mise en défense des zones forestières. Cette action a été induite par un accompagnement peu collaboratif de l'administration des eaux et forêts et pour répondre aux besoins exprimés par les membres des Comités locaux.
Composante 3 Labellisation	Au début du projet, il a été convenu lors des ateliers de planification de réviser l'IGP de l'huile d'argan en y intégrant des spécifications de bonnes pratiques environnementales et le qualifier ainsi d'écolabel RBA. Toutefois, l'UGP n'a pas pu concrétiser cette proposition vu l'hétérogénéité des niveaux de maîtrise de la qualité entre les produits de terroir de la RBA. Le PEC-SM, après concertation avec l'UNESCO, a opté pour un label privé RBA (en se basant sur le benchmark du réseau de réserves de biosphère).

Selon l'UGP, les changements à apporter sont validés par les membres du CoPiL. De plus, des réunions sont tenues avec les parties prenantes clés du projet (PNUD-Marot, Daïra, ADA) pour trouver des adaptations adéquates en vue de lever les éventuels blocages et faciliter le déroulement du projet. Concernant les suites données aux PIR, il ne paraît qu'aucune mesure spécifique ne soit mise en place ni communiquée aux parties prenantes.

3.4.2. Enseignements tirés du projet

Une section sur les renseignements tirés est intégrée aux rapports annuels. Son contenu figure dans le tableau ci-dessous :

Année	Enseignements tirés
2014	 L'approche participative du projet a stimulé l'esprit de partenariat auprès des bénéficiaires à travers leurs organisations (cas de l'AMIGHA pour la promotion de l'IGP huile d'argan)
2015	 - Renforcer les capacités de mobilisation des ressources humaines - Adopter un ciblage au sein de la GAR pour une meilleure efficience et efficacité des projets - Promouvoir la communication sur le NET (site web, capsules, forums, Dropbox, TLR)
2016	 Renforcer les capacités de mobilisation des preneurs de décisions au niveau régional Adopter un ciblage au sein de la GAR pour une meilleure efficience et efficacité des projets Promouvoir la communication sur le net (réseau des médias sociaux)

Etant intégrés aux rapports annuels, leur diffusion est assurée auprès des parties prenantes du projet. Cependant, la formulation des enseignements tirés ne permet pas de clarifier quelles ont été la ou les leçons apprises durant la période du rapport. De plus, les enseignements de 2015 et 2016 sont identiques. Des enseignements tirés figurent aussi dans le PPT des revues internes annuelles [annexe 13 - Enseignements tirés des revues internes PEC-SM]. Elles portent, comme dans les rapports annuels, sur les ressources humaines, la GAR et la communication. Mais, elles sont dans l'ensemble répétitives. Par ailleurs, il est à signaler, que le compte-rendu du CoPiL de 2015 présente des enseignements issus du Study tour du Costa Rica sur l'approche à adopter pour le développement des modèles de PSE pour le Maroc, le rôle de l'éducation et de la recherche dans la promotion et la mise en œuvre des PSE, les bonnes pratiques pour la promotion des filières de l'argan et le cadre réglementaire et légal de la gestion des PSE. Ces informations ont pu être partagées et discutées avec les parties prenantes lors de la réunion du comité. Par contre, leurs suites ne sont pas documentées.

La gestion adaptative et la documentation des enseignements tirés du PEC-SM, ne semblent pas être entièrement formalisées à ce stade du projet. En effet, les éléments de ces deux composantes sont abordés, dans certains cas, lors des réunions du CoPiL au profit des parties prenantes du projet ou dans les rapports annuels et les revues internes. Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche systématique, étayés par des documents visant à extraire des informations pertinentes pour le projet. Cet état de fait peut impacter la documentation des adaptations apportées aux niveaux stratégique et opérationnel et leur justification. Il en est de même pour la capitalisation du savoir et du savoir-faire dans le cadre du PEC-SM. Concernant les principales parties prenantes, il n'existe pas d'information quant à leur intégration des modifications apportées au projet à leur niveau. Par ailleurs, la participation du milieu académique et/ou de la recherche n'a pas pu être concrétisée, comme attendu dans le concept du projet, et ce malgré des indications sur cette question lors des revues internes du projet.

Gestion adaptative et enseignements tirés

Modérément Insatisfaisant | MU

3.5. Efficience

3.5.1. Financement et co-financement

3.5.1.1. Utilisation des ressources financières mise à disposition²

L'état des lieux de l'utilisation des ressources financières du projet s'est basé sur les chiffres consolidés par l'UGP. Selon le ProDoc, le budget global du PEC-SM est de 10'147'272 USD avec une contribution du FEM, du PNUD et du Gouvernement marocain via le Ministère de l'agriculture et de la pèche maritime (MAPM). Les contributions du FEM et du PNUD ont été engagées dès le lancement du projet pour permettre de mettre en place des différentes étapes de conception des modèles de PSE et du

Tableau 1 | Budget du PEC-SM

Bailleur de fonds	Financement prévu par le PoDoc (USD)
Fonds pour l'environnement mondial	2 647 272
PNUD	200 000
Gouvernemnat marocain (MAPM)	7 300 000
	10 147 272

renforcement de compétences des parties prenantes. A ce stade du projet, la contribution du gouvernement sera mobilisée pour l'implémentation des modèles en question. Cette contribution sera établie à travers le pilier II du PMV au sein de l'ADA, du programme de développement de l'arganier ainsi que le programme du Fonds Vert pour le Climat de l'ANDZOA ainsi que le programme de développement des produits du terroir de la DRA.

²Ceci ne remplace pas un audit financier en bonne et due forme.

L'exécution financière du projet a bénéficié des services de l'Assistante financière et technique de l'UGP ainsi que le soutien du Chef du Service de planification et de programmation (DRA) pour le contrôle de la gestion financière du projet. Le suivi financier du projet est effectué par l'UGP sur la base du budget établi dans le ProDoc en y actualisant les dépenses selon les composantes du PEC-SM et leurs produits (fichier XLS). Des éléments de synthèse sont intégrés à certains documents de gestion et de déroulement du projet.

S&E du projet. A ce titre, la consolidation des taux de paiement par composante du projet figure dans les bilans pour l'ADA. Le plan synthétique (grandes lignes) du budget annuel est donné dans les procès-verbaux des CoPiL et la progression des déboursements est visualisée dans le PIR. Concernant la gestion du budget, elle est considérée comme peu flexible dans son utilisation puisqu'il ne permet pas la réallocation de fonds ou des reliquats entre les composantes du projet. En termes de documentation de l'information sur l'utilisation des ressources financières du projet, des efforts sont à fournir. Il est essentiel de définir le taux de réalisation des composantes/produits du PEC-SM d'un point de vue opérationnel (par rapport aux activités planifiées), d'expliquer les changements annuels intervenus dans le budget et leur incidence sur le Tableau 2 | Dépenses annuelles exécutées par rapport aux budgets approuvés

Année	2014		2015		2016		2017	
Composante	Budget prévisionnel	Budget annuel	Budget prévisionnel	Budget annuel	Budget prévisionnel	Budget annuel	Budget prévisionnel	Budget annuel
1 Environnement propice au PSE	800,00		54 600,00	31 829,91	89 326,00	93 069,44	39 600,00	
2 Renforcement des capacités			73 400,00	43 231,05	117 334,00	81 508,93	60 350,00	73 503,00
3 Labellisation et commercialisation			106 760,00	94 398,72	196 639,00	130 387,07	195 200,00	96 431,09
4 Modèles pilotes de PSE			151 500,00	110 944,29	94 009,00	117 055,70	212 000,00	34 219,94
Gestion de projet	51 000,00	50 644,23	100 000,00	74 774,09	81 983,00	95 692,04	80 300,00	109 938,76
Total par an en USD	51 800,00	50 644,23	486 260,00	355 178,06	579 291,00	517 713,18	587 450,00	314 092,79

Grand Total (USD)				
	Dépenses annuelles totales			
184 326,00	124 899,35			
251 084,00	198 242,98			
498 599,00	321 216,88			
457 509,00	262 219,93			
313 283,00	331 049,12			
1 704 801,00	1 237 628,26			

Taux d'éxéct		98%		73%		89%		53%	
	Source	Plan de travail	CDR 2014	Plan de travail	CDR 2015	Plan de travail	AAA 2016	Plan de travail	AAA 2017
Source		annuel 2014	CDR 2014	annuel 2015	CDR 2017	annuel 2016	AAA 2010	annuel 2017	(3 trimestres)

73%

Selon le tableau 2, l'année 2014 a concerné le recrutement de l'équipe de projet et la mobilisation de ses moyens de fonctionnement. Ceci peut expliquer le fait que la totalité des dépenses est située sous la ligne 'gestion de projet et le fort taux d'exécution qui est de l'ordre de 98%. Cette période du PEC-SM a connu un retard dans la désignation du DNP. En 2015, les dépenses engagées par le PEC-SM atteignent 73%. Elles correspondent à la mise en œuvre effective des activités du projet. Ces dernières portent sur le lancement du processus d'assistance technique pour la réalisation, entre autres, des études de diagnostic nécessaires au déploiement des activités du projet et l'analyse de son contexte. Aussi, durant cette période le projet est encore dans un stade de diagnostic quant à l'approche adéquate à adopter en matière de PSE et d'implication des parties prenantes. Le positionnement définitif du projet dans son contexte n'est pas encore entièrement établi.

L'année 2016 enregistre un taux d'exécution de 89% avec des dépenses, plus au moins, équilibrées des 4 composantes du projet. Le poste le plus important concerne l'accompagnement de la profession pour la reconnaissance de l'IGP miel de thym et le renforcement de compétences des apiculteurs réalisés dans le cadre de la composante 3. En 2017, le taux d'exécution atteint est en baisse puisqu'il est de 53%. Ce dernier est à confirmer puisque les chiffres du budget annuel de 2017 sont une projection pour la fin du mois de décembre. Par ailleurs, les dépenses en matière de gestion de projet sont dans l'ensemble aux alentours des 20% à 30%. Sur un plan plus général, le taux d'exécution total du projet est de 73%. Les dépenses prédominantes du PEC-SM concernent la composante 3 et la gestion de projet. Pour cette dernière le taux d'exécution est de 27%. Idéalement, ces dépenses devraient se situer aux alentours de 20%. Les objectifs annuels fixés lors de la planification financière semblent à chaque fois au-delà des réalisations effectives, exception faite pour l'année 2016 où le taux d'exécution du PEC-SM avoisine les 90%. Cette situation, selon l'UGP, est liée à la nécessité de procéder à une analyse des besoins et une spécification des caractéristiques du contexte local pour le choix de modèles de PSE réalistes et acceptables par les bénéficiaires et les parties prenantes (phase d'orientation).

3.5.1.2. Efficience des ressources financières³

Afin d'évaluer l'efficience de l'utilisation des ressources du projet, la méthode de la gestion de la valeur acquise (ou Earned Value Management - EVM) est utilisée ci-après. Ses résultats dépendent étroitement de la justesse des données communiquées. L'idée de l'EVM est de synthétiser les tendances globales du projet et de rendre compte de sa performance. Selon la figure 2, en comparant les coûts actuels (AC) (dépenses effectives/engagées) du PEC-SM et

la valeur acquise (EV), valorisation budgétaire du travail effectivement

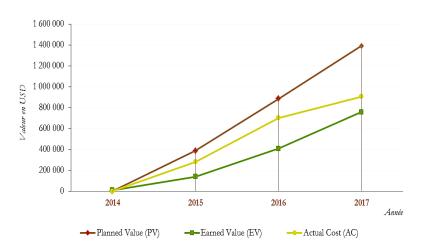


Figure 2 | Gestion de la valeur acquise du PEC-SM

réalisé, l'efficience dans l'utilisation des ressources investies n'est pas encore observée à ce stade du projet. En effet, le coût actuel du projet est supérieur à sa valeur acquise. Toutefois, l'écart entre ces deux indices commence à se rétrécir en 2017 ce qui est une bonne indication (à confirmer à la fin de l'exercice de l'année 2017). Sur un autre plan, la valeur acquise reste dans l'ensemble inférieure à la valeur planifiée du PEC-SM démontrant ainsi le retard dans la réalisation du projet. L'analyse des indices de la performance du projet se traduit par les résultats présentés ci-après :

	2014	2015	2016	2017
Cost Performance Index (CPI = EV/AC)		0,49	0,58	0,84
Schedule Performance Index (SPI = EV/PV)		0,36	0,46	0,54

Tableau 3 | Indices de la performance du projet

L'indice de performance des coûts (CPI) du PEC-SM est inférieur à 1 ce qui signifie un dépassement du coût par rapport au travail accompli. Le projet est donc dans une situation déficitaire. Ainsi pour 1 USD investi, le PEC-SM a engendré 0.49 USD en 2015 et 0.58 USD en 2016. L'année 2017 montre une progression du CPI vers 1, donc vers un équilibre potentiel entre le coût investi et le travail effectué. Ceci reste à confirmer à la clôture budgétaire de 2017.

³ PV (Planned Value) | Valeur planifiée | prévisionnelle - EV (Earned Value) | Valeur acquise - AC (Actual Cost) | Coût encouru - CV | Ecart coûts - SV | Ecart planning- CPI | Indice de performance coûts- SPI | Indice performance du délai- CR | Ratio critique

L'indice de performance du délai/planning (SPI), état d'avancement réel par rapport à l'état d'avancement prévu, est inférieur à 1. Ce résultat indique que la quantité du travail effectuée est inférieure à la quantité prévue (le projet est en retard). Pour 2015, ce retard est de l'ordre de 64% et en 2016 de 54%. Pour 2017, les activités étant encore en cours de réalisation la valeur du CPI n'est pas définitive. Dans l'hypothèse que le CPI et le SPI restent inférieurs à 1, le projet coûtera plus cher que prévu et sera hors délai.

Efficience financière du projet

Modérément Satisfaisant | MS

3.5.2. Ressources humaines

Les ressources humaines du projet se situent à deux niveaux différents : internes et externes. Elles concernent les membres de l'UGP (CNP et 5 personnes-ressources) qui sont en nombre suffisant pour le déploiement opérationnel du projet et son suivi sur le terrain. Les membres de l'UGP sont motivés et impliqués⁴. Cependant, ils ont le sentiment d'être peu impliqués (peu de reconnaissance) au sein de l'administration. Le DNP intervient sur les questions stratégiques du projet. Ce dernier a mobilisé une équipe interne au sein de la DRA afin d'appuyer l'UGP dans la gestion du PEC-SM. Cette équipe est constituée de 6 personnes (dont le Chef de la SPP mobilisé pour la gestion financière). L'encouragement de ce personnel a été relevé comme un élément à considérer pour la suite du projet. Au niveau externe, le projet a fait appel à une assistance technique (6 experts) par le biais d'un groupement de bureaux d'études (Agro Concept et Acteon) pour, entre autres, l'élaboration du diagnostic des flux écosystémiques et de l'étude du cadre juridique et juridique pour la mise en place des modèles de PSE. L'assistance technique de ce groupement a été mobilisée durant 3 années du projet.

3.5.3. Ressources matérielles

Le PEC-SM a un problème quant à l'utilisation des véhicules achetés durant le projet pour faciliter le déplacement des équipes sur le terrain. En effet, les véhicules du projet ne peuvent être utilisés par les membres de l'UGP sans des chauffeurs attitrés de la DRA. Ces derniers étant indisponibles, le CNP se charge de conduire son équipe sur le terrain ce qui représente selon lui 15% de son temps de travail. Cette situation est défavorable à la gestion du projet et à sa coordination sur le terrain. De plus, l'UGP a souligné son besoin de mettre en état son matériel informatique pour la gestion de ses activités journalière. La réparation des pannes survenues en 2017 ne peut être effectuée en raison de l'insuffisance des crédits de la ligne budgétaire 'Gestion de projet'. Cette action a été reportée pour 2018.

En résumé, les ressources humaines du projet sont suffisantes pour soutenir l'exécution de ses activités et l'atteinte des résultats attendus. Le PEC-SM fait figure d'exception dans le domaine de la coopération au développement puisqu'il dispose d'une UGP de 6 personnes-ressources en plus du DNP et de l'appui d'autres acteurs de l'administration qui collabore, à temps partiel, au déploiement du projet. Ceci est sans compter les experts intervenant sur les axes stratégiques (réglementation/loi) et novateurs (modèles PSE) du projet. Il est à noter que les membres de l'UGP sont impliqués et motivés pour la concrétisation des résultats du projet. Il serait utile d'identifier des moyens de valorisation des membres de l'UGP et de l'équipe de l'administration agricole soutenant le projet afin de maintenir leur motivation et implication. La formation de l'équipe de l'UGP à la gestion axée sur les résultats et aux bonnes pratiques du reporting de projet est à considérer. Pour un suivi des ressources humaines du PEC-SM, des plans de charge qui montrent l'affectation des personnesressources en nombre de jours selon les tâches du projet sont à établir. Le but est de vérifier l'efficacité de la gestion des ressources humaines du PEC-SM et d'y apporter les renforcements nécessaires pour mobiliser les bonnes ressources au moment opportun. Par ailleurs, comme l'expertise externe agit au niveau d'axes fondateurs du projet, il serait utile de garantir un transfert de compétences auprès des membres de l'UGP et de l'équipe de soutien de la DRA. L'objectif est de garantir la durabilité des acquis du projet et leur appropriation. Sur le plan logistique, il est déterminant de faciliter les procédures d'usage des véhicules pour l'équipe de l'UGP afin de pourvoir exécuter son travail sur le terrain de manière efficace.

⁴ Un des VNU a créé une maquette de l'écosystème de l'arganier en mettant à profit son temps personnel. Il a aussi investi 20'000 MAD pour son développement. Cette somme reste à ce jour impayé par le projet (selon lui).

3.6. Participation des parties prenantes

Acteurs institutionnels

Partie prenante	<i>Implication</i>
ADA	Agence d'exécution désignée membre du CoPiL; suivi du projet à travers son point focal; aboutissement des attestations d'exonération de la TVA et participation aux réunions de coordination avec le PNUD
DRA	Agence d'exécution régionale membre du CoPiL; soutien aux aspects techniques (appels d'offres, validation des livrables) et à la gestion financière (démarche, ouverture, jugement, établissement des bons de commande, des marchés et des conventions en tenant compte des budgets, vérification des pièces comptables) du projet grâce à la mobilisation de 6 personnes-ressources de l'agence
ANDZOA	Soutien technique membre du CoPiL; collaboration avec l'UGP pour les appels d'offres et les consultations; validation des rapports d'études et de missions d'expertise
HCEFLCD	Concertation participation aux réunions et accompagnement des missions de terrain sur le domaine forestier
MEMEE	Pas d'implication à ce stade du projet
Milieu académique	Université d'Agadir participation aux forums organisés par le projet

Acteurs socio-économiques

Partie prenante	<i>Implication</i>
	Associations professionnelles
FEMAGRANE	Coordination et concertation interface entre les opérateurs de la filière de l'argan, l'administration et l'ANDZOA
RTDR	Circuit carbone neutre soutien pour la mise en œuvre des actions du modèle PSE (programmes exo-énergétiques et gestion des déchets); partenaire clé du projet
ANCA	Soutien technique appui pour le développement de partenariats et la mobilisation des coopératives d'argan de la région
RARBA	Soutien technique contribution à la communication avec les bénéficiaires locaux (facilitation l'appui à la conservation et la bonne gestion des ressources naturelles; facilitation et l'opérationnalisation de la Réserve de biosphère de l'Arganier et l'appui technique et institutionnel aux associations membres); participation aux formations et ateliers de terrain organisés par le projet
AMIGHA	Coordination coordonner et structurer le travail de la filière Argan et d'identifier avec les professionnels impliqués les différentes stratégies pour promouvoir le produit et le label RBA
	Associations civiles
Association d'Inzerki	Services de pollinisation partenaire principal du programme PSE consacré au service de pollinisation autour du rucher traditionnel d'Inzerki
Union des associations Ida Ougnidif	Terrassettes agricoles partenaire dédié à la sensibilisation des communautés locales d'Ida Ougnidif pour solliciter des subventions du fonds de développement agricole en matière de terrassement
Association d'Al mawada	Ecolabel RBA engagement dans le processus de mise en œuvre de l'écolabel RBA pour les produits de l'arganeraie
	Acteurs du secteur privé
Voyagistes	Exclusive Travel Service et Ataqwa SARL participation à l'organisation de la tournée de démonstration <i>(éductour)</i> en 2016 et 2017 respectivement. Trente-trois autres voyagistes et médias internationaux ont été invités à contribuer à la promotion du circuit et à sensibiliser la population à la solution PES sobre en carbone

Les parties prenantes institutionnelles participent aux réunions du CoPiL et aux revues internes du projet. Elles sont également impliquées dans le processus de gestion du PEC-SM à travers a planification des activités du projet ainsi que la validation des livrables et des TdR des appels d'offres. Concernant la coordination et la mise en œuvre du projet, le rôle de l'agence d'exécution a été délégué au niveau régional à la DRA par l'ADA. Cette dernière garde un rôle d'agence d'exécution au niveau national et de suivi du projet. Ce transfert de compétences s'inscrit dans la politique de décentralisation du pays. Ainsi, la DRA apporte son appui au PEC-SM pour la réalisation des activités du projet durant la phase de développement des modèles de PSE. Pour la phase d'implémentation des composantes du PEC-SM, l'implication de la DRA sera consolidée par la participation d'autres institutions compétentes dans les domaines d'intervention des modules de PSE conçus, notamment la délégation du tourisme et la Direction régionale des eaux et forêts. La mobilisation et l'adhésion des acteurs socio-économiques ont été favorisées par les activités de renforcement de compétences et de communication du PEC-SM ainsi que les actions supplémentaires de micro-financement exploitées par le projet dans le cadre Small Grants Programme du FEM. Par ailleurs, le projet a porté une attention particulière à mobiliser des acteurs locaux à même de déployer les modèles de PSE, à savoir : le RDTR, l'association régionale des apiculteurs du Souss, l'union des coopératives des Ida Ognidif, la FIMARGANE et autres groupements appelés à adopter l'écolabel RBA.

Le déploiement des modèles de PSE sera appuyé par la mobilisation de la contribution nationale en soutien aux start-up et l'engagement des décideurs de haut niveau pour la formalisation des transactions de PSE. A ce titre, l'UGP prépare un programme de soutien en se basant sur les études réalisées et les plans de gestion élaborés. Ce programme sera soumis à la DRA et à l'ANDZOA. Sa concrétisation est cruciale pour la suite du projet. En outre, un projet de convention cadre a été remis pour approbation au RDTR pour l'opérationnalisation du PSE circuit carbone neutre. La participation entière et complète des partenaires institutionnels est attendue pour la phase d'implémentation des modèles PSE.

Participation des parties prenantes Satisfaisante* | S

3.7. Communication

Les activités de communication du projet ont été développées selon plusieurs axes dans le cadre du PEC-SM. Ainsi, des supports de communication ont été réalisés, la visibilité du projet a été renforcée et sa présence sur les réseaux sociaux effectuée.

Catégorie	Composantes
Documentation	 Elaboration et mise en œuvre de la charte graphique du projet Elaboration d'une brochure, en arabe et en français, de présentation du projet start-up PSE Oued Massa/Assif Oussaka Conception et mise en forme d'impression de 10 documents techniques sur le PSE
Guides techniques	 Elaboration d'un guide de bonnes pratiques de production de miel, en français et en arabe, traitant des aspects de l'élevage apicole et du conditionnement du produit Développement d'un guide sur les bonnes pratiques sanitaires apicoles en partenariat avec la chambre d'agriculture
Média	 Conception de 1 film institutionnel sur le projet Réalisation de 2 films documentaires (Eductour et Rucher traditionnel de Inzerki) Développement de 1 visite virtuelle de la route du miel Réalisation de 6 capsules vidéo destinées au grand public Présence sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et YouTube Disponibilité de 1 site web du projet
Visibilité du projet	 Organisation de 2 éductours du PEC-SM (2016 & 2017) Organisation d'un Forum mondial sur les PSE ayant regroupé plus de 100 participants, dont une vingtaine de scientifiques des continents africains, asiatiques et européens

^{*} tributaire de la concrétisation des programmes de soutien au PEC-SM

Divers	 Conception et réalisation d'une 	maquette de projet
--------	---	--------------------

Ces outils et supports de communication ont été utilisés d'une manière très satisfaisante et diffusés auprès des parties prenantes du projet. Les contenus génériques sont utilisés pour sensibiliser et informer le grand public. En termes d'amélioration continue, le site web du PEC-SM devrait être alimenté par des résultats concrets du projet et intégrer l'ensemble des supports audiovisuels produits. Suite à cette action, les retombées du plan de communication du PEC-SM (bonne perception du concept de l'EC, des PSE, du projet, intérêt des parties prenantes, etc.) sont à évaluer. Sur un autre plan, il serait profitable de célébrer et diffuser les succès à court terme du projet (sur une base factuelle) pour maintenir l'implication des parties prenantes actives dans le PEC-SM et intéresser les autres acteurs.

Communication

Satisfaisante | S

4. Durabilité

4.1. Risques généraux liés au déploiement du projet

Les rapports annuels du projet présentent en introduction une mise à jour des risques comme présenté en annexe du rapport [annexe 14 - Risques identifiés par le PEC-SM]. Les risques du projet devraient être reformulés, catégorisés (à titre d'exemple en risques stratégiques, techniques/opérationnels, économiques, juridiques, politiques, environnementaux, gestion interne, etc.) et hiérarchisés. Le but est de développer un plan de gestion des risques intégrant des mesures correctrices et préventives. Dans cette même perspective, les mesures d'atténuation devraient être plus spécifiques et factuelles. L'établissement d'un délai de mise en œuvre est également fondamental. A ce propos, la revue interne de projet propose dans ses présentations PPT une section sur la gestion de risques. Elle catégorise chaque élément et propose une réponse managériale, désigne un responsable et fixe les délais. Cette méthodologie devrait être adoptée également dans les rapports annuels. Selon le PNUD-Maroc, les données recueillies durant les revues internes du projet permettent de mettre à jour les risques du projet. Pour les revues internes, les risques identifiés pour l'année 2015 et celle de 2016 sont similaires de même que leurs réponses managériales et délais de mise en œuvre. Selon la dernière revue interne annuelle en date (2017), certaines réponses suggérées semblent peu favorables à la réduction des risques encourus par le PEC-SM [annexe 15 - Mesures d'atténuation des risques du PEC-SM]. A noter que les risques en matière d'implication des parties prenantes et leur contribution au projet sont relevés de manière récurrente depuis le lancement du projet comme présenté ci-après.

Année	Risques du projet mis à jour
2014	 Faible capacité des institutions nationales à contribuer efficacement aux objectifs du projet et à diriger son processus de mise en œuvre. Le ministère de tutelle peut ne pas avoir les outils adéquats à canaliser les investissements
	 La région SMD peut rencontrer des difficultés à coordonner les activités du projet avec d'autres institutions en dehors du MAPM
2015	Faible capacité de l'ADA pour mettre en œuvre les besoins d'investissement PSE
	Echec de la coordination interministérielle
2016	- Idem
2017	Insuffisance de coordination entre les parties prenantes
	Insuffisance de la capacité de gestion des porteurs de projets PMF/FEM
	Insuffisance de l'engagement des parties prenantes à honorer leurs engagements financiers

La persistance de ces risques pourrait être liée à l'inadéquation de la réponse managériale apportée par le PEC-SM. L'action de l'UGP à ce niveau ne peut apporter une réponse efficace en raison de son niveau d'action qui se situe à un niveau opérationnel. La question d'adhésion des parties prenantes est quant à elle d'ordre stratégique. Par ailleurs, dans la conception du projet (ProDoc), une analyse des risques a été accomplie (Annexe IV - Registre des risques) indiquant de manière systématique les risques, leur type, leur impact et leur probabilité ainsi que les contre-mesures ou réponses de la gestion.

Cependant, dans ce registre, plusieurs risques critiques (e.g. capacité des institutions nationales à contribuer efficacement aux objectifs du projet, risque que la coordination interministérielle et l'intégration échouent, sécheresse) pour le PEC-SM ont été perçus comme faibles [annexe 16 – Extrait des risques relevés dans le ProDoc]. Ainsi, les risques liés à la capacité des institutions nationales à contribuer efficacement aux objectifs du projet, la coordination interministérielle dans le cadre du PEC-SM, la mise en place des modèles de PSE et le délai d'exécution ont été sous-estimés depuis la conception du projet (face à l'aspect novateur de la démarche). Par conséquent les contre-mesures proposées ne permettraient pas de les surmonter et de limiter leurs effets.

En somme, l'identification et la gestion des risques au sein du PEC-SM nécessitent une approche plus structurée et plus systématique pour réduire au minimum l'impact négatif des risques sur les ressources, les objectifs et les résultats du projet. L'analyse des risques lors de la conception du projet a considéré la majorité des risques relevés par le PEC-SM dans son reporting (rapports annuels et revues internes) comme faibles, ce qui ne permettait pas de mettre en place des mesures efficaces de leur atténuation dès le l'initiation du projet.

4.2. Risques spécifiques pour la durabilité du projet

4.2.1. Risques financiers

Plusieurs sources peuvent être considérées dans la perspective de durabilité des acquis du projet en dehors du financement du FEM. En effet, le Maroc dispose d'un certain nombre d'initiatives et de programmes en faveur du développement agricole et de la préservation de l'écosystème de l'arganier. Toutefois l'accès à ces ressources restera conditionné par plusieurs facteurs d'influence [annexe 17 – Apports financiers potentiels pour la durabilité PEC-SM]. En outre, le PEC-SM prévoit dans le cadre de ses composantes la promotion de la production biologique d'huile d'argan et de miel ainsi que leur certification et commercialisation en vue de générer des revenus plus élevés pour les bénéficiaires locaux tout en veillant à la viabilité de systèmes de production associés. La concrétisation de cet objectif permettra au projet de garantir la durabilité de ses acquis. Par ailleurs, en vue de garantir l'accès à des fonds pour le PEC-SM, il est suggéré par l'ADA de considérer l'insertion du concept de PES dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Maroc contre les causes du changement climatique.

4.2.2. Risques socio-économiques et politiques

L'ensemble des parties prenantes rencontrées lors de la mission de terrain de l'évaluation à mi-parcours sont conscientes de l'intérêt et de la nécessité de maintenir les acquis du PEC-SM. Cependant, dans les faits, le projet enregistre, auprès de certaines parties prenantes ciblées par le PoDoC, une faible participation/appropriation à ce stade de développement des PSE. D'ailleurs, le PEC-SM tente de trouver des approches pour impliquer activement ces acteurs. Ce point figure dans le *reporting* du projet *(rapports annuels, et revues internes)* comme un des risques du PEC-SM. Le projet est aussi marqué par une convergence insuffisante des efforts et adhésion de l'administration des forêts et du tourisme en faveur de l'intégration des principes de PSE. Cette situation impacte l'institutionnalisation du projet et le maintien de ses réalisations et bénéfices sur le long terme.

Concernant les bénéficiaires du PEC-SM au sein de la population locale, ils sont intéressés par l'amélioration de leur cadre de vie et de leurs revenus. Leur adhésion s'est basée sur un processus de concertation initié par les actions de sensibilisation et de renforcement de compétences et conforté au travers des comités locaux du PEC-SM. Néanmoins, pour certains bénéficiaires, l'urgence est à la résolution de la problématique de l'eau avant de s'engager dans l'implémentation des modèles PSE conçus. Aussi, la multiplicité des représentants de la filière de l'argan et le manque de convergence de leurs priorités et préoccupations constituent des risques à relever dans ce cadre. Il en est de même des tensions sociopolitiques existantes entre les collèges des professionnels impliqués dans la gestion future de l'écolabel RBA.

En matière de connaissances, la diffusion et la capitalisation des acquis du projet à plus grande échelle, la documentation des enseignements tirés et leur partage devraient être renforcés par l'UGP. Néanmoins, les efforts fournis par l'UGP pour la sensibilisation et la communication ont été perçus comme des éléments positifs de la démarche du projet et ont permis de familiariser les parties prenantes avec le concept de l'économie circulaire et le PSE. Par contre, l'assimilation de ces notions et leur intégration dans les activités de préservation de la biodiversité, du développement local et dans les politiques et stratégies sectorielles dans le pays à long terme restent tributaires de facteurs politiques.

4.2.3. Cadre institutionnel et risques de gouvernance

La mise en place d'un environnement propice à l'introduction du PSE au Maroc en mettant l'accent sur le cadre institutionnel et les changements politiques et juridiques nécessaires pour soutenir le PSE n'est pas encore finalisé à ce stade du projet. Initialement (selon le ProDoc), le projet se devait s'appuyer sa démarche sur la révision du cadre institutionnel et réglementaire de la mise en défens comme point d'entrée pour l'adoption du PSE au Maroc. En raison d'une faible intersectorialité et pour aligner l'approche du PEC-SM sur les besoins du contexte local, le projet s'est appuyé sur les résultats de son expertise technique en sélectionnant le mécanisme de subvention de la collecte des eaux pluviales, par la construction de terrassettes, financé par le Fonds de développement agricole. Actuellement, la formulation d'une réglementation nationale révisée serait reportée pour l'année 2018. Dans ce contexte, le groupe interministériel devant coordonner les efforts et harmoniser les approches d'intégration du PSE n'a pas été opérationnalisé. Le choix des modèles de PSE adaptés au contexte local était nécessaire avant d'initier cette action. Par ailleurs, selon l'UGP, l'implication des parties prenantes institutionnelles sera consolidée dans le cadre de la phase de déploiement des modèles de PSE.

Le Maroc s'est doté d'un nouveau découpage territorial. Il compte désormais 12 régions selon le Décret n°2.15.10 du 20 février 2015. Ainsi, la région ciblée par le projet qui était Souss Massa Drâa est devenue Souss Massa. Toutefois, aucune incidence n'est à enregistrer sur la portée régionale du projet étant donné que les zones d'intervention du PEC-SM se situent uniquement dans la région du Souss et de Massa.

4.2.4. Risques environnementaux

Le risque de la sécheresse a été identifié par l'UGP comme une des problématiques pouvant impacter le projet. Cette dernière peut menacer les réalisations du projet et leur durabilité. Bien que le projet se dise cibler des sites ayant une forte résilience au changement climatique, la sécheresse sévère enregistrée en 2017 affecte l'action du PEC-SM et également l'atteinte de ses résultats. En effet, le pays a connu une vague de sécheresse importante. L'année de 2017 a enregistré une baisse des pluies de 74% et le taux de remplissage des barrages a atteint 32% dans les zones agricoles⁵. A noter que le changement climatique a été considéré comme un risque faible pour le projet. Ce dernier est conçu pour renforcer la résilience de l'écosystème arganier en mettant l'accent sur l'amélioration de la régénération des arganeraies et par conséquent sur la réduction des risques liés au changement climatique, à la variabilité du climat et à la désertification dans la région Souss Massa⁶. Toutefois, les effets directs de la sécheresse ont un effet réel sur les modèles de PSE du PEC-SM.

Ainsi en matière de réhabilitation de l'habitat naturel des abeilles pour la promotion des services de pollinisation des abeilles, les bénéficiaires du projet sont retissant quant au déploiement de cette composante. Selon l'UGP, ils ne souhaitent pas investir dans l'achat de ruchers devant la raréfaction des plantes mellifères. Si cette situation persiste, la réhabilitation du rucher d'Inzerki et la production de miel labellisé de la région Souss Massa seront impactées. Concernant, l'aménagement de terrassettes agricoles devrait être subventionné par le FDA en raison de sa contribution à la collecte des eaux pluviales.

⁵ Source : La saison agricole menacée par la sécheresse : Akhannouch annonce des mesures, H24info, 21 novembre 2017

⁶Annexe IV: Registre des risques, ProDoc

En absence de pluies ou leur raréfaction sur le long terme, ce mécanisme risquerait de devenir non seulement caduque auprès de l'Etat, mais impacterait le cadre réglementaire ciblé à ce stade par le PEC-SM. Indirectement, les effets des sécheresses récurrentes sur les ressources naturelles et paysagères de la région de Souss Massa peuvent se traduire par la dégradation du circuit touristique destiné à préserver le patrimoine naturel de la région grâce à la compensation de l'empreinte carbone par les touristes et la gestion des déchets solides. En l'absence de ressources en eau, l'activité touristique sera amoindrie et compromise. Concernant, l'éco-certification des produits de terroir, la diminution de la production du miel et de l'huile d'argan dans un contexte impacté l'affaiblissement des ressources en eau ne peut atteindre ses objectifs de production optimale.

En résumé, la durabilité du PEC-SM est assez probable, mais elle reste soumise à plusieurs facteurs dont le plus critique est l'institutionnalisation du projet (cadre réglementaire et juridique du PSE) et son appropriation par ses parties prenantes. La mise en place d'une stratégie dans ce sens est nécessaire ainsi que la mobilisation d'un sponsor ayant le pouvoir de mobiliser les acteurs concernés. A court terme, le risque est que le PEC-SM ne puisse pas atteindre son objectif et ses résultats dans le temps-cadre fixé et qu'il nécessitait une prolongation de sa durée. Sur le long terme, le changement climatique présente une réelle menace sur la pérennité des acquis futurs du projet. La mise en place de mesures d'atténuation du changement climatique dans le cadre du PEC-SM est à envisager et à planifier pour la sortie du projet.

1. Conclusions

Le PEC-SM est une initiative pilote au Maroc destinée à positionner le pays sur un axe stratégique porteur et résolument ancré dans les préoccupations actuelles du développement durable. L'économie circulaire (EC) est source de nouvelles logiques économiques, de bien-être social et de production de valeur. Le PEC-SM vient à travers sa démarche découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de modèles de payement des services écosystémiques (PSE) novateurs. La prise de conscience sur la notion de l'EC et son approche de PSE a été appuyée par les activités de renforcement de compétences entreprises dans le cadre du projet. Ainsi, une réflexion sur l'alternative aux modèles de développement traditionnels a été lancée auprès des parties prenantes de la région de Souss Massa. Cette démarche a permis de démystifier, pour certains acteurs locaux, la notion d'EC et de PSE et pour d'autres d'ouvrir de nouvelles perspectives quant à la gestion de leurs activités sectorielles. Cet état de fait a donné lieu à une perception positive quant à la portée du projet et à ses objectifs. Dans ce cadre, le PEC-SM a permis de mettre à niveau et consolider les connaissances de 223 bénéficiaires, dont 68 femmes parmi les fournisseurs et techniciens/techniciens concernés par les services écosystémiques (SE). Le projet a donné depuis son lancement un intérêt particulier à cette dimension qui représente un des succès actuels du PEC-SM. Toutefois, une assimilation de la notion de l'EC et du PSE et l'atténuation des biais des interprétations auprès de certaines parties prenantes restent à conforter par une approche plus concrète.

Par ailleurs, le projet a donné de la visibilité aux potentialités de la région de Souss Massa et a attiré l'attention sur la fragilité de ses écosystèmes. D'ailleurs, le PEC-SM a déployé diverses actions en faveur de la communication des axes du projet et leur promotion. Pour ce faire, le PEC-SM a exploité les réseaux sociaux. Il a également développé une initiative unique à travers l'organisation de 2 éductours au profit, entre autres, de voyagistes, de la presse internationale et d'acteurs de la société civile. L'objectif était de promouvoir le concept du PEC-SM et ses composantes auprès de professionnels et d'un public plus large. Au-delà de la promotion du projet, l'initiative ciblait également l'identification d'opportunités économiques pour l'implémentation ses modèles PSE.

A ce sujet, le projet a conçu 4 modèles de PSE, à savoir : l'aménagement de terrassettes agricoles pour la préservation de l'agro-biodiversité, la compensation touristique de l'empreinte carbone et la gestion rationnelle des déchets solides pour la préservation du patrimoine naturel, l'éco-labellisation des produits de terroir à travers l'utilisation efficiente des ressources et la promotion des services de pollinisation par la réhabilitation de l'habitat naturel de l'abeille jaune saharienne. Les modèles PSE conçus viennent, via des start-up, traduire l'approche du projet en des concepts plus tangibles pour les parties prenantes. Le projet a pu identifier 17 opérateurs touristiques et 7 organisations professionnelles agricoles pour prendre part à la mise en œuvre des modèles pilotes PSE. Pour ce faire, un effort de concertation auprès des bénéficiaires du projet a été mis en œuvre à travers des Comités locaux constitués dans les 4 zones prioritaires d'intervention du PEC-SM. Cette approche a été saluée par les bénéficiaires qui ont le sentiment d'être écoutés et impliqués dans le processus. A ce stade du projet, les modules de PSE sont en attente du développement d'un cadre réglementaire et juridique pour faciliter leur mise en œuvre. Actuellement, les textes régissant le mécanisme de financement des terrassettes agricoles agissant pour la collecte des eaux pluviales est en cours de révision. En effet, le projet a retenu ce mécanisme selon les résultats d'une étude technique menée dans ce sens et pour répondre aux attentes des bénéficiaires du projet. Initialement, le PEC-SM était destiné à capitaliser le programme par le Haut-Commissariat des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification (HCEFLCD) pour la mise en défense des zones forestières critiques. Néanmoins, l'absence d'une mutualisation des efforts et la faible coordination entre l'UGP et l'administration des forêts a entravé cette action. A ce sujet, l'intersectorialité ciblée par le PEC-SM n'a pas été opérationnalisée. La révision du cadre réglementaire et juridique du projet devait s'appuyer sur un groupe de travail interministériel. La convergence insuffisante des efforts publics dans la promotion d'objectifs communs en

-

⁷ L'économie circulaire, nouveau modèle de prospérité, Institut de l'économie circulaire, 2017

a été, entre autres, la cause. L'absence d'une vision partagée et d'un sponsor, à haut niveau, pouvant renforcer l'implication des acteurs a également impacté ce processus. Le but est aussi de garantir la durabilité des résultats du projet aux niveaux régional et national. Concernant la labellisation RBA, elle est en cours de développement (référentiel établi et son groupe de gestion identifié). Il faut toutefois prendre en considération les enjeux socio-politiques opérant au sein des filières ciblées par le projet ainsi que la multiplicité des représentants et leur divergence stratégique. L'aboutissement d'un consensus quant à la gestion du label RBA entre les membres des 5 collèges retenus (argan, miel, amandes, plantes aromatiques et médicinales et tourisme) est également un facteur de risque à considérer et à atténuer. Sur le volet d'indication géographique protégée (IGP), ce label a été établi pour le miel de thym du Souss.

Au niveau management, le projet a bénéficié d'une Unité de gestion de projet (6 membres, dont le Coordinateur national du projet), un Directeur national de projet et une équipe de soutien issue de l'administration agricole (6 personnes). Le PEC-SM a de même disposé d'une assistance technique externe assurée par un consortium de bureaux d'études (6 experts). Les ressources humaines du projet sont suffisantes pour l'exécution des composantes planifiées et l'atteinte de ses résultats. Le suivi et l'évaluation du projet ont été renforcés par le projet en apportant des activités complémentaires aux exigences du ProDoc à travers la mise en place de réunions de coordination mensuelles, des revues internes et le développement de rapports annuels. Cependant, le reproting, la documentation des renseignements tirés du projet et de gestion adaptative ainsi que la gestion et atténuation de ses risques sont à renforcer d'un point de vue méthodologique.

Pour ce qui est des ressources financières, la contribution du gouvernement marocain, de 7'300'000 USD, est attendue pour la phase d'implémentation des modèles de PSE conçus à jour par le projet. Un programme est en cours de développement pour sa soumission à l'ADA et l'ANDZOA. Par ailleurs, la gestion financière du budget est jugée par l'UGP comme étant rigide en raison des limitations dans le transfert des fonds entre lignes. Les procédures administratives et leur lourdeur impactent la gestion du projet pour ce qui est des appels d'offres et de la passation des commandes pour le projet. La réglementation de l'administration affecte aussi les aspects logiques du projet et son action sur le terrain.

Pour conclure, le PEC-SM apporte une nouvelle dimension de conciliation de l'environnement, l'économie et le sociétal au Maroc. La réflexion à ce sujet est lancée aux niveaux régional et national et sa dynamique initiée. La communication et le renforcement des capacités restent à l'heure les succès les plus marquants du projet. Pour leur concrétisation, les 4 modèles conçus du PSE sont en attente de la consolidation de leur réglementaire, de la mobilisation des fonds du gouvernement et d'une adhésion entière des parties prenantes ciblées par le projet. Le projet reste également par sa nature très ambitieux et complexe. Il aborde des axes sur la réglementation et la commercialisions qui exigent des phases préparatoires adaptées et réalistes face aux contraintes contextuelles du pays et aux fortes attentes des bénéficiaires pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

2. Recommandations

Sur la base des éléments analysés et évalués dans les précédentes sections du présent rapport, des recommandations sont proposées. Celles-ci sont données pour lancer la réflexion sur les améliorations à apporter au projet à différents niveaux. Il va de soi qu'elles doivent faire l'objet d'une analyse approfondie par les porteurs du projet afin d'en retenir celles en adéquation avec ses priorités et ses objectifs. Une priorisation est également à établir au vu de contraintes actuelles du PEC-SM.

Pour ce faire, un plan d'action détaillé spécifiant les responsables des mesures correctives retenus et les échéances de mise en œuvre est à développer dans ce sens. Il est également conseillé de prendre en considération la charge de travail nécessaire, les délais d'exécution et les coûts à débloquer.

2.1. Conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet

Aspect	Recommandation
Conception du projet	1. Analyser les parties prenantes du projet (rôles, responsabilités effectives dans le cadre du PEC-SM, besoins et degré d'influence) et établir une stratégie de leur gestion
Mise en œuvre du	2. Mettre en place un CoPiL avec un nombre limité de membres et différencier le processus de pilotage du partage d'information avec les parties prenantes du projet
projet	3. Faire 'porter' la vision du PEC-SM par un sponsor de haut niveau avec un véritable pouvoir d'influence et une légitimité pour mobiliser les parties prenantes
	4. Engager une stratégie de plaidoyer par les bailleurs de fonds et le sponsor auprès des parties prenantes clés pour s'assurer de leur adhésion et accompagnement du projet
	5. Impliquer le milieu académique dans les études et les activités du projet (formaliser un partenariat de coopération avec les universités et les hautes écoles)
	6. Assouplir les procédures administratives de la gestion financière (accès au portail des marchés publics, transfert des fonds entre lignes budgétaires avec justification et traçabilité) et logistique (permission d'utilisation des véhicules par l'UGP)
Suivi et d'évaluation du projet	7. Collecter et documenter les changements apportés aux activités du projet, les taux de réalisation annuel ou périodique des activités, les bonnes pratiques et enseignements tirés pour leur capitalisation et améliorer la formulation des mesures d'atténuation des risques identifiés

2.2. Suivi et renforcement des bénéfices initiaux du projet

Aspect	Recommandation
Cadre institutionnel	8. Evaluer l'incidence du changement climatique sur la durabilité du mécanisme de subvention des terrassettes par le FDA
	9. Garantir la transparence et le suivi de la gestion du futur fonds de l'écolabel RBA
	10. Créer des synergies avec les programmes du Maroc en matière de résilience du changement climatique afin d'identifier des actions préventives de l'effet de la sécheresse sur les activités de l'apiculture et sur l'arganeraie de Souss Massa
Labellisation	11. Identifier des mesures d'atténuation du risque de multiplicité des représentants des filières de l'argan et du miel et la difficulté de convergence de leurs priorités
	12. Identifier des solutions alternatives pour les bénéficiaires aux faibles capacités financières afin de disposer du matériel de production et de conditionnement nécessaires
Circuit carbone	13. Concevoir une stratégie à long terme pour le développement, la promotion et la gestion du circuit touristique en impliquant les acteurs institutionnels régionaux et nationaux
Durabilité	14. Mettre en place des mécanismes, concrets et adaptés, pour l'atténuation des risques stratégiques encourus par le projet
	15. Rechercher des sources complémentaires de financement pour le projet et prolonger la durée du projet pour atteindre ses résultats escomptés

3. Orientations futures proposées par les parties prenantes

Selon les échanges tenus avec les parties prenantes du PEC-SM durant la mission de terrain du 13 au 17 novembre 2017, les orientations futures ci-dessous ont été proposées :

Aspect	Orientation
Labellisation	Déplorer l'écolabel RBA au niveau national à travers les 4 réserves biosphère du pays
	 Développer un programme de préservation et de réintroduction de l'abeille saharienne et développer un IGP de son miel
	 Intégrer la protection du thym (zeitra), d'une grande importance pour les apiculteurs, afin d'endiguer son extinction
Changement climatique	 Intégrer le circuit touristique à carbone neutre du modèle PSE dans les engagements du Maroc pour la lutte contre le réchauffement climatique
	 Installer des pompes solaires de puits au profit des agriculteurs et des apiculteurs afin de faire face aux conséquences de la sécheresse
Autre	 Financer des études scientifiques, des doctorats et des masters sur l'économie circulaire et les modèles de PSE à travers le fonds de l'ANDZOA pour les bourses de recherches

1. Annexe 1 | Tableau de la documentation de projet remise

Catégorie	Documents			
Contexte et	UNDAF	ProDoc		
stratégie	UNDAF 2017-2021_Final for signature.pdf UNDAF_2012-2016.pdf	PRODOC EC-SMD LPAC Français.pdf PRODOC EC-SMD.docx Prodoc-EC-1.pdf		
Suivi et	Revues internes	Lancement		
évaluation	Reunion ADA Juillet 2017.pdf	pv compte rendu seminaire demarrage lv3.doc		
	Revue annuelle 2015.pdf Revue annuelle 2016.pdf Revue annuelle 2017 economie circulaire Revue mi annuelle 2015.pdf Revue mi annuelle 2016.pdf RMA 15.doc RMA 16.doc RMA 17.doc RA 14.ppt RA 15.ppt RA 17.ppt RA 17.ppt RMA 15.ppt RMA 15.ppt RMA 15.ppt	Rapports annuels Rapport ANNUEL de revue du projet 2014 LV3.doc Rapport annuel 2016 PEC-SMD Iv.doc Rapport annuel 2015 PEC-SMD.doc Rapport annuel 14 PEC-SMD.doc PIR PIR Call PIR-2017-GEFID3989-PIMS5079.doc CRS Cadre de suivi évaluation du prodoc Economie circulaire (2).doc		
Pilotage	CoPiL PV du comité de pilotage 2014.pdf PV du comité de pilotage 2015.pdf PV du comité de pilotage 2016.pdf	Bilans ADA note ADA bilan PEC 17.doc rapport annuel ADA bilan 2016.doc		
Ateliers de	Ateliers de planification	Plan de travail		
planification et réunions	Atelier de plannification Novembre 2015.pdf Atelier de plannification 2014.pdf Atelier de plannification 2016.pdf Atelier de plannification 2016.pdf Reunion ADA Juillet 2017.pdf Revue mi annuelle 2017.pdf	■ PT 2017 PEC-SMD (fev 17) 15_mars 17.doc ■ PT 2016 PEC-SMD.doc ■ PT 2015 PEC-SMD v 20 avril 15 (SSE).doc ■ PT 14 PEC-SMD.doc ▼ PT 2017.pdf ▼ PT 2017.pdf ▼ PT 15 scané.pdf ▼ PT 16 scané.pdf ▼ PT 14 scané.pdf ■ Schema planification LV.xls		
Livrables du	Start-up PSE	Guide de bonne pratique		
projet	A VA A5.pdf B VA A5.pdf B VF A5.pdf	∑ Extrait illustré du guide des bonnes pratiques de production du miel arabe et français.pdf أكب الممارسات الصحية و السليمة لتربية النحل . rarدليل الممارسات الصحية و السليمة لتربية النحل.		
Budget	CDR	Ficher UGP XLS		
	 CDR EC-SMD 2015 Signé.pdf CDR PEC SM 2016.pdf CDR Projet EC SMD 2014 certifié.pdf 	🗐 budget GEF global 2017 mars.xls		
Divers	Marché 1 2015 Agro Concept PSE Marché 3 2015 PCM consulting Miel	ACTE du FORUM PSE 2016.pdf actes de l'eductour 2017.pdf		

2. Annexe 2 | Liste des parties prenantes rencontrées

Organisation	Parties prenantes rencontrées
ORMVA/SM	- M. Hro Abrou Directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Souss Massa
PNUD	- Mme Amal Nadim Chargée de programme de l'énergie et du changement climatique
ADA	M. Hamid Faik Chef de la division des financements
ANDZOA	M. Gahmou Amesmoud Chef de service de développement de projets agricoles
DRA	- Mme Bouchra Assama Chargée des composantes agricoles du projet
	- M. Abdeslam Lamtaibi Chef de service des filières ce la production agricole
	- M. Abdellah Baroud Chef du SPP chargé du contrôle de gestion du projet
Wilaya d'Agadir	- M. Abdellatif Chouli Chef de la division des affaires rurales
	- M. Mohammed Mezgar DNP
	- M. Moha Haddouch CNP
	- Mme Narjiss Masrou Chargée de l'appui transversal du projet, du S&E et le genre
UGP	- M. Abdelilah Filahi Chargé du développement local
	- M. Ahmed Tantim Chargé du développement local
	- M. Mohamed Benjmoud Chargé du développement local
	- Mme Bouchra Lakhmissi Assistante administrative et financière
Tourisme	- M. Abdelhakim Sabri Président du RTDR
	– M. Zaïd Jaarou membre du RTDR
	- M. Hicham Kdir Président PATI
Agriculteurs	M. Mohammed Moussaoui Association des usagers des eaux agricoles (Doaur Zaouiat Sidi Bouzakri)
	- M. Brahim Chatoui Association tadart Inzerki
	- 2 autres agriculteurs
Filières de l'argan et du miel	M. Lahoucine Bourhim Président de la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'argane
IIIICI	- Abdellah Agnao Président de l'association régionale de l'apiculture

3. Annexe 3 | Agenda des rencontres

lundi 13.11.17	mardi 14.11.17	mercredi 15.11.17	jeudi 16.11.17	vendredi 17.11.17
9.00 DRA M. Hro Abrou 10.00 UGP M.Moha Haddouch (CNP) 11.00 DRA Mme Bouchra (Chargée des composantes agricoles du projet) 12.00 AAF Mme Bouchra Lakhmissi	9.00 UGP M. Mohammed Mezgar (DNP) 10.00 DRA M. Abdeslam Lamtaibi, (Chargé des composantes apicoles du projet) 11.00 ORMVA/SM M. Abdellah Baroud (Chef du SPP chargé du contrôle de gestion du projet) 12.00 VNU Mme Narjisse (Chargée de l'appui transversal du projet)	9.00 Route du miel Hotel Zolado APATI M. Zaid Jaakou Inzerki Ass Vallée Paradis M. Brahim Chetoui (Président d'association) 11.00 Coopérative Afoulki Mme Fatima Ait Moussa (Présidente)	09.00 Miel M. Abdellah Agnao (Président de l'association régionale de l'apiculture) 10.00 FIMARGANE M. Lhoucine Abourrahim (Président)	9.00 Wilaya région Souss-Massa M. Abdellatif Chouli (Chef DAR) 10.00 VNU M. Abdelilah Filahi M. Ahmed Tantim M. Mohamed Benjmoud (Chargés du développement local)
14.30 ANDZOA M Abderrahmane Ait Lhaj M. Gahmou Amesmoud (Chargés du suivi des activités du projet) 16.30 RDTR M Abdelhakim Sabri (Président)	14.30 FG 1 – Tourisme Mille Mamoun M. Sabri M. Jaakou, M. Kdir M. Oulhachmi		14.30 FG 2 – Agriculteurs (terracettes) • M. Mahni • M. Moussaoui • M. Ait Lhaj • M. Chetoui • M. Hassi	14.30 Débriefing UGP PNUD

Clé de lecture

One-to-one Focus group Visite de terrain

Abréviations

- DRA | Direction régionale de l'agriculture
- UGP | Unité de gestion du projet
- CNP | Coordinateur national de projet
- ANDZOA | Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et d'arganiers (Min. environnement)
- RDTR | Réseau de développement touristique rural
- DNP | Directeur national de projet
- ORMVA/SM | Office régional de mise en valeur agricole du Souss-Massa

- SPP | Service de Planification et de Programmation
- VNU | Programme des Volontaires des Nations Unies
- APATI | Association du pays d'accueil touristique des Ida Outanane
- FIMARGANE | Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière argan
- FG | Focus group

4. Annexe 4 | Matrice de l'évaluation

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégles résultats escomptés ?	ígie du projet est-elle adaptée aux priorité	s du pays, à l'appropriation natio	nale et au meilleur moyen d'atteindre
Le projet est-il pertinent par rapport aux besoins du pays et de ses bénéficiaires? La conception du projet est-elle logique et cohérente? Progrès réalisés vers les résultats : dans que	 Respect des objectifs de l'UNDAF Intégration aux stratégies des secteurs de l'agriculture et du tourisme marocains Qualité de l'information contenue dans le ProDoc 	Documents du programme-cadre pays du PNUD pour le Maroc (UNDAF et Plan stratégique) ProDoc scomptés du projet ont-ils été attei	Collecte et documentation des informations Analyse et interprétation Entretiens one-to-one avec les parties prenantes
Quel est le taux de réalisation du projet sur les plans quantitatif et qualitatif ?	Respect des objectifs du projet fixés	- ProDoc - Plans de travail	Collecte et documentation des
Dans quelle mesure le respect de la planification a-t-il été assuré? Quels facteurs ont empêché ou facilité la réalisation des objectifs et activités du projet? Est-ce que les bénéficiaires cibles originalement prévus ont été atteints? Et à quel point sont-ils satisfaits de leurs implication et participation au projet?	 Niveau d'atteinte des résultats escomptés Application effective des approches du projet Satisfaction des bénéficiaires Niveau d'implication des parties prenantes 	annuels - Rapports d'états d'avancement - Procès-verbaux du Comité de Pilotage - Documentation diverse liée aux ateliers réalisés - Concertation des parties prenantes	informations - Analyse et interprétation - Entretiens avec les parties prenantes impliquées (one-to-one et focus group) - Entretiens one-to-one avec les membres de l'Unité de gestion du projet/PNUD
communication de données et la communication liée au Est-ce que les ressources (humaines et financières) allouées au projet étaient en adéquation avec les résultats ciblés ? Quels sont les facteurs spécifiques liés aux ressources (humaines et financières) qui ont affecté les résultats du projet ? Comment était le fonctionnement de l'Unité de gestion du projet mise en place pour la gestion et l'exécution des activités du projet ?	Adéquation des ressources de l'Unité de gestion du projet Qualité de l'approche de suivi et d'évaluation Pertinence des indicateurs de suivi Respect de la planification Taux de réalisation des activités Taux d'utilisation des fonds Rapport entre les réalisations de	Projet ! Rapports	 Collecte et documentation des informations Analyse et interprétation Entretiens one-to-one avec les membres de l'Unité de gestion du projet/PNUD
Quel système de suivi & évaluation est mis en place(fonctionnalités/composantes)? Quelle a été la gestion adaptative du projet? Quel a été le degré d'engagement et de contribution des partenaires dans la conception et la mise en œuvre des	fonds Voir plus haut	financier de l'Unité de gestion du projet Voir plus haut	Voir plus haut

5. Annexe 5 | Comptes-rendus des one-to-one

Personne rencontrée

M. Hro Abrou | Directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Souss Massa

Date 13 nov. 17 Lieu DRA

INTÉRÊT DU PROJET POUR LA DRA

Le projet est d'une importance certaine pour le secteur en dehors de son budget. Il s'intègre au niveau stratégique dans le Plan Maroc vert. Le projet a abordé des aspects que la DRA ne pouvait pas toucher avec ses moyens budgétaires. Un saut qualitatif a été enregistré dans le cadre du PEC-SM. Il a pu aborder la question de la commercialisation et de l'entrée sur le marché des produits des filières de l'argan et du miel (grande aide pour le secteur). Dans ce contexte, le PEC-SM a touché des aspects qui échappent à la DRA et a réglé un certain nombre de problèmes. Un des succès du projet est d'avoir fédéré les partenaires des deux filières de l'arganier et du miel.

OPPORTUNITÉS À DÉVELOPPER PAR LE PROJET

Pour information, l'arganier était considéré comme une filière forestière (du ressort du Haut-Commissariat des Eaux et Forêts), mais depuis 2008 il est devenu une filière arboricole (Ministère de l'Agriculture). Actuellement la production est 4'000 tonnes par an alors que la demande est de 20000 tonnes au niveau international, ce qui constitue une opportunité à exploiter dans le cadre du projet pour répondre à cette forte demande à travers : la commercialisation, la production, la valorisation et la recherche de marchés. Pour ce faire, il y a un besoin de :

- Qualité
- Traçabilité
- Labellisation

COLLABORATION ET IMPLICATION DES PARTENAIRES DU PROJET

La DRA agit au niveau de région de Souss-Massa de manière à tenir compte de la convergence des efforts des différents acteurs locaux et leur mobilisation. Ainsi, le PEC-SM bénéficie d'une bonne coordination et une bonne communication de projet.

RENFORCEMENTS FUTURS

- Consolidation des résultats du projet
- Déploiement de plus de moyens
- Axer l'action du projet, en commun avec la formation, sur :
 - o la valorisation
 - o l'accès au marché
 - o les approches de commercialisation
 - les techniques de valorisation des produits

Partie prenante Mme Bouchra Assama Chargée des composantes agricoles du projet	Date	13 novembre 2017	Lieu	DRA
---	------	------------------	------	-----

INTÉRÊT DU PROJET POUR LA DRA

Le PEC-SM est d'une grande importance, car il donne une autre approche dirigée vers l'action en assistant les coopératives et les agriculteurs au niveau de la DRA. Le projet permet d'ancrer des bonnes pratiques avec des aspects environnementaux et la notion de durabilité. Le PEC-SM incite les parties prenantes de prendre le temps pour comprendre ce qu'ils faisaient avant et de remettre à jour les bonnes pratiques qui ont été délaissées pour pérenniser l'action.

IMPLICATION DANS LE CADRE DU PROJET

La DRA fournit un soutien technique du projet : prendre part aux commissions, validation des livrables et des actions du projet

I. SUCCÈS ET DIFFICULTÉS ACTUELS DU PROJET

A. Succès

- 1. Renforcement de capacités pour tous les partenaires ce qui a permis de démystifier le côté énigmatique du PSE à tous les niveaux : institutionnel, partenaires, associations.
- 2. Produits des supports de communication : vidéos, films
- 3. Création de 4 modèles PSE avec des cahiers de charge
- 4. Concrétiser l'aspect tourisme (Eductour)

B. Difficultés

La nature du projet apporte une ouverture d'esprit, mais elle est freinée par la lenteur de l'administration : solutions peu flexibles concernant la logistique et les procédures. Ceci crée un décalage dans le temps pour la réalisation du projet.

RENFORCEMENTS À APPORTER AU PROJET

- 1. Aspect financement des paiements | trouver une solution au cadre légal et législatif au niveau des agences de gestion des barrages pour les terrassettes (impact sur les barrages). Il faut donner des compensations pour les agriculteurs
- 2. **Soutien** | Le conseil régional peut soutenir les initiatives, il a un rôle dans ce sens.
- 3. Transparence | il faut un cadre législatif et légal bien clair et défini

ANCRAGE DU PROJET AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Le projet dispose d'un ancrage aux niveaux régional et national ; il faut juste pallier les problèmes du cadre réglementaire et légal. Et puis, il faudrait démultiplier les actions du PEC-SM à travers une volonté politique. L'unité de gestion du projet devrait mobiliser les partenaires et faire avancer le projet.

RISQUES POUR LE PROJET, DURABILITÉ & RENFORCEMENTS

- 1. Aspect législatif | il y a un risque sur ce point, car cela nous dépasse. Il faut suivre une procédure 'normale' pour cette action et réfléchir au niveau des hautes instances
- 2. Revenus financiers | il y a un risque à ce que les ressources ne soient pas à la hauteur des attentes créées. Au niveau du tourisme, c'est réglé. Mais, il faut trouver des solutions pour les autres PSE qui nécessitent un cadre législatif établi.
- 3. Partenaires | il faut que les partenaires du projet soient plus solidaires. Dans ce sens, il faut fédérer les efforts. En effet, l'implication au sein du projet reste éparpillée. Il faut travailler sur le long du projet dans la continuité hors des évènements de grande envergure.

Personne rencontrée	Bouchra Lakhmissi Assistante financière et administrative	Date	13 novembre 2017	Lieu	DRA
---------------------	--	------	------------------	------	-----

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS DANS LE PROJET

A. Succès

Le directeur national du projet (DNP) est présent à Agadir ce qui permet au PEC-SM de profiter de l'assistance technique de la DRA.

B. Difficultés

Il existe des retards dans la réalisation des activités du projet. Une des causes est la signature tardive du plan de travail par les partenaires (3 et 4 mois après la tenue du comité de pilotage). Ceci fait que le taux d'exécution du projet est approx. De 50%.

Par ailleurs, le passage des fonds ne se fait pas à temps. Il existe également des procédures longues retardant la signature de l'évaluation de la TVA. Il y a aussi des différences par rapport à la comptabilité du projet avec les CDR. Concernant la gestion administrative, le projet ne dispose pas d'un logiciel pour faire les appels d'offres et il manque la numérisation des documents.

COLLABORATION ET IMPLICATION DES PARTENAIRES DU PROJET

Les partenaires du projet sont situés au niveau local à Agadir. Il est donc facile de les mobiliser pour participer aux séances de travail. Toutefois, comme cité plus haut, il existe des retards dans la validation du plan de travail annuel par les partenaires du projet.

RENFORCEMENTS FUTURS

Par ailleurs, pour la réalisation de mes tâches, j'ai besoin d'une formation de gestion financière.

Personne rencontrée	AmsmoudGahmou Chef de service de développement de projets agricoles	Date	13 nov. 17	Lieu	ANDZOA
---------------------	---	------	------------	------	--------

INTÉRÊT DU PROJET POUR L'ANDZOA

Le PEC-SM est innovant, car il aborde des concepts novateurs comme l'économie circulaire. Il s'est intéressé à des bassins versants. Ce sont des régions pilotes soumises à des dégradations anthropiques et climatiques.

Actuellement, le PEC-SM a permis de former 4 personnes de l'ANDZOA à travers ses actions de renforcement de compétences. Plus globalement, le projet peut permettre de soutenir les actions de l'ANDZOA en sensibilisant la population pour la mise en place des projets de développement de l'arganier (être plus coopératifs et réceptifs).

IMPLICATION DANS LE CADRE DU PROJET

- 1. Membre du CoPiL
- 2. Collaboration avec l'unité de gestion du projet pour les appels d'offres et les consultations ;
- 3. Validation des rapports d'études et de missions d'expertise.

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS ACTUELS DU PROJET

A. Succès

- Communication | des efforts de communication, d'information et de formation ont été déployés durant le cadre du projet
- **Recherche d'information scientifique** | une masse d'information a été amenée au travers de l'assistance technique du projet(*à exploiter maintenant*)
- **Eductour** | c'est un moyen de promotion des services écosystémiques
- **Partenaires** | dynamique entre les partenaires
- Approche du projet | satisfaction de l'ANDZOA du déroulement du projet qui investit dans l'humain et intègre aussi le financement des micro-projets
- Révision des lois | nouveaux articles de lois qui se rapprochent de la protection des services écosystémiques (ex. mise en défens)

B. Difficultés

Le concept des services écosystémiques n'est pas encore très bien compris par plusieurs acteurs entre autres la population, il faut leur expliquer en quoi cela consiste réellement afin que la population et les acteurs institutionnels puissent mieux s'approprier le projet.

RENFORCEMENTS À APPORTER AU PROJET

- **Population** | faire des efforts pour changer la mentalité de la population
- Administration | adopter le langage de l'économie circulaire pour le partager avec la population
- Maximum d'acteurs à sensibiliser
- Recherche | financer des études scientifiques par des Doctorats/Masters, car il existe un fonds de l'ANDZOA pour les bourses de recherches thématiques
- Mise en défens | travailler sur les cas de mise en défens et montrer que c'est faisable : drainer de l'argent pour la population, impliquer les associations et faire le suivi avec les Eaux et Forêts et les ayants droit

OPPORTUNITÉS À DÉVELOPPER PAR LE PROJET

- Domaine forestier : action de réhabilitions dont régénération (plantation)
- Plantation de l'arganeraie : cette filière dépend de la pluviométrie (il faut la réhabiliter)
- Contrat programme du pour le développement de la filière arganier: 200'000 ha de réhabilitation forestière et 5'000 ha de vergers intensifs d'arganiers
- Financement du fonds vert pour le climat : 10 000 ha pour un montant de 490'000'000 MAD
- Subvention du Ministère de l'agriculture pour la plantation d'arganier (achat de plants):
 4 pépinières sont agréées

Il y a un besoin de coordination du projet entre le Ministère agriculture et l'ensemble des acteurs sectoriels et les associations.

RENFORCEMENTS FUTURS

Le projet devrait s'intéresser dans le futur à sensibiliser les professionnels des filières agricoles qui ont un impact sur l'environnement en l'occurrence les agrumes, les primeurs et l'élevage. Ces professionnels une fois sensibilisés, le projet peut construire avec eux une collaboration afin de mettre en place des systèmes locaux de PSE.

Personne rencontrée	Abdelhakim Sabri Président	Date	13 nov. 2017	Lieu	RDTR
---------------------	------------------------------	------	--------------	------	------

INTÉRÊT DU PROJET POUR LE RDTR

Le réseau de développement du tourisme rural est le premier interlocuteur officiel du tourisme rural dans la région de Souss Massa (50 adhérents : personnes, associations de l'accueil, conseils provinciaux du tourisme). En effet, le monde rural est toujours exclu de la connectivité, des moyens de ventes et de la promotion. Le RDTR tente de pallier cette situation à travers :

- La concertation avec les acteurs
- L'amélioration de la qualité du produit et connexion avec le monde extérieur
- La qualification du produit et la promotion du produit
- La création de nouveaux circuits touristiques ruraux
- Le développement de la stabilité autour des structures locales du tourisme de la région

Sa collaboration avec le PEC-SM lui permet d'être encouragé à aller plus loin dans ses actions. En effet, le processus de concertation et l'environnement de travail entre l'équipe du RDTR et l'unité de gestion du projet sont favorables à cette perspective.

IMPLICATION DANS LE CADRE DU PROJET

- Gestion du circuit du miel
- Séquestration du carbone dans le circuit du miel
- Mise en place de panneaux solaires dans les établissements d'hébergement touristiques du circuit du miel
- Promotion du rucher traditionnel d'Inzerki
- Contribution aux éductours

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS ACTUELS DU PROJET

C. Succès

- La sensibilisation des parties prenantes dans le cadre du projet et la discussion de la neutralité carbone | à force de réunions et de concertation sur les gaz à effet de serre, les gens commencent à penser à ce qu'ils produisent comme carbone et comment faire pour le séquestrer.
- Route du miel | compenser les carbones par les chauffe-eau solaires (thermosiphons) pas de gel dans la montagne, pas d'appoint avec l'électricité
- Environnement | l'implication dans le PEC-SM a permis au réseau d'intégrer la composante environnementale dans sa stratégie

D. Difficultés

- Absence d'un lien institutionnel avec le Ministère du tourisme

- Le RDTR a un problème de mise en place du crowdfunding pour la collecte de fonds pour la préservation des ressources naturelles locales
- Comment promouvoir les sites de la région tout en les préservant de la dégradation (c'est l'occasion dans le cadre du PEC-SM de bénéficier de l'expertise des intervenants). En effet, le RDTR a été impliqué dans une campagne au niveau de la vallée paradis ; la fréquentation forte de la région a donné lieu à des réclamations importantes de la part de la population en raison de la présence de déchets. Le RDTR a participé à une campagne dans ce sens, mais il est à souligner que cette région manque d'infrastructures pour l'accueil des flux touristiques.
- Problème au départ du projet est de parler de la forêt et défendre son accès. Ceci est un sujet sensible. Il fallait beaucoup d'efforts pour faire accepter l'idée aux bénéficiaires et de leur laisser un peu de temps pour identifier les projets. Il fallait aussi gagner leur confiance. Actuellement, les gens savent de quoi on parle et les projets du PEC-SM sont mis en lien avec le circuit du miel.

Note

Appui du Green destination (GD) au RDTR pour respecter des critères environnementaux. Le GD fait une visite sans engagement pour proposer aux établissements touristiques ruraux des critères spécifiques à la région. L'accompagnement, par la suite, est payant et le GD fait la promotion de la destination. C'est plus réaliste pour le tourisme rural que les critères rigides et inaccessibles de la Clef verte par exemple.

RENFORCEMENTS FUTURS

- Le capital du secteur d'hébergement est l'environnement, il est donc essentiel de sensibiliser et d'impliquer la population autour et dans les douars. Il s'agit d'élever le niveau de travail dans ce domaine.
- Dans le cadre de la réhabilitation du rucher d'Inzerki, le problème est qui va le gérer et dans quel cadre. Il faut définir un cadre juridique et encourager la création d'une association pour consolider l'activité
- La forêt Ain Assmama présente un problème quant à l'arrachage des plantes médicinales. Une action dans ce sens est à considérer par le projet
- Eductour 2018 : laisser l'initiative aux professionnels avec l'appui du projet et penser à la durabilité de l'action

Personne rencontrée	Narjisse Masrou Chargée de l'appui transversal du projet	Date	14 novembre 2017	Lieu	DRA
---------------------	---	------	------------------	------	-----

RÔLE DANS LE PROJET

- Chargée de l'appui transversal, suivi et évaluation, communication et de la question du genre
- Bonne connaissance de la région
- Rejoins l'équipe en mars 2017

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS DANS LE PROJET

A. Succès

- Effet bénéfique attendu des terrassettes pour la population locale
- Implication des femmes dans les coopératives locales comme Afolki
- Réalisation des éductours
- Ateliers de travail sur les terrassettes, la pollinisation et la sensibilisation aux bonnes pratiques
- La population est intéressée, curieuse et elle a envie de réussir pour avoir plus de revenus et sources de financement par la suite

B. Difficultés

- Problème de la bureaucratie qui retarde le projet
- Pas de participation ou d'implication de l'Agence du développement agricole (ADA)
- La région connait une grande sècheresse; la population est donc intéressée à diversifier ses sources de revenus

DÉROULEMENT DU PROJET

Les activités du PEC-SM sont planifiées et réalisées comme prévu. Le planning est ainsi respecté.

	M. Abdeslam Lamtaibi Chef				
Personne rencontrée	de service des filières ce la	Date	novembre 2017	Lieu	DRA
	production agricole				

INTÉRÊT DU PROJET POUR LA DRA

En tant que Chef de service des filières ce la production agricole, j'accueille le projet avec intérêt. En effet, le PEC-SM met l'accent sur un besoin : la promotion de la région d'Inzerki qui est un trésor culturel unique. Le fait de vouloir faire revivre ce rucher collectif via la pollinisation et la route du miel répond à un vrai besoin local.

Les gens sont tellement dans le besoin et ils sont favorables et ouverts à cette initiative dans a perspective d'amélioration de leurs conditions de vie. Le fait d'axer les efforts du PEC-SM sur le rucher est significatif pour la région.

IMPLICATION DANS LE CADRE DU PROJET

 Chargé des composantes apicoles du projet : suivi de ces activités et coordination, participation aux réunions, accompagnent des experts et accompagnement des bénéficiaires (apiculteurs, agriculteurs)

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS ACTUELS DU PROJET

A. Succès

- L'aménagement de la route du miel et sa promotion. Une fois qu'il y aura des ressources mellifères sur place, le rucher opérationnel et les producteurs organisés, le projet développera un film sur le site et un Musée avec les produits sur place et un endroit de dégustation
- Concertation totale avec la population (apiculteurs individuels, coopératives, fédérations): dialoguer, avoir leur aval
 pour la concrétisation des actions (une fois la population cible délimitée)
- Utilisation de la langue arabe et berbère
- Existence de 'projets' en parallèle convergents actuellement vers des actions sur le terrain
- Bon travail et collaboration avec l'unité de gestion du projet

B. Difficultés

- Les apiculteurs actuellement n'ont pas de ruches en raison de la sècheresse

ANCRAGE DU PROJET AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

 L'action du PEC-SM sera durable, car elle est composite. Elle inclut plusieurs actions en parallèle pour une approche intégrée.

RENFORCEMENTS FUTURS

- La population locale demande des choses concrètes | rucher fonctionnel, diversification, route aménagée et ressources en eau
- Facteur humain | pour chaque action ciblée et précisée, il faut impliquer la population
- Contact avec la population | ne pas imposer les choses, gagner leur confiance, officialiser l'accord avec eux (conventions et contrat) selon les cas et l'action
- Il faut organiser les gens en coopératives ou associations
- Encouragement financier est insuffisant : indemniser

	M. Abdellah Baroud Chef de				
Personne rencontrée	SPP (ORMVA du Souss Massa et	Date	14 novembre 2017	Lieu	DRA
	chargé du Souss Massa				

RÔLE DANS LE PROJET

Suite à la demande du projet après la mutation de Mme Hafida Moubtassim (Chef de service administratif à la DRASM), la Direction Régionale de l'Agriculture du Souss Massa a proposé M. Abdellah Baroud comme personne-ressource pour les aspect financiers du PEC-SM: démarche, ouverture, jugement, établissement des bons de commande, des marchés et des conventions en tenant compte des budgets, vérification des pièces comptables (BC, Convention, factures, décomptes, PV de réception, et payement (pilotage et validation).

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS DANS LE PROJET

A. Succès

Le PEC-SM est une nouveauté ; Il concerne des projets d'une importance non négligeable et qui prévoit la mise en place d'actions concrètes vers la durabilité.

B. Difficultés

Le lancement des prestations du projet est engagé sur l'application des textes en vigueur : règlement relatif aux marchés publics de l'état spécifiques de l'ADA. Dans le contexte actuel, le lancement des appels d'offres *(portail des marchés publics)* fait mention de soumissionner en ligne. Toutefois, on ne peut pas, car le projet en question ne figure pas sur la morasse budgétaire de l'ADA. Actuellement, on fait recours aux conventions de droit commun et aux bons de commande.

RISQUES POUVANT ENTRAVER LE PROJET ET SA DURABILITÉ

Absence de financement et d'auto-financement

DÉROULEMENT DU PROJET

- Possibilité de déléguer la prestation d'appel d'offres au PNUD
- Dématérialisation : lire les projets en totalité au niveau du Maroc et la centrale est au PNUD
- Penser à la motivation des employés/déplacements/matériels

Personne rencontrée	M. Agnou Président de l''Association régionale de l'apiculture	Date	16 novembre 2017	Lieu	DRA
---------------------	--	------	------------------	------	-----

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS DANS LE PROJET

A. Succès

- Attribution de l'IGP au miel du thym
- Mise en place d'un comité national pour donner l'IGP à l'euphorbe (Daghmouss)
- 10 coopératives sont ciblées pour la labellisation RBA

B. Difficultés

- En 2016 on a essayé sans succès, il y avait une incompréhension. Ils n'ont pas compris que c'est une aide pour la commercialisation de leur produit.
- Le financement du matériel (extracteurs, bacs, etc.) exigé par ONSSA est cher pour les apiculteurs (200'000 MAD). Les agriculteurs veulent obtenir l'autorisation de l'ONSSA pour être certifiés, mais leurs moyens sont limités
- Il n'existe pas de points de vente du miel (qui sont certifiés ONSSA). Il y a un seul point de vente de à Casablanca: marché traditionnel des produits du terroir. Un Marché solidaire a été créé en 2017 aussi
- Sècheresse intense en 2017 ce qui a donné une production faible
- Problème avec les abeilles noires pour la race endémique du Maroc : l'abeille saharienne (adaptée au climat du pays, production plus élevée, résistance à la chaleur de 50°C). Les marchés publics utilisent l'abeille noire qui est plus disponible et facile, la saharienne n'est donc pas réservée et développée.

RENFORCEMENTS FUTURS

- Ajouter des formations pour expliquer la labellisation aux apiculteurs
- Organiser les apiculteurs en coopératives; pour avoir les ruches, c'est une condition du Plan Maroc vert (tendance est de passer à l'organisation des producteurs)
- Assainir le milieu pour contrôler la qualité et la traçabilité du miel
- Mettre en place un IGP de l'abeille saharienne ; il faut une protection de cette dernière qui a presque disparu.
 Sa réintroduction et son développement (sauvegarde de l'abeille saharienne) sont essentiels
- Former les apiculteurs pour la multiplication de l'abeille saharienne pour insémination artificielle pour la préserver

	Lahoucine Bourhim Président de la				
Personne rencontrée	Fédération interprofessionnelle marocaine	Date	16 nov. 2017	Lieu	
	de l'argane				

INTÉRÊT DU PROJET POUR LA FIMARGANE

La FEMAGRANE regroupe des coopératives, sociétés et commerçants. Les ayants droit (arganier) sont au nombre de 2'000'000 regroupés en 8 associations. Le gouvernement marocain voulait structurer les filières agricoles. Pour ce faire, il a constitué des structures à travers les associations provinciales (Essaouira, Ida Outanam, Onzekane, Tiznit Guelmim, Ait baha, Taroudanet).

La plupart des régions où se trouve l'arganier sont des régions pauvres et les gens sont illettrés. Les gens ne connaissent pas réellement la valeur de l'argan, il le coupe pour vendre le bois. Le rôle du projet est finalement de faire comprendre la valeur de l'arbre. Dans ce contexte, le PEC-SM vient accompagner la sensibilisation et l'encadrement des professionnels de la filière de l'argan. Ceci est d'autant plus important que l'argan est de plus en plus demandé et que ses prix augmentent. Toutefois, il serait utile de redistribuer cette manne aux ayants droit.

La production actuelle est de 4'000 T/an et objectif est d'atteindre 20'000 T/an.

RISQUES POUR LA FILIÈRE

- 90% des femmes travaillent dans le secteur ; les coopératives féminines ne profitent pas des revenus de la vente de l'argan, mais plutôt les intermédiaires
- Problèmes de traçabilité de la production (besoin de lots certifiés). Il existe beaucoup d'informels dans le secteur en effet
- La récolte a lieu en été (période de grande chaleur): les femmes sont exposées aux risques de morsures par des serpents et les scorpions
- Effet de la sècheresse sur le secteur
- Problème de la transhumance : pâturage non autorisé dans l'arganeraie (un projet financé par le Qatar va permettre de construire l'infrastructure nécessaire à Tiznit, Guelmim, Igrem pour permettre à cette population de circuler)

Personne rencontrée	Abdellatif Choulli Chef de la division des affaires rurales	Date	novembre 2017	Lieu	Wilaya d'Agadir
---------------------	---	------	---------------	------	--------------------

INTÉRÊT DU PROJET POUR LA WILAYA

L'intérêt du projet pour l'organisation et l'autorité est son nouveau concept qui est actuellement abordé au niveau mondial et national (2013 lancement du concept de l'économie circulaire et son initiation en 2015 du concept, puis son intégration en 2016). Le concept est intéressant d'un point de vue approche pour les écosystèmes et le développement durable et le changement climatique. Il est aussi destiné à préserver les ressources.

Le projet joue un rôle important dans la sensibilisation des acteurs, des institutions et des associations. L'avantage du projet est aussi d'agir sur plusieurs régions pour faire un effet tache d'huile.

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS DANS LE PROJET

A. Succès

- Connaître l'économie circulaire et en parler, c'est une réussite
- Exploitation des énergies renouvelables
- Identification des bonnes pratiques : le recensement de bonnes pratiques traditionnelles est un des succès du projet : terrassettes pour la collecte des eaux pluviales et agdal. Il faut les généraliser maintenant.
- Le projet PEC-SM va permettre de laisser une trace concrète et non pas que la production de documentation
- L'information sur le projet est partagée

B. Difficultés

- La durée du projet est limitée au regard de ses objectifs
- Il y a un besoin de mutualiser les efforts dans le secteur : GIZ arganier, HCEFLD désertification, UE (tanmia) adaptation au changement climatique.
- Identification géographique SIG : utiliser des outils informatiques pour gérer les aspects environnementaux

RENFORCEMENTS FUTURS

- Sensibilisation et formation sont à renforcer au sein de la population, ONG, acteurs locaux
- Mettre en place des projets pilotes pour convaincre la population locale et les motiver à répliquer les bonnes pratiques (terrassettes, retenue d'eau, etc.)
- Faire des études et des approches techniques
- Révision de certains aspects juridiques du secteur de l'agriculture
- Il faut une adhésion des médias au niveau national pour parler du projet et leur donner de la visibilité

Partie prenante Amal Nadim | Chargée de programme | PNUD-Maroc Date 24 novembre 2017

IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU PROJET POUR LE PNUD ET SES PERSPECTIVES

Le PEC-SM s'intègre dans l'UNDAF 2012-2016 : domaine 5 - protection de l'environnement, prévention et gestion des risques naturels et changement climatique, sous les résultats 3 et 5.

Le projet est important et stratégique pour le PNUD-Maroc, car la notion d'économie circulaire est nouvelle. Il est une approche pilote que le PNUD-Maroc souhaite diffuser à d'autres régions. En effet, l'économie circulaire est une notion intégrée qui va permettre de conserver la biodiversité et de générer des revenus. Par conséquent, le PEC-SM se répercutera positivement sur le niveau de vie et la dimension sociale des bénéficiaires. C'est la première expérience au Maroc en matière de Paiement des services écosystémique.

RÔLE DE VOTRE ORGANISATION DANS LE DÉPLOIEMENT DU PROJET

Le PNUD-Maroc est l'agence de mise en œuvre de ce projet GEF, le PNUD a développé le projet avec le ministère de l'agriculture et joue un rôle d'assurance qualité lors de sa mise en œuvre. Il est présent dans le comité de pilotage pour valider le plan de travail de l'année et les résultats atteints. Aussi, le PNUD-Maroc est présent dans le suivi et la mise en œuvre du projet. Il travaille pour garantir que le projet réalise ses objectifs dans les délais impartis, avec la qualité requise et dans la limite du budget disponible.

Pour ce faire, un suivi au jour le jour est effectué et si besoin un suivi trimestriel est réalisé. Ce dernier est retraduit sur le logiciel ATLAS (intégrant des indicateurs d'avancement et qui sont consultables au niveau du siège du PNUD). La revue miannuelle du projet permet de faire le point sur l'état d'avancement du PEC-SM et de mettre en lumière les écarts et de donner des orientations si besoin. Pour ce qui est de la revue annuelle, elle évalue la réalisation des objectifs fixés, donne des explications quant aux écarts relevés et analyse les risques du projet.

Le PIR réalisé dans le cadre du projet est une exigence du FEM qui permet d'informer le siège et les collègues de l'organisation sur l'état d'avancement du projet.

ENGAGEMENT ET DE LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Les partenaires du projet sont conscients de l'importance de développer cette approche et son impact sur la biodiversité ainsi que les questions économiques et sociales. Il y a une volonté de réussir cette action pilote au niveau de Souss Massa.

Comme le projet est difficile (car c'est une approche nouvelle même à l'échelle internationale), le renforcement de connaissances et la sensibilisation sont nécessaires auprès des partenaires afin qu'ils soient au même niveau de compréhension du PEC-SM et qu'ils cernent ses avantages. La difficulté actuelle réside dans ce point, car il s'agit d'un projet conceptuel. La mesure de l'engagement des partenaires reste donc différente.

SUCCÈS ACTUELS DU PROJET

- 1. Volet communication | il est un des points forts du projet grâce à une approche de communication, des outils et une présence sur les réseaux sociaux
- 2. **Start-up PSE** | les projets démonstratifs du PEC-SM destinés à soutenir la démarche sont une réussite
- 3. Travail sur le terrain | réalisation des éductours, des terrassettes et le rucher sont des facteurs de succès.

DIFFICULTÉS DU PROJET

Le volet réglementaire du projet reste une difficulté actuelle du projet. En effet, il est essentiel pour mettre en place l'approche de l'économie circulaire et la concrétiser. Ces aspects sont importants pour la durabilité du projet. Si le projet continue dans ce sens, il ne pourra atteindre les résultats attendus dans ce domaine. Le travail sur le volet institutionnel est déterminant.

De plus, l'accompagnement sur le terrain des start-up PSE manque encore.

Le projet est ambitieux et voulait travailler sur plusieurs choses. Le fait de se concentrer sur 2 modèles de PSE aurait été plus avantageux. Par la suite, le PEC-SM pouvait s'élargir à plusieurs modèles de PSE et diffuser ses résultats à une échelle plus élargie.

CHANGEMENT D'OBJECTIFS DU PROJET, D'ORIENTATION OU DES ACTIVITÉS

Mme Nadim a rejoint le projet cette année, elle a pu avoir de constat à ce sujet. Elle ne croit pas que le PEC-SM puisse avoir enregistré des changements d'objectif ou d'orientations. Le projet doit se conformer des exigences 'verrouillées' du FEM.

GESTION DU PROJET ET EFFICACITÉ DE L'UGP

L'unité de gestion du projet fait du bon travail. Elle a une approche louable qui vise à impliquer les jeunes VUN en tant qu'agents de développement local. Ceci est un point positif. La répartition du territoire du PEC-SM reste cependant large, ce qui ne permet pas d'être présent sur l'ensemble des zones du projet, échanger fréquentent avec les acteurs locaux et être visible sur le terrain.

ANCRAGE VIABLE AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Un effort formidable a été fait pour la vulgarisation et la valorisation de l'approche PSE pour la sauvegarde de la biodiversité en général et dans l'arganeraie en particulier, cependant, un ancrage fort du projet ne peut se faire qu'à travers la concrétisation d'un cadre juridique réglementant le montage d'initiatives PSE au Maroc. Les projets pilotes en cours de développement par le projet peuvent faciliter également l'appropriation de cette approche d'intervention pour la sauvegarde de la biodiversité.

RISQUES OU MENACES AUXQUELS LE PROJET DEVRAIT FAIRE FACE

La question des délais est un risque, car le projet arrive à échéance dans une année. Il serait bien d'activer la cadence, de se concentrer sur le concret et de sortir des aspects de renforcement de compétences.

6. Annexe 6 | Synthèse des focus group

T	- 2 bénéficiaires du secteur du	D.	14 1 2017	T ·	DD 4
Focus group	tourisme/association - 4 membres de l'UGP et le CNP	Date	14 novembre 2017	Lieu	DRA

Quelle a été votre implication ou contribution au projet ?

- Coordination et mise en œuvre du projet
- Intégration de la notion des énergies propres
- Participation à la première partie du projet carbone neutre dans le secteur du tourisme
- Accueil des touristes et des acteurs locaux et accompagnent des experts
- Coordination avec les acteurs locaux
- Animation au niveau des zones du projet
- Communication à propos du PEC-SM et mise à jour des pages média
- Identification des nouveaux acteurs, diagnostiquer et mettre en place les modèles PSE
- Représentation du projet au niveau local, régional et national (ex. UNESCO MAB Youth Forum)
- Participation à l'organisation de l'éductour et des formations

Comment l'évaluez-vous?

3 participants trouvent leur implication/contribution notable	4 participants trouvent leur implication/contribution très importante

A quel point êtes-vous satisfaits de votre implication et de votre participation au projet?

3 participants sont satisfaits du projet	4 participants sont très satisfaits du projet
--	---

Causes

- Participation aux ateliers, disponibilité de l'information en ligne, sentiment que ça progresse, adhésion des partenaires
- Implication pour réaliser des objectifs du projet
- Possibilité de communiquer avec les autres acteurs
- Environnement positif de travail avec un soutien entre les membres de l'équipe ; reconnaissance des efforts fournis par l'équipe et le management
- progression au niveau de la sensibilisation chez les bénéficiaires et c'est bon signe pour la réussite du projet
- Projet ambitieux et novateur par ses principes et sa valeur scientifique
- Instauration d'un nouveau système de la conservation de la biodiversité

Quels sont pour vous les succès du projet?

- Projet bien connu à l'échelle régionale, nationale et internationale
- Voyage du Costa Rica
- Maitrise éductours et leurs liens avec le développement local durable
- Adhésion des acteurs locaux et implication des touristes sensibles à l'environnement
- Faire la promotion pour la région
- Sensibilisation autour du projet, de ses objectifs
- Etablissement d'un réseau important d'acteurs motivés à soutenir le projet

Quels facteurs les ont facilités ?

- Bonne équipe de l'UGP
- Approche participative
- Identification des feuilles de route
- Choix du milieu d'implantation du projet
- Besoin de la communauté (population, touristes)
- Connaissance de la langue, des mentalités locales et des acteurs régionaux
- Présence d'agents locaux
- Page Facebook du projet

Existe-t-il des effets inattendus du projet que vous avez observés à votre niveau?

APAC : opportunité arrivée à mi-parcours du projet

Quels sont les risques/menaces auxquels les acquis du projet devraient faire face par la suite?

- Faible adhésion et motivation insuffisante des partenaires et du maitre d'ouvrage
- Bureaucratie
- Complexité de certaines lois et règlements
- Conflit d'intérêt au sein des apiculteurs
- Problème de moyens logistiques pour les déplacements sur le terrain
- Parties prenantes pas toutes au même niveau d'intérêt pour l'implémentation du projet

Ressources financières 4	Risques climatique 1
Volonté politique pour mettre en place le PSE 6	Appropriation et ancrage du projet en dehors d'une implication et institutionnalisation 1
Activités dans les villages (désengagement du projet, exode rural, etc.) 2	

Les acquis actuels du projet sont-ils durables à votre avis ? Pourquoi

Le projet progresse vers la durabilité : 6 participants trouvent que le PEC-SM est durable et 1 personne entre-deux.

Quelles sont les améliorations à apporter aux prochaines phases du projet ?

- Renforcement des capacités
- Gouvernance et souplesse du niveau administratif
- Redéfinir les zones d'intervention du projet
- Communiquer plus sur le projet et diversifier les supports
- Impliquer les partenaires, les élus, et les communes rurales avec des objectifs concis et précis
- Chercher des bailleurs de fonds
- Donner plus de soutien à l'UGP et en valoriser les membres
- Permettre aux membres de l'UGP de conduire les véhicules du projet
- Assouplir les procédures administratives vis-à-vis des activités du projet
- Motiver les parties prenantes pour s'impliquer
- Formation de l'équipe de l'UGP
- Maintenir la sensibilisation et la formation
- Organiser les professionnels en associations pour leur donner plus de poids
- Focalisation sur les aspects sensibles aux résultats : crise écologique, effets politiques moyens de vie des populations

Organiser les professionnels en associations

Gestion du projet axée sur le GAR 4	Gouvernance 4
Nouvelles sources de financement 2	Implication des communes locales/élus/parlementaires 3
Professionnalisation des bénéficiaires 1	

I. ACTIONS DANS LE CADRE DU PROJET

Projet | Contribution à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la dégradation des sols à travers la réhabilitation de l'écosystème de l'arganier de la localité d'Ighafri, province de Taroudant

Le PEC-SM et son équipe ont facilité le montage du projet pour l'association, permis à la population de participer aux ateliers de formations et d'intégrer des bonnes pratiques dans le but d'une amélioration des revenus à travers la conservation de l'arganier contre l'érosion. Il y a un plan d'action défini pour le projet local et les gens sont motivés.

Les activités prévues sont :

- Micro-financement : taille des arbres, pour retenir l'eau, les terrassettes contre l'érosion
- Aménagement des terrains, plantations d'arganiers
- Désignation d'une association de femmes pour la commercialisation de l'arganier
- Mise en place d'une unité de centralisation/production : une salle dans laquelle les fruits de l'argan sont centralisés et préparés pour la revente selon les critères de l'ONSSA
- La taille des vieux arbres
- Aménagement d'un puits : avec ou sans pompes solaires
- Sensibilisation de la population
- Réhabilitation des pratiques anciennes

Préservation des services écosystémiques et sauvages du plus grand rucher collectif traditionnel au monde

Association Tadarte Inkerki

- Développement d'un plan d'action pour mettre en place les activités du projet
- Avantages apportés par le PEC-SM: faire connaître le rucher en organisant 2 éductours, 1 film Amoudou et l'installation de 2 puits à pompes solaires
- Conservation de l'abeille saharienne
- Plantation prévue de 5'000 6'000 arbres : caroubier, amandier
- Mise en place d'une association d'élevage des abeilles
- Mis en place d'une coopérative de femmes : dour inzerkin, jamate argane

Problème de la région

- Avoir des plantes mellifères
- La zone souffre d'un taux de 80% d'exode rural et il est urgent de le ralentir. Pour ce faire, il y a un besoin urgent d'eau pour le rucher fonctionne
- Améliorer l'accès des agriculteurs à l'eau (les terrassettes viendront par la suite)

Conservation du paysage de Zaouia Ait Bouzakri et lutte contre la dégradation des sols par la restauration et l'aménagement de terrassettes agricoles

2017: Formation, sensibilisation, proposition pour les micro-financements: 80'000 - 160'000 MAD

Développement d'une unité de production de l'argan au niveau local

Micro-financement : Association avec 4 femmes : une unité de centralisation de l'arganier ; les femmes peuvent se rencontrer dans le local pour produire arganier et amande, figuier de barbarie (soumis au programme mobadara wataniya)

Problèmes

- Erosion
- L'eau est le centre clé de la réussite : faire des puits solaires

Suggestions

- Travailler les amandiers, planter le thym et d'autres plantes aromatiques et médicales
- Planter le figuier de barbarie
- Renforcer l'accès à l'eau pour les producteurs locaux
- Tailler les arbres et former les agriculteurs à la production biologique

II. BESOINS COMPLÉMENTAIRES

- Mettre à la disposition des bénéficiaires locaux les informations sur les appels à projets, car ils ne sont pas au courant. Besoin d'informations, orientation et de savoir comment soumissionner à des bailleurs de fonds et au montage de projets
- Mettre en place une zone protégée pour le thym dans la région ; la zeitra qui va disparaitre d'ici 10 ans (car arraché de la racine). Il y a un besoin pour légiférer sur cette question qui a un impact sur l'apiculture
- Faire un suivi continu du projet
- Inviter les femmes rurales aux foires et leur donner les informations nécessaires à ce sujet
- Trouver des solutions pour le manque d'eau

7. Annexe 7 | Grandes étapes et parties prenantes du PEC-SM

Le calendrier initial établi lors de la première et la deuxième réunion du CoPiL a été comme suit :

Année	Grandes étapes
2014	- Recrutement de l'équipe de l'unité de gestion du projet
(dernier	- Organisation d'ateliers de planification
trimestre)	Identification du groupe de travail du projet
2015	 Examen du cadre institutionnel et réglementaire de la finance environnementale au niveau national et proposition d'un cadre propice à l'établissement de modèles PSE adaptés à la région Conception et édition d'outils de communication autour du projet Création d'une plateforme d'échange au sein du groupe de travail et accompagnement médiatique de l'éco conception et du forum sur les PSE Organisation d'une session de formation de 3 jours sur les PSE en faveur des groupes de travail Organisation d'un voyage à l'étranger sur les PSE Réalisation d'un inventaire des besoins de formation et de renforcement des capacités pour la mise en place des PSE Organisation d'un forum sur les PSE Expertise pour l'introduction et la mise en œuvre d'un nouveau système d'éco-certification Étude d'accompagnement à la mise en place du SDOQ des miels de thym et d'euphorbe et de l'IGP huile d'argan pour intégrer les valeurs éco-systémiques en vue de leur attribuer le écolabel Ébauche de plans de marketing pour les produits certifiés de l'argan et du miel conformément à la démarche « chaîne de valeur » Conception générale des modèles de PSE au niveau des zones pilotes Développement des pratiques d'utilisation durable et élaboration des cartes des sites pilotes reflétant la
	situation du scénario de base - Évaluation économique des SE associés aux diverses pratiques et techniques des fournisseurs potentiels de PSE
2016	 Poursuite de l'étude et assistance technique : révision du cadre juridique et montage institutionnel Poursuite de l'étude assistance technique : aspects renforcement de capacités Formation des parties prenantes et des porteurs de projet sur les bonnes pratiques de gestion de l'écosystème et sur la finance internationale Poursuite de l'étude d'accompagnement de la profession pour la mise en place du SDOQ du miel de Thym et du miel d'Euphorbe sur une période de 18 mois Lancement de l'étude d'accompagnement de la profession de l'arganier pour la promotion de l'IGP argane Organisation d'un Eductour PSE Organisation d'un forum sur les PSE (mars 2016) Poursuite de l'étude et assistance technique pour la mise en place des PSE au niveau des quatre zones du projet
2017	 Accompagnement juridique et montage institutionnel nécessaires à la mise en place des quatre mécanismes de financement PSE retenus Accompagnement à la mise en œuvre du plan de communication du projet Formation des porteurs de projets sur les mécanismes de financement PSE, les bonnes pratiques de réhabilitation de l'arganeraie et les réseaux des médias sociaux Organisation d'un eductour en collaboration avec un réseau de la communauté scientifique mondiale Poursuite de l'étude d'accompagnement de la profession pour la mise en place du SDOQ du miel de thym et du miel d'euphorbe Lancement de l'étude d'accompagnement pour la mise en place d'un label EcoBio dédié au label de l'UNESCO/RBA Participation aux foires, expositions et rencontres internationales pour la promotion des produits du terroir du SM en relation avec la finance internationale Accompagner le processus d'attribution d'un certificat crédits carbone en faveur d'un porteur de projet Réalisation d'une étude du plan de gestion du rucher d'Inzerki et l'accompagnement de sa mise en

Les principales parties prenantes du Projet sont regroupées en trois catégories :

Les partenaires institutionnels : Ce sont les Ministères qui sont étroitement associés à la mise en œuvre du Projet et qui deviendront les dépositaires des résultats et assureront certaines des fonctions du projet relatives à l'animation des réseaux et le partage de l'information. Ils interviennent également dans le cofinancement du Programme :

- Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime (MAPM)
- Agence pour le Développement des Zones oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)
- Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD)
- Observatoire régional de l'environnement et du développement durable (OREDD)
- Ministère de l'environnement (MEMEE)
- Agence du bassin du SMD
- Conseil régional du SMD
- Agence du développement social (ADS)

Les partenaires de mise en œuvre sont :

- L'Agence de Développement Agricole ADA qui est l'institution nationale d'exécution du projet.
 Elle héberge l'Équipe du projet, recrute et gère l'assistance technique et les consultations, sélectionne et signe les contrats, achète et maintien les équipements, diffuse les résultats, et se charge de la bonne exécution générale du projet.
- Réseau des associations de la réserve de biosphère de l'Arganier (RARBA)
- Fédération marocaine des associations des utilisateurs d'argan
- Association marocaine de l'indication géographique de l'huile (AMIGHA)
- Association nationale des coopératives d'argan (ANCA)
- Réseau Rural pour le Développement Touristique (RTDR)
- Associations de développement local (ADL)
- Instituts nationaux chargés de la recherche, du développement et de la formation
- Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière Argane FEMAGRANE représentant les ayants droit de l'arganier.
- Coopératives arganiers.
- Associations d'apiculteurs

Les partenaires techniques et financiers du projet sont :

- Le PNUD-GEF
- Le gouvernement marocain
- Bureaux d'études : ACTEON Environnement et AGROCONCEPT

8. Annexe 8 | Obstacles et hypothèses du ProDoc

Obstacle	Stratégie du projet	Hypothèses CRS
1- Les faiblesses institutionnelles et les instruments juridiques peu adaptés limitent la création, la mise en œuvre et l'intégration des systèmes de PSE	Le PEC-SM suggère dans le cadre de sa composante 1 la révision du cadre institutionnel et réglementaire en vue de faciliter la mise en œuvre du PSE et la création d'un groupe de travail interministériel pour favoriser la coordination intersectorielle des efforts entre les parties prenantes. Ce point est aussi renforcé par l'introduction des différents changements institutionnels, politiques et juridiques nécessaires à la promotion et l'intégration du PSE dans la région SM et au Maroc. Un cadre réglementaire général du PSE vient concrétiser l'approche et spécifier son mode de fonctionnement. Pour consolider la démarche, une structure de gestion et de financement du PSE sera mise en place.	 Coordination intra et interministérielle efficace Adoption formelle et rapide du cadre réglementaire et institutionnel révisé
2- L'insuffisance du savoir-faire et de la capacité technique à développer des systèmes de PSE et l'utilisation durable de la biodiversité agricole qui y est associée	Selon, le ProDoc prévoit sous la Composante 2 de renforcer les capacités des techniciens, vérificateurs et décideurs des organisations concernées ainsi que des fournisseurs de SE et autres intervenants clés. L'idée est aussi de consolider l'accès à l'information sur la valeur des services écosystémiques, les données de base sur l'utilisation des terres et des prestations de services des zones agro-écologiques des externalités positives associées aux pratiques agricoles. Pour ce faire, une implication des institutions locales, des organismes partenaires et des instituts nationaux. Un axe de capitalisation et de diffusion des enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre des modèles pilotes de PSE est aussi prévu.	— Mobilisation de l'assistance technique requise pour les activités de formation / renforcement des capacités
3- La promotion et la commercialisation inadéquates des produits de l'agrobiodiversité issus de l'écosystème d'argan.	Pour pallier les obstacles entravant la commercialisation des produits de l'agro-biodiversité de la région du SM dus à une gestion lacunaire et à la réglementation des systèmes de certification en place, le projet prévoit au moyen de sa Composante 3 de promouvoir la production biologique de l'huile d'argan et du miel, leur labellisation et leur commercialisation. Le but étant de garantir la traçabilité desproduits, la viabilité du système de production et la génération de revenus plus élevés pour les bénéficiaires locaux.	 Le processus d'écocertification apporte une importante valeur ajoutée aux producteurs et autres opérateurs L'assurance qualité, les mécanismes de certification et les plans marketing sont perçus comme des moteurs positifs
4- Les difficultés opérationnelles de la mise en œuvre des systèmes PSE et la sensibilisation et l'engagement limités des communautés locales à l'égard de la conservation de la biodiversité.	Des obstacles opérationnels ont été identifiés par le ProDoc concernant la dimension novatrice et pilote de PSE, son processus de gestion et les coûts inhérents aux activités préliminaires du PSE. En réponse, il est proposé de développer un modèle pilote de PSE en s'appuyant sur le modèle de compensation pratiquée par le Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification au travers de la mise en défens. Une évaluation des actions pilotes initiées dans ce cadre sera également réalisée pour identifier les pratiques durables et faciliter la réplication des modèles. Concernant, la négociation et la formalisation de la mise en œuvre des modèles PSE, elle sera appuyée par les termes et modalités de gestion du modèle PSE et la cartographie des sites pilotes. Le suivi et le contrôle des modèles en question sont également planifiés dans le cadre du projet.	 Volonté des fournisseurs de PSE et des autres intervenants à s'impliquer dans les sites pilotes PSE Assistance technique adéquate mobilisée de manière rapide

9. Annexe 9 | Analyse des indicateurs du CRS

L'analyse des indicateurs du PEC-SM s'attarde sur les critères SMART (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps) des indicateurs du PEC-SM. Le but est de savoir si les indicateurs sont objectivement vérifiables. Pour le critère 'limité dans le temps' (time-bound), il sera considéré que l'accomplissement des résultats est prévu pour le temps-cadre du projet (5 ans).

Pour guider la reformulation de certains indicateurs, de suggestions sont données. Elles devront être validées ou adaptées par les porteurs du projet.

Légende



Indicateur SMART (5 critères couverts)



Partiellement SMART (4 à 3 critères couverts)



Non SMART (2 critères couverts)

Indicateurs d'impact

Indicateur	Commentaire		
,	Objectif conserver l'écosystème Arganier important à l'échelle mondiale de la région SMD grâce au paiement de services écosystémiques et à l'utilisation durable de l'agro-biodiversité qui y est associée		
1a) Perte nette de l'écosystème Arganier	Cet indicateur n'est pas mesurable. Il ne précise pas clairement quel résultat mesurer ici. Il serait plus judicieux d'opter à titre d'exemple pour les formulations suivantes : — Nb. de ha perdus de l'écosystème arganier par an — Nb. de pieds d'arganiers perdus par an		
1b) Régénération d'Arganeraies	Cet indicateur n'est pas mesurable. En effet, il n'est pas suffisamment clair pour mesurer le résultat en question. Il serait plus adapté d'utiliser les indicateurs suivants : — Taux de régénération naturelle — Nb. d'arbres âgés de 1-5 ans par ha (donné dans la note 6) — Nb. de ha régénéré	<u>:</u>	
1c) Zone d'écosystème Arganier sous restauration	Idem. L'indicateur devrait être formulé comme suit : - Nb. de ha sous restauration de l'écosystème arganier		
4) Nombre de modèles pilotes PSE et d'hectares couverts dans chaque zone agro-écologique	Cet indicateur n'est pas spécifique pour mesurer la progression vers le résultat puisqu'il renferme deux indicateurs : - Nb. de modèles pilotes PSE dans chaque zone agro-écologique - Nb. d'hectares couverts par le modèle PSE dans chaque zone agro-écologique		

Indicateurs de suivi de la performance

Indicateur	Commentaire	
Composante 1 Environnement plus propice à l'établissement et à la promotion de modèles PSE dans la région SMD et à l'intégration de l'approche au niveau national		ID et à
5) Finalisation et qualité des lois et réglementations élaborées et adoptées qui sont requises pour établir et mettre en place un modèle national de PSE	Cet indicateur est SMART, mais sa formulation està revoir en vue de lui donner plus de clarté : — Qualité des lois et des réglementations pour la mise en œuvre du modèle national de PSE élaborées et adoptées	\odot
6) Nombre et diversité des institutions locales et régionales effectivement engagées et soutenant le modèle PSE	Idem. Pour plus de clarté, l'indicateur devrait être formulé de la sorte : - Nb. d'institutions locales et régionales soutenant de manière effective le modèle PSE	\odot

Indicateur	Commentaire
Composante 1	
7) Structure de gestion pour le développement des modèles PSE et d'éco-certification de l'agro- biodiversité dans la RBA	Cet indicateur n'est pas spécifique ni mesurable. L'indicateur ne permet pas de savoir quel progrès mesurer. Aussi, il n'est pas fiable et clair pour mesurer le résultat attendu. Il devrait être formulé comme suit : — Présence d'une structure opérationnelle de gestion des modèles PSE et d'éco-certification de l'agro-biodiversité dans la RBA Il est aussi à considérer aussi ici la mesure de la définition et la disponibilité des modalités de gestion de cette structure.
Indicateur	Commentaire
Composante 2 Renforcement durable de l'agro-biodiversité qui y e.	des capacités pour mettre en œuvre et intégrer le paiement des services écosystémiques et l'utilisation st associée
8) Nombre gendérisé de producteurs et autres opérateurs associés aux filières cibles de	Cet indicateur est SMART, mais sa formulation est à revoir. De plus, il donne l'impression d'englober plusieurs niveaux dans un même indicateur. Il devrait revu comme suit :
l'agro-biodiversité formés comme fournisseurs potentiels de SE.	 Nb. de producteurs (H/F) formés comme fournisseurs potentiels de SE par filière de l'agro-biodiversité Nb. d'opérateurs (H/F) formés comme fournisseurs potentiels de
	SE par filière de l'agro-biodiversité - Ratio de femmes formées par catégorie et par filière de l'agro-biodiversité
9) Nombre gendérisé de techniciens et de décideurs aux capacités renforcées, etc.	Idem
10) orientations opérationnelles formelles pour la mise en œuvre et la mise en échelle de l'approche PSE aux niveaux régional et national.	Cet indicateur n'est pas spécifique ni mesurable. Il n'est pas suffisamment spécifique ni clair pour mesurer la progression en direction des résultats. Il devrait être mieux précisé de la sorte : — Qualité des orientations opérationnelles formalisées pour le déploiement de l'approche PSE aux niveaux régional et national
Composante 3 Renforcemen	et des entreprises biologiques respectueuses de la biodiversité par le biais d'une amélioration de la con des produits du terroir issus de l'écosystème Arganier
11) Nombre gendérisé de producteurs, organisations professionnelles et intermédiaires certifiés conformément à l'écolabel de la RBA	Idem que l'indicateur 8 de la Composante 2. Cet indicateur devrait être formulé comme suit : - Nb. de producteurs (H/F) certifiés conformément à l'écolabel de la RBA - Nb. d'organisations professionnelles et intermédiaires certifiés conformément à l'écolabel de la RBA
	Ratio de femmes certifiées par catégorie De plus, comme indicateur, il faudrait penser à la disponibilité d'un écolabel fonctionnel.
12) % gendérisé de producteurs adhérant au nouveau lahel des indications géographiques protégées (IGP) pour la filière du miel	Cet indicateur n'est pas assez spécifique pour établir la progression vers le résultat attendu et sa formulation devrait être révisée. En effet, le pourcentage doit être situé par rapport à l'ensemble des acteurs de la filière du miel et il est aussi préférable d'avoir le nombre des nouveaux bénéficiaires porteurs de l'IGP.
	 Nb. de producteurs adhérant à l'IGP du miel Ratio de femmes adhérant à l'IGP miel Comme indicateurs complémentaires, il faudrait considérer la disponibilité du label IGP pour la filière du miel et la présence d'une association professionnelle de gestion du processus de certification

Indicateur	Commentaire	
Composante 3 suite		
13) Plans de marketing pour les filières de l'argan et du miel élaborés et adoptés par les institutions responsables et les principaux intervenants	Pour que cet indicateur soit mesurable, il doit faire référence au nombre ou à la qualité des plans marketing en question : - Qualité des plans marketing élaborés pour les filières argan et miel - Nb. de plans marketing adoptés par les institutions responsables et les principaux intervenants	<u>(i)</u>
14) Recettes gendérisées des producteurs et intermédiaires utilisant l'espace consacré à l'écolabel RBA/SMD/ au sein de la plateforme logistique régionale	Cet indicateur n'est pas spécifique de l'effet attendu de cette composante. Il devrait s'intéresser comme indiqué dans la cible à une augmentation dans les revenus des bénéficiaires. Par ailleurs, l'indicateur est à reformuler. — Taux d'augmentation des recettes des producteurs utilisant l'espace écolabel RBA au sein de la plateforme logistique régionale — Taux d'augmentation des intermédiaires utilisant l'espace écolabel RBA au sein de la plateforme logistique régionale — Ratio de femmes par catégorie Au niveau de ce point, un d'indicateur quant à la disponibilité d'une plateforme régionale opérationnelle est à considérer.	<u>(i)</u>
Composante 4 Renforcement of	de la conservation de l'agro-biodiversité dans l'écosystème Arganier par les modèles pilotes de PS.	E.
15) % gendérisé d'intervenants autorisés intéressés à participer aux modèles pilotes PSE	Indicateur SMART, mais à reformuler : - Nb. d'intervenants intéressés à participer aux modèles pilotes PSE - Ratio de femme intéressé à participer aux modèles pilotes PSE	\odot
16) Nombre de modèles quantifiant les SE dans différentes zones agro-écologiques, notamment l'utilisation économique des services fournis et leur éventuelle rentabilité économique	Indicateur SMART. Pour le compéter il faudrait penser à la qualité des modèles PSE disponibles : - Qualité des modèles PSE développés - Nb. de sites pilotes abritant les modèles PSE développés	<u></u>
18) % gendérisé de fournisseurs de PSE participant aux modèles pilotes PSE qui reçoivent un financement et fournissent les SE cibles	Cet indicateur est ambigu. Il devrait être clarifié et mieux préciser.	

10. Annexe 10 | Actions spécifiques en faveur du genre

Projet	Prise en compte du genre
Préservation des services écosystémiques et sauvages du plus grand rucher collectif traditionnel au monde	 Produire une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social et culturel, dans leur relation avec le rucher et les ressources Inciter la participation réelle des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PAG
Conservation du paysage de Zaouia Ait Bouzakri et lutte contre la dégradation des sols par la restauration et l'aménagement de terrassettes agricoles	 Les femmes et les hommes bénéficieront de façon égale des activités du projet. Le projet veillera à ne pas créer de disparités sociales entre les femmes et les hommes Promouvoir le rôle et la contribution de la femme au long du projet Attribuer la conduite des activités de mise en valeur issues de l'aménagement de terrassettes aux femmes Valoriser le rôle des femmes à travers leur intégration dans le conseil d'administration de l'association
Contribution à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la dégradation des sols à travers la réhabilitation de l'écosystème de l'arganier de la localité d'Ighafri, province de Taroudant	 Renforcer le leadership féminin dans la gestion de l'arganier et la prise de décision pour la conservation de ce patrimoine naturel et culturel Assurer une égalité genre dans la mise en œuvre du projet en favorisant une participation égale des hommes et des femmes selon le rôle et le calendrier de chaque groupe

11. Annexe 11 | Evaluation des réalisations du PEC-SM

Un programme de renforcement des capacités et un plan de communication ont été établis et réalisés d'une manière très satisfaisante. Des sessions de formation et un voyage d'étude ont été organisés pour sensibiliser et renforcer l'adhésion des membres des comités à l'ensemble du paradigme du projet. Ces formations ont été très appréciées par l'ensemble des bénéficiaires rencontrés. Le label IGP pour le miel thym et euphorbe locale a été introduit et une douzaine d'organisations professionnelles sont soutenues et accompagnées pour la gestion du processus de certification. Huit projets adaptés à quatre systèmes de PSE différents ont été identifiés et leur mis en œuvre initiée. La plateforme des Ida Outanane pour le développement durable comprend 3 projets pilotes de PSE (i) sur les PES culturels du rucher traditionnel d'Inzerki pour promouvoir la pollinisation des abeilles sur la base de campagnes de *crondfunding* (ii) la préservation de la propreté du paysage à travers des campagnes de gestion des déchets liés au climat et (iii) PSE de réhabilitation de l'argan à travers des terrassements et meilleures pratiques associées ainsi que les spécifications d'éco-conception. Les 4 autres start-up PSE sont initiées à Awzioua, Ida Ougoummad, Ida Ogoummad et Tidnas sur la base de terrassements et de conservation de l'agro-biodiversité.

Par ailleurs, l'assistance technique a été menée pour caractériser l'écosystème de l'argan dans les quatre zones du projet à haute priorité. Les comités locaux désignés ont pris part à l'ensemble du processus de conception et de développement des start-up PSE. Cependant, certaines mesures réglementaires ainsi que l'existence de quelques tensions socio-politiques entre les différentes filières professionnelles s'opposent toujours à la mise en œuvre complète de ces projets pilotes et peuvent retarder leur développement sur le terrain.

Composante	Résultats
Objectif général du	Indicateur 1a : Perte nette de l'écosystème Arganier
projet conserver	- Cible 1a : non précisée
l'écosystème Arganier	- Réalisation : ne s'applique pas pour le moment
important à l'échelle	Indicateur 1b: Régénération d'Arganeraies
mondiale de la région	- Cible 1b : non précisée
SMD grâce au	- Réalisation : Préparatifs entamés en 2017 : 200 ha planifiés en 2018 avec la contribution de
paiement de services éco	l'ADA et l'ANDZOA (financement GCF bénéficiant aux start-up d'Idmin et Idaougoummade)
systémiques et à	Indicateur 1c: Zone d'écosystème Arganier sous restauration
l'utilisation durable de	- Cible 1c : non précisée
l'agrobiodiversté qui y	- Réalisation : non encore entamée
est associée	Indicateur 2: % hausse des recettes des fournisseurs de PSE participant aux modèles pilotes
	<u>PSE</u>
	- Cible 2 : Augmentation d'au moins 10% des recettes pour les fournisseurs de PSE
	participants aux systèmes de PSE
	 Réalisation : Aucune augmentation n'est perceptible à ce stade.
	Indicateur 3 : Nombre de modèles pilotes PSE et d'hectares couverts dans chaque zone agro-
	<u>écologique.</u>
	 Cible 3 : 9715 hectares couverts dans chaque zone agro-écologique
	- Réalisation : Au total, 3'650 ha sont couverts par les systèmes de PSE : 250 ha dans le bassin
	de l'Oued Tamaraght - Imouzzer Ida Outanane; 330 ha dans le bassin versant de
	Chakoukane; 3000 ha dans le sous-bassin de l'Oued Massa et Assif Oussaka et 70 ha dans le bassin de l'Arghel.
	Indicateur 4 : Nombre d'hectares identifiés pour la mise en échelle des modèles PSE après la fin
	du proiet.
	- Cible 4 : non précisée
	- Réalisation: 145 000 ha: 10 000 ha de terres en terrasses; 400 ha d'éco-marque; 50 ha dédiés
	au plan de gestion d'inzerki et 134 550 ha couverts par le modèle de compensation carbone
	du circuit miel d'Idaoutanane.
Produit 1	Indicateur 5 : Finalisation et qualité des lois et réglementations élaborées et adoptées qui sont
Etablissement plus	requises pour établir et mettre en place un modèle national de PSE
propice à l'établissement	- Cible 5 : Examen du cadre réglementaire et institutionnel et recommandations sensibles au
et à la promotion de	genre pour leur modification et révision lors de la 1ère année ; groupe de travail (au moins

modèles PSE dans la région SMD et à l'intégration de l'approche au niveau national

- 30% de femmes) intra et interministériel mis en place et fonctionnel < 2e année ; nouvelles lois et réglementations adoptées < 5e année.
- Réalisation: En 2015, Un cadre réglementaire et institutionnel adapté aux PSE a été identifié
 pour la réhabilitation de l'arganeraie, les PAM, l'arboriculture sur terrasses et l'éco tourisme.
 Une première mission a été lancée et réalisée par un groupement de 2 bureaux d'études et a
 consisté en:
- Une revue bibliographique visant à identifier et caractériser les systèmes et les pratiques agricoles ainsi que les services éco systémiques de l'écosystème arganier
- Une visite exploratoire sur chacun des territoires concernés pour prendre connaissance des principales caractéristiques du territoire ainsi que pour rencontrer les acteurs
- Une identification des enjeux environnementaux avec les acteurs
- Une élaboration de propositions de PSE
- Un atelier de travail avec les acteurs des 4 territoires pour prioriser et discuter les PSE les plus pertinents pour chaque territoire, et identifier les acteurs qui pourraient être impliqués dans la mise en œuvre des PSE

En ce qui concerne l'environnement réglementaire et institutionnel, cette mission a fait apparaître deux enseignements fondamentaux :

- Les mécanismes actuels de la compensation pour mise en défens manquent d'efficacité, principalement en raison de la difficulté à procéder à la distribution des fonds aux populations
- Les prérogatives conférées aux conseils communaux et aux conseils provinciaux des forêts par le Dahir de 1976 relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière font de ces deux organes les lieux privilégiés de planification et de suivi de la mise en place de systèmes de PSE

Une deuxième mission a été consacrée à la révision du cadre institutionnel et réglementaire en vue de faciliter la mise en œuvre des PSE.

Évaluation: L'examen du cadre réglementaire et institutionnel a été largement étudié et des recommandations ont été édictées. Cependant le groupe de travail (au moins 30% de femmes) intra et interministériel n'est pas encore fonctionnel et pourrait retarder la finalisation des mois et réglementations en fin du projet. Il est à noter que les comités locaux examinent les propositions remises dans ce domaine par le groupement d'assistance technique.

Indicateur 6 : Nombre et diversité des institutions locales et régionales effectivement engagées et soutenant le modèle PSE.

- Cible 6 : Adoption des révisions et modifications proposées au cadre réglementaire et institutionnel aux niveaux national/ régional.
- Réalisation:15 parties prenantes et bénéficiaires identifiés et organisés au sein de 4 comités locaux (2016). L'identification des parties prenantes concernées par la réglementation a été réalisée (institutions publiques et société civile). Cinq institutions locales et régionales sont engagées et supportent les schémas PSE (DRA, ANDZOA, DREFSO, FIMAGRANE et ONMT).
- Évaluation : L'adoption des révisions et des modifications proposées au cadre réglementaire sera difficilement atteinte à la fin du projet. Une implication et un engagement des parties prenantes (élus, ministères, etc..) : non encore acquise, est nécessaire.

Indicateur 7 : Structure de gestion pour le développement des modèles PSE et d'écocertification de l'agro-biodiversité dans la RBA.

- Cible 7 : Structure de gestion consacrée au modèle de développement des PSE et de l'écocertification mise en place dans la RBA à partir de la 2^e année.
- Réalisation: Deux structures sont identifiées. Un organe de gestion de l'écolabel RBA et le RDTR pour la compensation de l'empreinte carbone et la gestion collective des déchets. Toutefois, leur organisation n'a pas été mise en place.
- Évaluation : la cible est partiellement atteinte

Produit 2 | Renforcement des capacités pour mettre en œuvre et intégrer le paiement des services éco Indicateur 8 : Nombre gendérisé de producteurs et autres opérateurs associés aux filières cibles de l'agro-biodiversité formés comme fournisseurs potentiels de SE.

- Cible 8:120 producteurs (au moins 40 femmes) et 8 Associations/ ONG au bout de la 3ème année
- Réalisation: 56 femmes et 117 hommes prestataires de services éco systémiques

systémiques et l'utilisation durable de l'agro-biodiversité qui y est associée

- formées dans le domaine des SPE, notamment en relation avec les chaînes de valeur de l'arganier et du miel.31 opérateurs associés aux filières cibles, y compris des producteurs professionnels d'arganier et de miel ainsi que des professionnels de l'agrotourisme.
- Évaluation : Cible largement atteinte.

<u>Indicateur 9 : Nombre gendérisé de techniciens et de décideurs aux capacités renforcées pour évaluer les compromis relatifs aux SE et à la conception et à la mise en œuvre de modèles PSE.</u>

- **Cible 9 :**30 techniciens (au moins 10 femmes) et 10 Décideurs (au moins 3 femmes) au bout de la 3ème année
- Réalisation :12 femmes Techniciennes et décideurs ainsi que 9 hommes formés à la conception et à la mise en œuvre des systèmes de PSE ainsi que 51 techniciens et de décideurs et 12 ONG formés à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de PSE.
- Évaluation : Cible largement atteinte.

<u>Indicateur 10 :orientations opérationnelles formelles pour la mise en œuvre et la mise en échelle de l'approche PSE aux niveaux régional et national.</u>

- **Cible 10 :** Première ébauche < fin de la 2e année ; version révisée après la phase de test < fin de la 3e année ; version finale < fin de la 5e année.
- Réalisation: Assimilation du principe de PSE. Première ébauche des orientations opérationnelles proposée: 4 vidéos sur les bases du PSE, un film institutionnel sur le projet et un film de la tournée éducative ont été diffusés sur les réseaux sociaux.
- Évaluation :le test aboutissant à une révision de l'orientation n'a pas encore été
 effectué, par contre les parties prenantes rencontrées ont insisté sur les faits que la
 quantité d'outils de communication dans le cadre du projet a permis une réelle
 compréhension de la notion de PES.

Produit 3 |
Renforcement des
entreprises biologiques
respectueuses de la
biodiversité par le biais
d'une amélioration de la
labellisation et de la
commercialisation des
produits du terroir issus
de l'écosystème

Arganier.

Indicateur 11: Nombre gendérisé de producteurs, organisations professionnelles et intermédiaires certifiés conformément à l'écolabel de la RBA

- Cible 11 : Écolabel de la RBA établi < 2º année ; 40% des producteurs (dont au moins 30% de femmes) et 40% des intermédiaires (dont au moins 30% de femmes) certifiés < fin de la 5e année.
- Réalisation: Un ecolabel défini, logo proposé, référentiel établi et un noyau de l'organe de gestion identifié
- Évaluation: cette cible rencontre des difficultés du fait de la polémique entre les différents partenaires, car il existe plusieurs labels et la question posée est comment se positionner par rapport à ces labels. Conscient de cette problématique, l'assistance technique du projet a développé un plaidoyer en se basant sur le benchmark des labels des réserves biosphères au niveau mondial et en mettant à profit les points forts et leçons apprises de ces expériences

<u>Indicateur 12:% gendérisé de producteurs adhérant au nouveau label des indications géographiques protégées (IGP) pour la filière du miel</u>

- Cible 12 :Label IGP pour le miel établi < fin de la 2^e année ; 60% des producteurs des sites pilotes certifiés < fin de la 5e année.
- Réalisation: Aucune organisation professionnelle n'est certifiée à ce jour selon l'éco-label ABR. Cependant, l'association régionale du miel du Souss a été accréditée pour gérer le miel de thym IGP
- Évaluation : A ce stade, la cible n'est pas encore atteinte. l'attribution des labels est prévue en 2018 pour 20 organisations dans le cadre d'un marché d'assistance technique

<u>Indicateur 13 : Plans de marketing pour les filières de l'argan et du miel élaborés et adoptés par les institutions responsables et les principaux intervenants</u>

- Cible 13 : Première ébauche des plans de marketing < fin de la 2e année ; révision et adoption < fin de la 3e année ; mise en œuvre démarrant la 4e année.
- Réalisation: Les plans de marketing stratégiques pour les chaînes de valeur de l'huile d'argan et du miel n'ont pas encore été élaborés. Mais, une option stratégique est en cours de prospection et en plan de marketing stratégique pour les chaînes de valeur certifiées de l'huile d'argan et du miel a été identifié en coordination avec le conseil régional.
- Évaluation : cible non atteinte.

Indicateur 14: Recettes gendérisées des producteurs et intermédiaires utilisant l'espace

consacré à l'écolabel RBA/SMD/ au sein de la plateforme logistique régionale.

- Cible 14: Augmentation d'au moins 25% des recettes des utilisatrices/utilisateurs certifiés de l'espace consacré à la RBA/SMD au sein de la plateforme logistique.
- Réalisation: A ce jour aucune augmentation des revenus pour les organisations professionnelles utilisant l'espace dédié aux produits certifiés ABR.
- Évaluation : Cible non atteinte.

Produit 4 | Renforcement la conservation de l'agro-biodiversité dans l'écosystème Arganier par les modèles pilotes de PSE

Indicateur 15 : % gendérisé d'intervenants autorisés intéressés à participer aux modèles pilotes PSE

- Cible 15: Au moins 30% des intervenants autorisés (dont au moins 30% sont des femmes) souhaitent participer aux modèles PSE dans les sites pilotes < fin de la 2e année et au moins 80% < fin de la 5e année.
- Réalisation: 10 organisations professionnelles pour adopter le miel de thym IGP ont été désignées sur un total de 30 organisations ayant été intéressées.
- Évaluation : Cible atteinte.

Indicateur 16: Nombre de modèles quantifiant les SE dans différentes zones agroécologiques, notamment l'utilisation économique des services fournis et leur éventuelle rentabilité économique

- Cible 16 : Les modèles pilotes PSE sont développés au moins pour un site pilote < fin de la 2e année et pour les sites pilotes restants < fin de la 3e année.
- Réalisation: 4 modèles pilotes PSE sont identifiés et développés: 1.la subvention de la construction de terrasses (banquettes); 2. L'éco-marque des produits de la réserve de la biosphère d'Argan; 3. Financement participatif du plan de gestion du rucher traditionnel inzerki pour la promotion des services de pollinisation des abeilles; et 4. la compensation de l'empreinte carbone au cours de la tournée d'écotourisme d'ida Outanane associée à la gestion collective des déchets (opération keep it clean du RDTR).
- Évaluation : les modèles pilotes PSE sont développés en conformité avec le ProDoc.
 La cible est atteinte.

Indicateur 17 : Nombre d'entités demandant des SE et de leur volonté à payer les services fournis.

- Cible 17: Au moins une entité demandant des SE est identifiée pour les modèles PSE dans chaque site pilote et est prête à payer au moins le prix convenu établi pour les SE fournis.
- Réalisation: 11 parties prenantes participent à la mise en œuvre des systèmes de PSE en cours (ADA, 9 organisations professionnelles, RDTR).
- Évaluation: la cible est partiellement atteinte et une consolidation des efforts est nécessaire pour sa concrétisation sur le terrain.

Indicateur 18:% gendérisé de fournisseurs de PSE participant aux modèles pilotes PSE qui reçoivent un financement et fournissent les SE cibles.

- Cible 18: Au moins 50% des fournisseurs potentiels de PSE (dont au moins 30% de femmes) participent aux modèles PSE dans les sites pilotes (en fin de projet)
- **Réalisation**: Pas encore.
- Évaluation :Prématurée

Indicateur 19:% d'audits de PSE exécutés conformément aux procédures établies

- Cible 19: Au moins 95% des audits de PSE sont exécutés conformément aux procédures convenues et dans les délais impartis.
- **Réalisation**: Pas encore.
- Évaluation : Prématurée à ce stade

12. Annexe 12 | Analyse des activités du S&E

Les étapes du processus de suivi et d'évaluation (S&E) et leurs livrables ont été listés et clarifiés dans le ProDoc sous la Section IV. La nature des activités et leur fréquence ont été ainsi décrites. De plus, le plan de travail et le budget du S&E ont été précisés. Les composantes du suivi et de l'évaluation exécutées durant le PEC-SM sont synthétisées ci-après. L'état d'exécution des activités du S&E, en comparaison avec le ProDoc, est apprécié de manière qualitative selon l'échelle qualitative ci-dessous. Des améliorations sont suggérées pour optimiser le processus de suivi et évaluation mis en place.



Objectifs atteints, activités réalisées selon les objectifs établis dans le ProDoc



Objectifs partiellement atteints, activités réalisées avec une légère déviation des objectifs établis dans le ProDoc



Objectifs non atteints, activités non réalisées, déviation significative dans les objectifs établis dans le ProDoc



Initiative développée par le PEC-SM et non planifiée par le ProDoc

na | non applicable

Fréquence	Action planifiée	Etat	Actions réalisées	Améliorations à considérer
Démarrage	 1 atelier initial du projet sera organisé dans les 2 premiers mois (compréhension du projet, premier plan de travail annuel, exigences du S&E, planification du CoPiL, définition des rôles et les responsabilités) 1 rapport de l'atelier initial comme document de référence du projet 		Un atelier de démarrage a été organisé le 27 juin 2014. Cet évènement a permis de discuter la démarche du projet, ses étapes et son cadre des résultats stratégique. Les critères de sélection des sites pilotes ainsi que le plan de travail 2014 ont été passés en revue. Des recommandations ont été introduites pour la sélection des zones d'intervention du PEC-SM et l'engagement des partenaires. L'atelier de démarrage n'a pas permis de discuter certains aspects de la gestion du PEC-SM et encore de développer son plan action comme requis par le ProDoc. Cependant, cette dernière tâche a été accomplie en octobre 2014 durant l'atelier de planification.	 Spécifier les activités du projet selon les composantes (effets) et produits attendus Définir et formaliser les rôles et les responsabilités des parties prenantes (plan d'action de gestion des parties prenantes, formalisation des accords d'engagement) Introduire l'approche de gestion technique et financière du projet Consolider le rapport de l'atelier en un document de référence comme requis par le ProDoc
Suivi trimestriel	 Suivi des progrès réalisés selon la gestion axée sur les résultats Actualisation du cadre des risques dans ATLAS Rapports sur l'état d'avancement du projet Suivi des problèmes, des enseignements tirés, etc. 		Le suivi trimestriel du PEC-SM a été remplacé par un suivi plus rapproché. En effet, un suivi mensuel est réalisé par l'UGP pour informer l'ADA et le PNUD du progrès réalisé dans le cadre du projet. L'objectif est de faciliter l'exécution du projet ou identifier des solutions aux obstacles rencontrés. Le DNP, le CNP prennent part à ces réunions. Un ordre du jour est établi et un compte-rendu synthétisé la prise décision.	

Fréquence	Action planifiée	Etat	Actions réalisées	Améliorations à considérer
Suivi semestriel	- Revue interne mi- annuelle du projet (évaluation interne) - (non prévue par le ProDoc)		Une revue interne mi-annuelle (RMA) a été adoptée (généralement en juin) dans le cadre du S&E du projet. Celle-ci ne figure pas parmi les activités prévues par le ProDoc. Pour ce faire, l'UGP appuie son intervention sur une synthèse des réalisations du projet et ses indicateurs de suivi (sous forme de PowerPoint). Le projet a enregistré 3 RMA en 2015, 2016 et 2017. Selon les recommandations suggérées, un plan d'action est proposé (sauf pour l'année 2016). Lors de ces rencontres étaient présents : le DNP et l'UGP (CNP et collaborateurs). L'ANDZOA a pris part à la RMA de 2015 et 2017. L'ADA n'a participé qu'à la RMA de 2017. A l'issue de cette revue mi-annuelle, un compte rendu est établi. Les données collectées sont traduites selon le PNUD-Maroc, via le logiciel ATLAS, en des indicateurs de suivi avec également la de réactualisation des risques du projet.	 Alléger la partie contextuelle du projet dans le PPT (utile pour la première revue, mais pas nécessairement par la suite) Formuler de manière plus précise les actions correctives à mettre en place afin d'atteindre les améliorations souhaitées (éviter d'être générique et formuler comment procéder pour appliquer la mesure) S'assurer de la présence de l'agence d'exécution lors de la revue de l'avancement du projet
Suivi annuel	- Revue de mise en œuvre du projet (APR/PIR)		Un rapport PIR est développé annuellement dans le cadre du projet selon un format défini par le FEM. Les appréciations du management du projet, du PNUD-Maroc et du FEM par rapport aux composantes du projet figurent dans le rapport. Les données du PIR sont cumulatives.	-
	– Bilan annuel de l'ADA		Ces bilans ont été établis pour 2016 et 2017. Il s'agit d'une synthèse du progrès accompli par le PEC-SM. Ainsi, les réalisations physiques et financières du projet sont présentées de même que la liste des actions planifiée pour l'année suivante. Selon l'UGP, les bilans sont demandés par l'ADA, mensuellement ou au besoin, au CNP en vue de disposer d'informations sur le projet. Un rapport mensuel est aussi soumis à l'ADA.	 Analyser l'état d'avancement global du projet Souligner les succès et les écarts de la période Etablir un chronogramme synthétique pour les actions de l'année suivante

Fréquence	Action planifiée	Etat	Actions réalisées	Améliorations à considérer
Suivi annuel (suite)	Reporting annuel (non prévue par le ProDoc)		A ce stade du projet, 4 rapports annuels ont été produits : 2 en 2014 sous deux formats différents, 1 pour l'année 2015 et 1 autre pour l'année 2016. Ces rapports se présentent sous forme de tableaux synthétisant la situation de déploiement du projet ainsi que la mise à jour du CRS moyennant une auto-évaluation. En introduction un tableau relate les risques rencontrés lors de la période, les enseignements tirés, les problèmes et les changements produits dans la vie des bénéficiaires. Sur ce dernier point, les effets listés sont génériques. Ils ne permettent pas d'évaluer le degré du changement en question ou sa nature. Les enseignements majeurs présentés dans les rapports (parfois répétitifs) ne facilitent pas, sous leur forme actuelle, de développer des leçons apprises à capitaliser dans le cadre du projet ou d'une initiative similaire. Pour les risques, leurs mesures d'atténuation restent dans certains cas sommaires. Globalement, les aspects en lien avec le processus décisionnel, les réorientations et les autres changements dans la gestion ou l'exécution du projet ne sont pas indiqués. Il en est de même pour les prochaines étapes du projet est absente des rapports. Toutefois, des indications des dépenses totales de l'activité par rapport au budget prévu sont données. Le format de rapport annuel utilisé ne donne pas une approche analytique du déroulement du projet. Les données sont reportées dans le CRS, mais ne sont pas discutées ou expliquées. Par ailleurs, dans la terminologie, les composantes qui sont des 'effets/outcomes' dans le ProDoc sont désignées comme 'produits' dans les rapports. Aussi, un tableau d'évaluation des activités est intégré au niveau de chaque outcome. Cette démarche prête à confusion, car elle n'aborde qu'une activité par outcome et elle désigne une évaluation trimestrielle (dans un rapport annuel). En outre, la formulation des activités en question est à revoir en optant pour un verbe d'action à l'infinitif. Le contenu et le format des rapports sont à revoir afin de mieux refléter l	 Améliorer le reporting du projet en intégrant: les temps forts de la période (succès importants) une interprétation des activités réalisées, en plus des indicateurs du CRS de la période et les raisons des déviations (explication d'un changement dans la réalisation de l'activité et/on ses résultats) un suivi du budget et explication de l'état du décaissement les difficultés de mise en œuvre du projet, les solutions apportées et les leçons apprises les prochaines étapes du projet incluant un chronogramme Note: la page de garde, la table des matières, la liste des abréviations/acronymes et les annexes (selon les besoins) sont de mise Documenter le taux de réalisation annuel ou périodique des activités du projet (pourcentage d'avancement opérationnel) Limiter l'usage des abréviations pour une meilleure compréhension (inclure une liste des abréviations et des acronymes dans le rapport) Documenter les contraintes rencontrées et les mesures d'atténuation adoptées Opter pour une documentation plus factuelle des leçons apprises et des changements apportés par le projet auprès des bénéficiaires Améliorer la formulation des mesures d'atténuation des risques relevés pour être plus spécifiques et factuels

Fréquence	Action planifiée	Etat	Actions réalisées	Améliorations à considérer
Suivi annuel (suite)	- Revue interne annuelle du projet (non prévue par le ProDoc)		Les revues internes annuelles (RA) ont été réalisées dans le cadre du projet entre octobre et novembre. A ce stade, 4 RA ont été tenus en 2014, 2015, 2016 et 2017. Pour ce faire, l'UGP prépare une synthèse sous forme d'un PPT donnant, entre autres, un aperçu du projet, de ses résultats annuels, des changements intervenus et de sa gestion. Ce support sert de base pour les échanges de la réunion qui est tenue en présence du DNP, l'UGP (CNP et son équipe), le PNUD, le Ministère des affaires étrangères et de la Coopération (MAEC) et la DRA. Il est à noter que l'ADA a été absente des revues de 2015 et 2016. L'ANDZOA n'était pas présente lors de la réunion de 2016. Les comptes-rendus des revues annuelles relatent les interventions des parties prenantes présentes. Les recommandations issues de ces échanges sont traduites en un plan d'action (en 2016 et 2017). Toutefois, certaines actions à mettre en œuvre manquent de précision pour apporter une réponse concrète.	 Simplifier les informations contextuelles du projet (utile pour la première revue, mais pas nécessairement par la suite) Présenter les résultats effectifs de la période et non pas seulement les cibles et les prévisions Alléger les extraits du CRS présentés en mettant l'accent sur les indicateurs de la période Préciser les actions à mettre en œuvre afin de faciliter la démarche et atteindre les résultats escomptés
Suivi périodique	Visites régulières au site du projet pour évaluer eux-mêmes les progrès du projet		Selon l'UGP, cette dernière engage 50% de son temps de travail pour le terrain. Le but est d'accompagner les équipes l'assistance technique, d'organiser les bénéficiaires et d'encadrer localement les activités du projet. Pour le PNUD-Maroc, les visites de terrain pour le suivi du projet étaient de l'ordre d'une visite par mois en 2015 et d'une visite tous les deux mois en 2016. La fréquence soutenue en début de projet avait pour objectif d'appuyer son lancement et son opérationnalisation. En 2017, une seule visite du PNUD-Maroc a été réalisée. Par contre, le suivi sur le terrain de l'ADA n'est pas encore effectif à ce stade.	Renforcer l'accompagnement du PNUD-Maroc et l'ADA sur le terrain pour dépasser les blocages pouvant impacter l'atteinte des résultats du projet dans le délai-temps fixé
Suivi à mi- parcours du projet	 Revue à mi-parcours indépendante au milieu de la mise en œuvre du projet 	na	L'évaluation à mi-parcours du projet a été lancée en septembre 2017. Elle devait selon la revue annuelle de 2016 être mise en place en 2016.	na
Fin du projet	– Evaluation finale du projet	na	Cette tâche ne concerna pas la présente évaluation à mi-parcours. Elle est prévue à l'issue du projet en 2019.	na

13. Annexe 18 | Enseignements tirés des revues internes PEC-SM

2014

Répertorier les expériences de PSE réussies dans le monde

Partager l'expérience du projet à travers les blogs sur les SE et l'EC

Définir et mettre en place les passerelles entre les parties prenantes et les bénéficiaires du projet

2015

Renforcer les capacités de mobilisation des ressources humaines

Adopter un ciblage au sein de la GAR pour une meilleure efficience et efficacité des projets

Promouvoir la communication sur le net (site web, capsules, forums, Dropbox, TLR)

2016

Renforcer les capacités de mobilisation des ressources humaines

Adopter un ciblage au sein de la GAR pour une meilleure efficience et efficacité des projets

Promouvoir la communication sur le net (site web, capsules, forums, Dropbox, TLR)

2017

Adopter un ciblage au sein de la GAR pour une meilleure efficience et efficacité des projets et un effet direct sur les moyens de vie des bénéficiaires

Poursuivre la promotion à travers la communication audiovisuelle (films et capsules vidéo)

14. Annexe 14 | Risques identifiés par le PEC-SM

Année	Risques du projet mis à jour	Mesures d'atténuation suggérées
2014	 Risque que le retard accumulé depuis la formulation du projet ait brisé l'élan et que le projet se heurte à une résistance et à une faible crédibilité des parties prenantes Risque que la coordination interministérielle et l'intégration échouent à l'échelle régionale 	 Impulser une dynamique de relance du projet susceptible de résorber ce retard Comment mettre en place concrètement cette dynamique (en quoi elle consiste) ? Le projet prêtera une attention particulière au dispositif institutionnel par la mise en place d'un groupe de travail interprofessionnel et sa motivation moyennant un programme de renforcement de capacités le groupe de travail fait déjà partie de prérogatives du projet selon le ProDoc
2015	 Faible capacité de l'ADA pour mettre en œuvre les besoins d'investissement PSE Echec de la coordination interministérielle Changement climatique pourrait augmenter la survenance des sécheresses au Maroc et affecter les revenus et la pression sur les ressources Les mécanismes PSE difficiles à mettre en œuvre Insuffisance du temps pour l'intégration de la biodiversité dans les paysages de production Les élections prévues en 2015 et 2016 auraient retardé les programmes du projet sur le terrain 	 Des modèles pilotes PSE seront soigneusement mis en place à titre de démonstration. Le financement des start-up par le projet pourrait inciter l'ANDZOA et ultérieurement le privé à adhérer à cette initiative l'atténuation de l'absence d'une contribution de l'ADA ne peut s'appuyer sur un intérêt hypothétique de l'ANDZOA (qui est normalement engagé comme partie prenante clé du projet) et du privé Un noyau dur de cette structure institutionnelle est initié et ses capacités seront renforcées et soutenues par le projet Intervention sur des sites ayant une forte résilience au changement climatique Commencer par le financement start-up et Etat il faut être plus spécifique ici sur la nature de ces financements Le projet investira d'importantes ressources techniques pour catalyser un dialogue sur les PSE aux niveaux national et régional (side event: congrès arganeraie 2015) comme le risque est flou, son lien avec la mesure ne semble pas clair Le focus a été mis sur les activités de conception au bureau et de planifier les activités de terrain entre les périodes et post électorales
2016	 Révision du cadre réglementaire risque de prendre du temps -Faible implication des porteurs de projets PSE Les mécanismes PSE difficiles à mettre en œuvre 	 Implication des députés par quel moyen et pour quel objectif ? Renforcement parallèle PMF et PMV être plus spécifique Commencer par les financements fiables : Etat et crowdfunding être plus spécifique quant à l'approche à adopter

En italique : les commentaires de l'évaluation.

15. Annexe 15 | Mesures d'atténuation des risques du PEC-SM

Année	Risques du projet mis à jour	Mesures d'atténuation suggérées	
Opérationnel	Retard dans la réalisation des objectifs du projet	Proposer le prolongement de la durée du projet et améliorer le système de management comment apporter une amélioration dans la gestion du projet : est-ce que c'est une question de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de gestion des délais, etc. ?	
Institutionnel	Insuffisance de coordination entre les parties prenantes Définir un partenariat tripartite (PEC/APATI/RDTR) partenariat sera-t-il suffisant pour améliorer la coordination ou fa opter plutôt pour la spécification des rôles et des responsabilités chaque partenaire dans un cadre formalisé		
Gestion	Insuffisance de la capacité de gestion des porteurs de projets PMF/FEM Prévoir un plan d'accompagnement multipartite quelle nature de ce plan et sur quels aspects porte-t-il ?		
Financier	Insuffisance de l'engagement des parties prenantes à honorer leurs engagements financiers Faire une proposition de participation il faudrait s la participation concerne l'apport financier (est-il en nature Cette mesure est-elle en adéquation avec le risque so proposition de participation peut-elle soulever un tel blocag un plaidoyer à haut niveau) ?		
Stratégique	Faible implication des partenaires dans la démarche d'intégration des considérations environnementales dans le système de prise de décision	on penser aussi au plaidoyer et la sensibilisation	
Environnemental	Accentuation des effets du CC sur les sites des projets pilotes	Renforcer l'encadrement et améliorer les opportunités d'adaptation au sein des SGP comment concrètement la mesure sera effectuée et permettra d'atténuer l'effet du changement climatique ?	

16. Annexe 16 | Mesures d'atténuation des risques du PEC-SM

Description	Impact & probabilité
Faible capacité des institutions nationales à contribuer efficacement aux objectifs du projet et à diriger son processus de mise en œuvre. Le ministère de tutelle peut ne pas avoir les outils adéquats à canaliser les investissements. La capacité à mettre en œuvre les besoins d'investissement PSE à la demande peut être limitée pour le moment.	I = Moyen P = Moyennement probable Evaluation du risque: FAIBLE
Il existe un risque que la coordination interministérielle et l'intégration échouent. La région SMD peut rencontrer des difficultés à coordonner les activités du projet avec d'autres institutions en dehors du MAPM.	 I = Moyen P = Moyennement probable Evaluation du risque : FAIBLE
Selon les projections climatiques, le changement climatique pourrait augmenter la survenance des sécheresses au Maroc. Les années de sécheresse pourraient fortement réduire les rendements des petits agriculteurs et diminuer drastiquement leurs revenus ; la baisse de la productivité des terres risque d'augmenter la pression sur les ressources à travers l'expansion horizontale des activités agricoles et le pâturage et l'extraction non durable des zones d'importance internationale comme les forêts d'arganiers. Cette situation est davantage aggravée par le processus de désertification.	I = Elevé P = Improbable Evaluation du risque: FAIBLE
Les mécanismes de compensation fondés sur les modèles PSE visant à générer des externalités positives peuvent être trop difficiles à mettre en œuvre et inefficaces pour acheminer les paiements des bénéficiaires aux fournisseurs de services écosystémiques.	I = Critique P = moyennement probable Evaluation du risque: MOYEN
Ce projet a connu des retards importants depuis sa formulation et son inclusion dans le programme de travail du FEM. Il existe donc un risque que l'élan ait été brisé et que le projet se heurte à une résistance et à une faible crédibilité des parties prenantes lorsqu'il est finalement lancé.	 I = Moyen P = Moyennement probable Evaluation du risque : FAIBLE

17. Annexe 17 | Apports potentiels financiers pour la durabilité du PEC-SM

Opportunité	Axes de financement pouvant bénéficier au projet	Facteurs d'influence
	APPORTS POTENTIELS DE L'ETAT	
Plan Maroc Vert (PMV)	Le PEC-SM peut bénéficier du PMV à travers son Pilier II selon sa catégorie 3 et qui vise les projets de diversification pour l'appui à la promotion des produits spéciaux ou de terroirs afin de créer des revenus agricoles complémentaires avec des productions additionnelles (safran, miel, plantes médicinales, etc.).Le Pilier II envisage la réalisation, à l'horizon 2020, de 545 projets sociaux en faveur de 855'000 exploitants pour un investissement de 20 milliards de MAD. Il prévoit dans ses axes des subventions en faveur des filières ciblées par le PEC-SM8: Contrats programme de développement des filières – Argan: Réhabilitation de l'arganeraie sur une superficie de 200'000 Ha Valorisation et promotion des produits de l'arganier Coût d'investissement 2.81 milliards MAD (Etat: 2.25 milliards MAD) - 2011-2020 Implication de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Argane (FIMARGANE) parmi les parties prenantes Subventions forfaitaires - filières animales: Projet d'agrégation de l'apiculture autour d'une unité d'extraction et de conditionnement du miel (miellerie) 7'500 MAD/tonne	 Institutionnalisation du PEC-SM au sein du MAPM Plaidoyer des parties prenantes de l'administration de l'agriculture en faveur du PEC-SM Atténuation des enjeux politiques au sein de la filière de l'argan
Fonds de développement agricole (FDA)	Sous la catégorie de 'Système de collecte des eaux pluviales' , une subvention plafonnée à 2'500 MAD/ha est attribuée pour les aménagements, à caractère définitif, permettant de retenir et de stocker l'eau des précipitations dans le sol. Ces systèmes peuvent comprendre les aménagements des terres à des fins d'amélioration de la productivité agricole sous forme de banquettes ⁹ (terrassettes).De plus, il existe aussi dans le cadre du FDA, des incitations pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter, à travers des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national tel que la création de vergers d'arganier : 80% du coût d'acquisition des plants avec un plafond de 6'000 MAD/ha à 9'000 MAD/ha ¹⁰ .	 Révision effective du cadre réglementaire et légal effectué dans le cadre du PEC-SM pour intégrer le PSE Soutien aux agriculteurs pour le montage des dossiers de demande d'aide financière Résilience face au changement climatique

⁸ Contrats programme de développement des filières de production, MAPRM, Maroc Plan vert, édiction 2015 (http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats_programmes_vf.pdf=

⁹ Fonds de développement agricole, 30 ans au service des investissements agricoles, MAPRM, Maroc Plan vert, édition avril 2017 (http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/fda2017/FDA_2017_VF.pdf)

¹⁰ Accompagnement dans la mise en œuvre des projets agricoles, Agence de développement agricole (http://www.ada.gov.ma/page/accompagnement-dans-la-mise-en-oeuvre-des-projets-agricoles)

Opportunité	Axes pourant bénéficier au projet	Facteurs d'influence					
	APPORTS POTENTIELS DE L'ETAT (SUITE)						
Fonds vert pour le climat (FVC)	Le projet DARED ¹¹ le renforcement de la résilience des communautés rurales et la réserve de la biosphère de l'arganeraie par la plantation de 10'000 ha de vergers d'arganiers avec des capacités de conservation des sols et d'eau de pluie. Le projet a une durée de 6 ans et un budget 49.2 millions USD (dont 39.3 millions USD don FVC). Le projet permettra également de soutenir les organisations professionnelles des producteurs d'argan et l'accès au marché et promouvoir le renforcement des capacités des bénéficiaires ainsi que le partage et cogestion des forêts naturelles. De ce fait, les activités une fois réalisées contribueront à soulager la pression anthropique sur la forêt naturelle. Sur le volet amélioration des conditions de vie des membres des communautés, principalement les femmes, le projet se trace pour but d'améliorer les moyens de subsistance. Sur le volet environnemental, ce projet ambitionne de contribuer à la séquestration de 2'091'201 T.eq. CO ₂ d'ici 2030. L'ANDZOA est l'entité d'exécution du DARED et l'ADA est l'entité accréditée pour assurer la supervision du projet ¹² . Par conséquent, le projet DARED pourrait ainsi être favorable au maintien et au développement des actions de préservation de la RBA.	 Institutionnalisation du PEC-SM au sein du MAPM Implication de l'ADA et l'ANDZOA dans l'exécution effective des actions du PEC-SM et son appropriation Effort de lobbying en faveur du PEC-SM auprès des instances concernées 					
Mise en défens	Sur la base du décret du 30 juin 1999 et son arrêté du 21 mars 2002, le mécanisme de compensation pour la mise en défens des forêts domaniales à exploiter ou à régénérer prévoit le versement de subsides aux ayants droit des communautés titulaires de droits d'usage sur les forêts domaniales en contrepartie du non-exercice du droit de parcours auquel font obstacle les mises en défens des plantations réalisées par l'administration. Pour percevoir ces « compensations », les ayants droit doivent se regrouper en associations ou coopératives et respecter les mises en défens. Ce mécanisme pourrait bénéficier au PEC-SM par la suite comme un autre mécanisme national de PSE.	 Intersectorialité et coordination opérationnelles entre le secteur de l'agriculture et celui des forêts Intérêt du HCEFLCD à intégrer les composantes du PEC-SM dans sa stratégie 					
	APPORTS POTENTIELS DU SECTEUR PRIVÉ						
Financement collaboratif- Crowdfunding	Une réflexion au sein du Ministère de l'économie et des finances (MEF) sur le <i>crowdfunding</i> est en cours. Elle porte notamment sur la définition d'un cadre légal qui régira les activités de financement participatif. Une loi sur le <i>crowdfunding</i> pourrait être mise en place dans le cadre législatif en 2017 ¹³ . Selon le site web du MEF, une conférence intitulée "Crowdfunding: catalyseur de l'entrepreneuriat et de l'innovation" a été organisée le 22 mars 2016 ¹⁴ .	Disponibilité d'un cadre légal régissant cette activité					

¹¹ Development of Arganiculture orchards in Degraded Environment –DARED / sources: ADA: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf Article Aujourd'hui Le Marco: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet Ada FVC.pdf

¹² ADA: http://ada.gov.ma/web/uploads/FVC/Projet_Ada_FVC.pdf& Aujourd'hui Le Marco: http://aujourdhui.ma/societe/arganiculture-fonds-vert-pour-le-climat-39-millions-de-dollars-pour-le-projet-dared

¹³The HuffingtonPost International, Une loi sur le Crowdfunding au Maroc en 2017?, 01/11/2016

¹⁴ https://www.finances.gov.ma/fr/sitepages/actualite.aspx?itemId=1523

Opportunité	Axes pouvant bénéficier au projet	Facteurs d'influence					
	ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (basée sur l'hypothèse que les modèles PSE sont fonctionnels)						
Filière de l'argan	Le PEC-SM prévoit des actions de renforcement des associations de femmes dans le cadre de la valorisation des produits des terroirs ainsi que le soutien pour la labellisation RBA et l'accès au marché. La concrétisation de ces résultats sera en faveur du développement de la filière de l'argan et l'amélioration des conditions de vie de la population cible. Les revenus générés permettront de développer les activités des coopératives féminines.	 Disponibilité du label RBA pour la filière de l'arganier et définition de son cadre de gestion Capacité des coopératives à répondre aux exigences de l'ONSSA Disponibilité du matériel de production et de conditionnement Disponibilité des femmes à différer leur payement Atténuation de la multiplicité des représentants de la filière et convergence de leurs priorités et préoccupations Résilience face au changement climatique 					
Tourisme	Selon l'UGP, il existe une perspective de développement d'un partenariat formel avec le tour opérateur Tokelau-Paris qui va amener 12 touristes par mois pour le circuit du miel. L'idée est de renforcer la route du miel comme destination touristique durable auprès des voyagistes européens et de pérenniser la préservation de la biodiversité et de la richesse paysagère et culturelle de la région. Le PEC-SM vise aussi la mise en place d'une compensation d'empreinte carbone des touristes de la route du miel permettra de générer des revenus pour la conservation du patrimoine de la région. Les programmes en place au Maroc pour l'atténuation des effets du changement climatique par l'attribution de subventions aux hébergements touristique afin de se convertir à l'énergie solaire ont à considérer. A ce sujet, le Réseau de développement touristique rural (RDTR) vient en appui à cette démarche. De plus, l'Association du pays d'accueil touristique des Ida-Outanane (APATI) qui œuvre pour la promotion de la Vallée du Paradis établira une synergie avec le PEC-SM. Un accès payant sur une base volontaire 10 MAD/touriste sera mis en place. Il sera collecté auprès des établissements touristiques de la zone concernée en vue de créer un fonds de conservation géré par l'APATI et l'Association locale de la vallée du paradis.	 Implication de l'administration du tourisme et institutionnalisation de la démarche du PSE dans le secteur Aptitude des opérateurs locaux à développer le circuit en question Promotion adéquate de la région comme destination de tourisme durable Fréquentation et rentabilité suffisantes de la destination pour sa préservation Transparence de la gestion du fonds de la vallée du paradis Résilience face au changement climatique 					

Opportunité	Axes pouvant bénéficier au projet	Facteurs d'influence
	ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (basée sur l'hypothèse que les modèles PSE sont fonctionnels) -	Suite
Filière dumiel	La vente du miel bénéficiant de l'IGP (actuellement le thym) offre des perspectives d'un positionnement favorable du produit sur le marché. Ceci reste à évaluer concrètement suite à sa commercialisation du produit. Par ailleurs, la labellisation RBA prévue dans le cadre du PEC-SM est destinée à améliorer de 20-30% le prix de vente des produits concernés. L'organe de gestion du label intégrera un collège de professionnels des filières de : argan, miel, plantes aromatiques et tourisme. Sur le prix de vente du produit labellisé, 5% seront prélevés pour alimenter un fonds de gestion du label RBA. Le but est de garantir la durabilité de l'action de promotion des produits labellisés RBA après l'arrêt du PEC-SM. Le Maroc est en phase de préparation de l'accès des miels marocains au marché européen par son inscription sur les listes des pays autorisés à l'exportation établie par l'Union européenne ¹⁵ . Cette opportunité peut également ouvrir des perspectives commerciales pour le miel labellisé dans le cadre du PEC-SM.	 Attribution du label IGP au miel de l'euphorbe Capacité des petits apiculteurs à répondre aux exigences de l'ONSSA Processus de labellisation facilité pour les petits apiculteurs (coûts et processus) Capacité de négociation des apiculteurs avec les intermédiaires afin de bénéficier de la hausse des prix de vente du miel IGP Atténuation de la multiplicité des représentants de la filière miel et convergence de leurs priorités et préoccupations Entente des collèges et partage d'une vision de développement commune Transparence de la gestion du fonds du label RBA Résilience face au changement climatique

¹⁵ A. Moujanni, A-K Essamadi, A Terrab. L'apiculture au Maroc : focus sur la production de miel. International Journal of Innovation and Applied Studies, ISSR Journals, 2017, 20 (1), pp.52-78